

**«Face à de telles “vérités indicibles”,  
ne serait-il pas préférable de  
s’incliner simplement, en silence?»**

**Questions sur le traitement  
juridique, politique et éthique  
du génocide des Hereros et des Namas**

---

Julia Franziska Maria Böcker



*Mémoire EuroISME de l'année 2020*



**«Face à de telles “vérités indicibles”,  
ne serait-il pas préférable de s’incliner  
simplement, en silence?»**

**Questions sur le traitement  
juridique, politique et éthique  
du génocide des Hereros et des Namas**

---

Julia Franziska Maria Böcker

Traduit par: Mounia Descoings  
et  
Sylvain Grandbouche

*Image de couverture:*

© DOSFOTOS: Genocide memorial, Windhoek, Namibia

Au titre:

La citation dans le titre de l'ouvrage est tirée de l'essai de Kora Andrieu: «“Sorry for the genocide”. How public apologies can help promote national National Reconciliation” (2009) 38/1 *Millennium: Journal of International Studies* 5.

Le présent mémoire a été soutenu en juillet 2019 pour le master «Peace and Security Studies – (M.A.)» à l'université de Hambourg.

Un résumé des travaux a été publié dans *Sicherheit und Frieden* 1 (2020).

**«Face à de telles “vérités indicibles”,  
ne serait-il pas préférable de  
s’incliner simplement, en silence?»**

**Questions sur le traitement  
juridique, politique et éthique  
du génocide des Hereros et des Namas**

---

Julia Franziska Maria Böcker

Étudiante à:

l'Université de Hambourg  
République fédérale d'Allemagne

© EuroISME 2020 et 2023

Le jury pour l'attribution du prix annuel du meilleur mémoire en éthique militaire comprend des membre suivants:

1. Colonel (ret) le Révérend. Professeur Dr. P.J. McCormack,  
Membre de l'Ordre de l'Empire britannique,  
(Président, Royaume-Uni)
2. Brig. Gen. (ret) Benoît Royal (France)
3. Dr. Veronika Bock (Allemagne)
4. Aumônier en chef. Stefan Gugerel (MA; Autriche)
5. [poste vacant]
6. Dr. Asta Maskaliūnaitė (Estonie)
7. Professeur Dr. Desiree Verweij (Pays Bays)
- Mme. Ivana Gošić (Serbie, secrétaire)

Renseignements:  
[secretariat.ethicsprize@euroisme.eu](mailto:secretariat.ethicsprize@euroisme.eu)

[www.euroisme.eu](http://www.euroisme.eu)



Le prix à reçu le soutien de





# Table des matières

<b>1</b>	<b>Préface.....</b>	<b>15</b>
<b>2</b>	<b>Notes .....</b>	<b>21</b>
<b>3</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>23</b>
3.1	Situation initiale: diagnostic du problème .....	23
3.2	Questions /questions-clés, objectifs, hypothèses de recherche .....	25
3.3	Approche méthodologique et organisation du travail .....	26
3.4	Sources et littérature/état des recherches .....	27
3.5	Pertinence politique et scientifique des travaux .....	29
<b>4</b>	<b>Contexte historique: le génocide colonial .....</b>	<b>35</b>
4.1	La domination coloniale en Afrique allemande du Sud-Ouest .....	35
4.2	Explosion de la violence durant la guerre (de 1904 à 1908) .....	39
4.3	Les camps de concentration et le travail forcé .....	45
4.4	Conséquences aujourd'hui .....	47
<b>5</b>	<b>Sur la réévaluation juridique – la catégorie du génocide .....</b>	<b>51</b>
5.1	Un crime selon la définition du droit international? ...	51
5.2	Réponses apportées par la recherche sur le génocide .	58
5.3	Réévaluation judiciaire des injustices coloniales .....	64

<b>6</b>	<b>Approches de la réévaluation politique .....</b>	<b>71</b>
6.1	Oublier, réprimer, éviter .....	71
6.2	L'aide au développement en guise de réparations? .....	75
6.3	Le «mot en G» et la suppression des tabous .....	78
6.4	La politisation de l'injustice coloniale .....	82
6.5	Entretiens germano-namibiens .....	85
<b>7</b>	<b>Une approche éthico-morale: la voie de l'excuse .....</b>	<b>91</b>
7.1	Conditions requises pour des excuses politiques .....	91
7.2	Commémoration 2004 à Waterberg – «Pardon pour notre culpabilité» .....	94
7.3	Excuses non politiques .....	98
7.4	L'impulsion des acteurs politiques .....	100
7.5	Perspectives d'une demande d'excuses .....	103
<b>8</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>109</b>
8.1	Résumé .....	109
8.2	Recommandation politique .....	111
8.3	Autres possibilités de réévaluation du passé .....	114
8.4	Perspectives .....	118
<b>9</b>	<b>Poste-face.....</b>	<b>121</b>
<b>10</b>	<b>Liste des sources et références littéraires .....</b>	<b>129</b>
10.1	Sources historiques .....	129
10.2	Sources avec référence juridique .....	131
10.3	Sources politiques .....	132
10.4	Sources de données .....	136

10.5	Articles de presse et contributions des médias .....	137
10.6	Autres sources Internet .....	141
10.7	Sources des illustrations .....	143
10.8	Bibliographie de recherche .....	143
<b>11</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>161</b>
11.1	Appel du général von Trotha .....	161
11.2	Interview .....	163
11.3	Cartes .....	178
11.4	Registre des personnes .....	180
11.5	Liste des abréviations .....	187
11.6	Remerciements .....	189
11.7	À propos de l'auteur .....	191191





# 1 Préface

Les chemins et détours qui ont été pris pour traiter le sujet de l'injustice coloniale concernant le génocide des Herero et des Nama constituent aujourd'hui encore un sujet très actuel. Le territoire qui correspond à l'actuelle Namibie a été occupé par les troupes allemandes à l'époque de l'Empire à la fin du XIXe siècle et administrée comme une colonie appelée «Afrique du Sud-Ouest allemande». Là-bas, l'Empire allemand a privé les gens de leurs ressources économiques, c'est-à-dire les terres et le bétail, et leur a enlevé tous leurs droits. C'est en particulier lors du conflit germano-herero (1904-1908) que des hommes, des femmes et des enfants ont été persécutés et tués. Le travail forcé, l'existence de camps de concentration, le viol et les expérimentations médicales sont également documentés du point de vue historique. Un génocide a été commis contre les Herero et les Nama - les descendants des victimes en subissent encore aujourd'hui les conséquences. Un examen critique de cette partie de l'histoire allemande a longtemps été évité dans la politique allemande, et le terme de génocide était devenu tabou. Depuis un certain temps, on constate des efforts de réconciliation.

Diverses impulsions ont poussé les politiques à assumer le passé. Les plaintes déposées par les personnes concernées, même si elles sont restées vaines, avaient à maintes reprises remis à l'ordre du jour leur demande de reconnaissance du génocide et d'indemnisation correspondante. C'est lors de la commémoration du 100e anniversaire de la bataille de Waterberg, en 2004, que le tabou a été brisé. La reconnaissance du génocide des Arméniens à l'occasion du 100e anniversaire de ce génocide, par certains États (dont l'Allemagne) en 2015/2016, a provoqué un mouvement historique et politique pour la reconnaissance du génocide des Herero et des Nama. Depuis 2015, parler de la lourde culpabilité de l'État allemand et des

troupes coloniales allemandes, de guerre d'anéantissement, de crimes de guerre et de génocide constitue un principe de la politique allemande. En même temps, cela justifie la responsabilité de l'Allemagne pour l'avenir de la Namibie. Afin de trouver un moyen pour traiter l'histoire commune, un processus de dialogue entre l'Allemagne et la Namibie a débuté la même année - les deux gouvernements y ont chacun envoyé des délégations.

Ce mémoire de maîtrise a reçu en 2020 le prix du meilleur mémoire de maîtrise en éthique militaire, prix attribué par la Société internationale d'éthique militaire en Europe (EuroISME). L'original est publié ci-dessous. Même s'il décrit un moment déjà un peu antérieur dans le long et complexe processus de reconnaissance, il ne perd rien de sa pertinence. Cette présentation met également, au-delà des limites de l'étude de cas, l'accent sur des aspects importants de différentes perspectives. L'avantage réside dans la confrontation intensive à des questions complexes de traitement de l'histoire qui se posent également dans les efforts ultérieurs. Entre-temps, la politique et la société ont poursuivi la voie qui a été ouverte. C'est la raison pour laquelle les modifications les plus importantes réalisées depuis l'achèvement de ce travail ont été ajoutées dans une postface jointe à la publication.

La thèse de ce travail est la suivante: en raison de la violence extrême du génocide, des excuses du point de vue politique pourraient constituer un outil efficace de la transformation du conflit, même si l'injustice remonte à une époque très lointaine. C'est le cas si la demande de pardon est accompagnée de nombreux autres efforts. C'est à cette conclusion que conduit une approche interdisciplinaire, qui questionne les fondements historiques, les questions juridiques, les réponses politiques et enfin les possibilités éthiques (de paix). Car lorsqu'on traite la question des injustices systémiques massives, il n'y a pas que les questions d'ordre juridique qui sont pertinentes, mais également les aspects de politique de paix ainsi

que les considérations du point de vue éthique.

Au préalable, il convient de souligner la pertinence de l'analyse historique du passé violent ainsi que des approches de réparation. Il est plus que regrettable que ce soient précisément d'autres sujets qui requièrent toute l'attention politique. Au vu de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, en violation du droit international, la tâche, importante et urgente, qui consiste pour les anciens États coloniaux à trouver avec les descendants des victimes un traitement approprié du passé violent, risque d'être oubliée. Pourtant, ce sujet revêt une grande importance au niveau politique et sociétal, et ce à différents niveaux.

Les protestations contre la violence des policiers blancs envers la population noire aux États-Unis ont également déclenché en Allemagne un débat sur le colonialisme et le racisme qu'on attendait depuis longtemps. Les personnes noires et les minorités d'autres groupes ethniques apportent à la société leurs expériences concernant la fuite, la guerre et la discrimination. La restitution d'objets de collection, d'œuvres d'art et de restes humains volés envoie déjà des signaux importants. Le fait que la relation entre le colonialisme et l'holocauste soit actuellement discutée dans la culture de la mémoire montre également, malgré toutes les difficultés, un intérêt et une évolution. Une prise de conscience politique et sociale du passé colonial s'est amorcée, et ce à différents niveaux.

À cela s'ajoute une dimension de politique étrangère pour l'Allemagne. L'empire colonial allemand englobait des parties des États actuels que sont le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, la Namibie, le Cameroun, le Gabon, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Tchad, le Nigéria, le Togo et le Ghana, la République populaire de Chine ainsi que la Papouasie-Nouvelle Guinée et de plusieurs îles du Pacifique occidental et de la Micronésie. La reconnaissance de la colonisation, de l'exploitation et de la persécution ainsi que leur

condamnation pénale, se font encore attendre pour ce qui concerne ces territoires.

En outre, une demande de pardon donnerait un signal au niveau de la politique européenne. Les anciennes puissances coloniales n'en sont qu'au début de leur travail de mémoire alors que les territoires anciennement occupés ressentent aujourd'hui encore les effets de cette colonisation. En 2015, la Grande-Bretagne a reconnu vis-à-vis du Kenya que des crimes avaient bien été commis au nom de l'État lors de la répression de la société secrète des Mau Mau (1952-1960). Les victimes ont obtenu une indemnisation directe. Un monument commémoratif de cet événement a été érigé à Nairobi, et des archives historiques ont été ouvertes à la recherche. Mais ce n'est qu'en 2020 que les discussions sont parvenues à toucher un public plus important, lorsque la statue d'un ancien esclavagiste a été précipitée dans le bassin du port de Bristol, dans le cadre des manifestations du mouvement «Black Lives Matter».

En France aussi, des débats sur l'histoire étaient liés à des sujets d'actualité, ici: le clivage entre partis de gauche et de droite (voire d'extrême droite). En 2017, le président Emmanuel Macron a fait de l'occultation de la guerre d'Algérie (1954-1962) pendant des décennies un sujet de discussion et en 2020, il a chargé un historien de faire le point sur cette question. Dans d'autres pays européens comme les Pays-Bas ou la Belgique, des discussions sur la violence des armées coloniales sont désormais en cours. Cependant, elles sont loin d'être terminées. Les réflexions sur le passé colonial de l'Allemagne s'inscrivent donc dans un tableau d'ensemble plus large.

Enfin, le rapprochement entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud paraît essentiel si l'on veut parvenir à stopper le changement climatique au niveau international. Les pays du sud n'ont pas contribué au réchauffement climatique, pourtant ce sont eux qui en subissent le plus les conséquences. À titre d'exemple, les graves épisodes de sécheresse qui ont eu lieu ces dernières années en Namibie sont dus aux changements

climatiques. Les épisodes climatiques extrêmes comme la sécheresse ou les inondations ainsi que leurs conséquences, vont accroître les risques et les menaces dans les régions du monde les plus fragiles. Les blessures et les tabous issus du passé doivent être abordés de toute urgence afin de relever le défi collectif global consistant à retarder le changement climatique et à s'y adapter. Passé et avenir sont ici intimement liés.



## 2 Notes

Le discours colonial dans l'Empire allemand s'est caractérisé d'une part par l'attribution de termes péjoratifs aux autochtones («Kaffer», «Hottentotten»<sup>\*</sup>), d'autre part par des auto-descriptions euphémiques («Schutzgebiet», «Schutztruppe»<sup>\*\*</sup>). Cela met en évidence un racisme exacerbé et un déni d'humanité. Ces termes sont cités dans ce document uniquement pour illustrer les mentalités et les relations réelles de pouvoir. Il est également important d'éviter les stéréotypes: à aucun moment Hereros et Namas n'ont été des victimes passives, elles ont plutôt conservé une marge de manœuvre et une certaine dignité; il ne faut pas non plus voir tous les autres acteurs de façon caricaturale.<sup>1</sup>

Dans un souci de lisibilité, la forme plurielle («colons», «Africains») fait toujours référence aux deux sexes.

Pour que le travail soit aussi rigoureux que possible, l'annexe contient l'interview de Ruprecht Polenz du 16 mai 2019 transcrite intégralement, deux cartes de la Namibie, une source historique (Appel du général von Trotha au peuple Herero le 2 octobre 1904) et des informations biographiques sur les acteurs.

---

\* «Cafres», «Hottentots», termes péjoratifs utilisés aussi dans la France coloniale pour désigner des peuples d'Afrique australe (NdT).

\*\* «Zone protégée», «force de protection» (NdT).

<sup>1</sup> Cf. Jürgen Zimmerer, «Krieg, KZ und Völkermord in Südwestafrika» in Jürgen Zimmerer et Jürgen Zeller (Ed.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika: der Kolonialkrieg (1904–1908) in Namibia und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 48.



Alexander von Hirschfeld: Photographie, Namibie  
Date inconnue (entre 1905 et 1907)

Source:

Collection photographique du Museum de Rothenbaum. *Kunst und Kulturen der Welt* Hambourg (MARKK), Inv. n° 2018.1, 85.

### 3 Introduction

Une unité de soldats marche dans un nuage de poussière à travers un paysage vallonné. Chargés de fusils et de bagages, ils passent dans les sous-bois, sur un sol pierreux, en direction de quelques bâtiments que l'on aperçoit au loin. Quelques cavaliers à cheval les accompagnent. Il s'agit d'une photographie prise entre 1905 et 1907 par un lieutenant allemand à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Namibie. Dans la région déclarée colonie par l'Empire allemand, l'armée coloniale a utilisé une violence massive contre les indigènes Hereros et Namas. Le photographe a choisi un point de vue intéressant: il se tient derrière les soldats comme s'il les soutenait. Cette illustration est le reflet du sujet traité dans le présent mémoire: un regard sur la guerre coloniale par le prisme des questions relatives à la classification, à la dénomination et à la reconnaissance de la violence en Allemagne.

#### 3.1 *Situation initiale: diagnostic du problème*

La gestion par l'Allemagne de son héritage colonial est une source de grande tension. Dès 1904, la guerre est discutée par un organe politique: au Reichstag de Berlin, le député conservateur Ludwig von Reventlow a exigé de «ne pas trop utiliser d'humanité contre des bêtes assoiffées de sang à forme humaine»!<sup>2</sup> Pour se conformer aux valeurs actuelles d'une politique basée sur la Loi fondamentale et les Droits de l'Homme, il faudrait faire un virage à 180 degrés par rapport à ces termes racistes et agressifs. Pourtant, lorsque l'injustice coloniale a été abordée lors d'une conférence de presse fédérale en juillet 2015, la qualification de génocide—en tant que telle

---

<sup>2</sup> Rapports sténographiques sur les négociations du Reichstag, 17 mars 1904, XI. Période législative, LX. Séance, Volume 199, 1903/05, 1900/C, Ludwig von Reventlow appartenait au parti socialiste allemand raciste.

révolutionnaire—n'est apparue que très prudemment,<sup>3</sup> hypothéquant de façon importante le processus politique de réconciliation avec le passé.

L'Allemagne a souvent été au défi d'affronter son histoire difficile.<sup>4</sup> Ces mesures, prises par des sociétés démocratiques engagées en faveur des droits de l'homme pour faire face à un passé marqué par la dictature et la criminalité, concernaient au départ essentiellement la réévaluation juridique, politique, scientifique et sociale du national-socialisme (nazi) comme base de la paix en Europe.<sup>5</sup> Notre actualité est déterminée par des questions de coexistence au niveau mondial. C'est pourquoi les injustices et brutalités commises pendant l'histoire coloniale, qui a mis en relation le Nord et le Sud pendant des siècles, figurent également à l'ordre du jour.<sup>6</sup> Mais cette histoire coloniale soulève également des questions difficiles et complexes de mémoire historique, de classification juridique et de relations politiques. Il s'agit également d'entrer dans le domaine intrinsèquement difficile de la réparation—longtemps

---

<sup>3</sup> Source: Martin Schäfer, porte-parole du ministère fédéral des Affaires étrangères, «Kolonialkrieg des Deutschen Reiches in Namibia», Conférence de presse du gouvernement (Berlin, 10 juillet 2015) <<https://www.bundesregierung.de/breg-de/aktuelles/pressekonferenzen/regierungspressekonferenz-vom-10-juli-847582>>.

<sup>4</sup> Cf. Christopher Daase, Stefan Engert et Judith Renner, «Guilt, Apology and Reconciliation in International Relations» in Christopher Daase et Stefan Engert (Eds.), *Apology and Reconciliation in International Relations: The Importance of Being Sorry* (Routledge 2016) 15.

<sup>5</sup> Helmut König répond à quelques questions sur le concept de réévaluation: «Von der Diktatur zur Demokratie oder Was ist Vergangenheitsbewältigung» in: Helmut König, Michael Kohlstruck et Andreas Wöll (Eds.), *Vergangenheitsbewältigung am Ende des zwanzigsten Jahrhunderts* (Westdeutscher Verlag 1998) 371.

<sup>6</sup> Hans Dieter Heimendahl, «Wir brauchen eine neue Erinnerungskultur», *Deutschlandfunk Kultur* (Berlin, 31 janvier 2019).

réclamée par les descendants des victimes.<sup>7</sup> Cependant, des processus de négociation douloureux y sont associés.<sup>8</sup>

### 3.2 *Questions / questions-clés, objectifs, hypothèses de recherche*

La présente étude aborde la question complexe de savoir dans quelle mesure la violence brutale et mortifère des troupes allemandes dans la guerre contre les Hereros et les Namas de 1904 à 1908 a fait l'objet de démarches par lesquelles l'Allemagne a fait face à son passé. Cela implique de prendre conscience du fait qu'on ne peut s'acquitter des événements historiques, mais qu'il est de notre devoir à l'avenir de les assumer et de les commémorer.

Un pont a été construit dans le temps, qui relie le passé au futur. On examine les dimensions historiques, juridiques, politiques, éthiques et sociales de ce qui a été tenté dans la réévaluation, de ce qui a échoué ou de ce qu'il est possible d'assumer. Ces questionnements sur l'utilisation de la force par une armée d'État ont également contribué à un progrès en ce qui concerne l'éthique militaire. En effet, la question de l'injustice systémique massive dans les sociétés (post-) conflictuelles est tout aussi importante pour les politiques de paix et de sécurité que pour les réflexions concernant l'éthique militaire. Il en découle des questions clés concernant les événements

---

<sup>7</sup> Cf. Hans Günter Hockerts, «Wiedergutmachung in Deutschland 1945-1990. Ein Überblick» (2013) 25-26, *Aus Politik und Zeitgeschichte* 15. Ce terme contient, comme nul autre, les concepts globaux de compensation, de retournement contre l'injustice juridique ainsi que d'autres approches, mais aussi du danger de la banalisation.

<sup>8</sup> Cf. Tobias Winstel, «Vergangenheit verjährt nicht. Über Wiedergutmachung» (2013) 25-26, *Aus Politik und Zeitgeschichte* 4. Pour un contexte plus large de réconciliation, voir aussi Thomas Hoppe, «Authentische Erinnerung – Fundament Für tragfähige Versöhnung» in Zentralkomitee der deutschen Katholiken (Ed.), *Wege zur Versöhnung. Grundlagen für ein tragfähiges Miteinander* (Renovabis 2018) 82.

historiques concrets, leur classification juridique et les méthodes employées en matière de politique.

Il reste à identifier les problèmes apparus lorsque la question fut abordée par le passé. Tout récemment encore, l'ambassadeur de Namibie en Allemagne a réitéré la demande de se concentrer sur l'histoire commune. Il a appelé à une «réconciliation sur la base du respect».<sup>9</sup> Cela présuppose que les démarches adoptées jusqu'alors présentaient des lacunes. Jusqu'à présent, aucun chef d'État ou chef du gouvernement n'a reconnu directement le génocide. L'objectif est donc de renforcer l'approche éthico-morale: la voie de l'excuse politique. Il s'agit de découvrir comment l'Allemagne peut présenter des excuses politiquement adaptées et orientées vers l'avenir.

### 3.3 *Approche méthodologique et organisation du travail*

Si l'on veut réfléchir à un sujet aussi complexe, il est nécessaire de tenir compte de différents domaines. Les événements passés négociés ici sont dans un premier temps introduits sur un plan historique, par un aperçu des causes, du déroulement et des conséquences de la guerre dans cette colonie allemande du sud-ouest de l'Afrique: longtemps écartées, les informations sur les colonies allemandes ne se résument qu'à des connaissances théoriques. Ici, la réflexion s'appuie sur des sources analysées de manière critique.

Par ailleurs, le traitement du premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle est fortement influencé par le débat sur sa classification (ou non) dans cette catégorie. C'est pourquoi ce concept de génocide, qui se rapporte au droit international, à l'histoire et à la sociologie, fait l'objet du chapitre suivant, qui traite des difficultés de l'approche juridique. L'application des législations du droit international prédomine ici. Cependant, comme des recherches portent également sur ce concept, une approche

---

<sup>9</sup> Hans Jessen, «Namibia wartet. Interview mit Andreas Guibeb (2019)», 5 *Politik und Kultur* 4.

historico-politico-sociologique est ajoutée. Pour ce faire, on utilise la liste de critères, largement reconnue, de la sociologue Helen Fein.

Ces fondements historiques et juridiques sont nécessaires pour comprendre, par la suite, les stratégies des rapports politiques. Différents types de comportement seront donc mis en lumière à partir de déclarations ou d'actions politiques. Y a-t-il des raisons d'y reconnaître des mouvements? Les chapitres 4 et 5 ont pour but de montrer dans quelle mesure les différentes démarches, qu'il s'agisse d'approches politiques ou d'une appréciation juridique, sont problématiques. Cela se fera par une approche critique et réfléchie.

Si la nécessité d'une voie alternative devient ainsi évidente, il convient de s'interroger sur le succès d'un tel changement de cap: qu'est-ce qui constitue une excuse politique, qu'est-ce qui a déjà été établi dans ce sens, que reste-t-il à faire pour y parvenir? Le chapitre 5 vise à explorer une approche éthico-morale pour faire face à l'injustice coloniale. Il se réfèrera donc aux théories sur les excuses politiques. Le concept de «*Entschuldigungssprechakt*» [acte de parole d'excuse], inventé par le politologue Stefan Engert, est en particulier employé. Sa liste de critères révèle le grand potentiel, mais aussi les dangers, d'une repentance politique.<sup>10</sup>

### 3.4 Sources et littérature/ état des recherches

Compte tenu de la diversité des méthodes, les sources d'information doivent également être largement sélectionnées:

- La partie historique peut être éclairée par des documents de provenances différentes. Les sources étatiques (rapports d'état-major, ordres, appels) font état de la représentation officielle des belligérants, tandis que les mémoires permettent d'avoir une vue de l'intérieur. Les voix des

---

<sup>10</sup> Cf. Stefan Engert, «Die Staatenwelt nach Canossa. Eine liberale Theorie politischer Entschuldigungen» (2011) 86 (1/2), *Die Friedens-Warte* 155.

Hereros et des Namas sont plus difficiles à discerner, mais on les retrouve dans les mémoires des missionnaires.

- Pour le droit international, ce sont les normes juridiques en vigueur qui sont utilisées.
- Le discours politique est examiné au moyen de motions et procès-verbaux de séances plénières du Bundestag allemand (BT), et de discours prononcés à diverses occasions. Ruprecht Polenz (CDU), envoyé spécial de l'Allemagne pour les pourparlers avec la Namibie, a également été sollicité pour une interview qui figure in extenso en annexe.
- Cette dernière interview est également la ressource la plus importante pour examiner l'approche éthico-morale.
- Enfin, les communiqués de presse suprarégionaux d'Allemagne et de Namibie <sup>11</sup> sont des sources d'information importantes.

La recherche est également alimentée par différentes orientations:

- Une réévaluation historique a été entamée dans les deux États allemands (par Drechsler en RDA, par Bley en RFA). Le débat, repris en 1990 et influencé par la recherche sur le génocide, portait largement sur cette question (Lau). Le *Post Colonial Turn* a introduit le point de vue de la population africaine plus fortement dans le débat (Krüger). Des démarches ont été faites sur une base historique mondiale (Zimmerer), à l'interface de l'histoire militaire (Kuß), et par des universitaires non allemands (Dederling).
- Il existe des interprétations juridiques communes du génocide dans le droit international (Shabas). Divers auteurs ont émis des jugements différents sur la question de qualifier l'affaire Hereros-Namas de crime international

---

<sup>11</sup> Le *Allgemeine Zeitung* est publié dans une des langues nationales de la Namibie, l'allemand; son contenu est également consacré aux Germano-Namibiens. *The Namibian* est publié dans la langue officielle, l'anglais.

(Kämmerer/Föh, Sarkin). La loi a également été examinée en tant que moyen de réparation (Heinemann).

- Dans le domaine des sciences politiques, on s'appuie sur des études qui analysent les relations germano-namibiennes et qui remettent également en question la manière dont la violence coloniale a été gérée (Köbler/Melber). La politique allemande de la Namibie a donc été analysée à la lumière des relations entre les intérêts et les valeurs (Roos/Seidl). Différents discours historico-politiques commémoratifs ont également été comparés (Robel).
- Il existe à propos des excuses politiques un discours scientifique, qui se situe entre la science politique, le droit, la philosophie, la psychologie et la linguistique en tant que disciplines concernées par ce phénomène complexe (Engert, Binder, Löwenheim, Nobles entre autres). La pratique du repentir y est analysée comme un phénomène à part entière, à l'aide de connaissances complémentaires théoriques et empiriques.
- Enfin, ce sujet s'inscrit dans le vaste domaine de la réconciliation (Hoppe par exemple). Des auteurs d'horizons différents voient dans ce patrimoine historique une responsabilité politique (Köbler/Melber, Engert) qu'ils prennent fortement à cœur (Zimmerer). Les travaux peuvent s'appuyer sur ces représentations et les compléter par l'approche résolument interdisciplinaire des *Peace and Security Studies* [études sur la paix et la sécurité].

### 3.5 Pertinence politique et scientifique des travaux

Dans son accord, la Grande Coalition qui dirige actuellement l'Allemagne a inscrit la réévaluation critique de l'histoire coloniale comme l'un des objectifs de son gouvernement.<sup>12</sup> En

---

<sup>12</sup> Cf. «Ein neuer Aufbruch für Europa. Eine neue Dynamik für Deutschland. Ein neuer Zusammenhalt für unser Land» Accord de coalition entre la CDU, la CSU et le SPD pour la 19<sup>e</sup> législature du Bundestag allemand (Berlin, 12

pratique, cet engagement n'a pas (encore) été honoré. Cependant, la politique et la société allemande semblent aujourd'hui se réveiller d'une longue «amnésie coloniale». <sup>13</sup> Certains changements mis en évidence au cours des présentes recherches indiquent que ce «mutisme colonial»<sup>14</sup> est en train de se dissiper. Les discussions actuelles entre l'Allemagne et la Namibie sur le passé colonial, par exemple, sont porteuses d'espoir. Il serait donc opportun que l'Allemagne profite de cette occasion historique pour présenter ses excuses aux proches des victimes par l'intermédiaire des représentants du gouvernement.

Si le gouvernement fédéral assume cette responsabilité, il répondra à ses propres ambitions et à la réputation dont jouit l'Allemagne sur le plan international en matière d'analyse critique de l'histoire.<sup>15</sup> En outre, faire face à la violence de sa propre histoire permettrait à l'Allemagne d'envoyer un message sur les normes en vigueur en termes de Droits de l'Homme. Une reconnaissance officielle protégerait également le pays des signes de dérive qui donneraient ailleurs matière à critique. Au lieu de cela, une nouvelle relation pourrait être établie avec l'ancienne colonie.

---

mars 2018), 154 sur la coopération culturelle avec l'Afrique; 167 et 169 sur la commémoration et le souvenir <<https://www.bundesregierung.de/breg-de/themen/koalitionsvertrag-zwischen-cdu-csu-und-spd-195906>>.

<sup>13</sup> Sur le concept, cf. Stuart Hall, *Ideologie, Identität, Repräsentation*, Sélection de documents 4 (Argument Verlag 2004), 199; Jürgen Zimmerer, *Von Windhuk nach Auschwitz? Beiträge zum Verhältnis von Kolonialismus und Holocaust* (LIT-Verlag 2011), 14, 44. Le réveil actuel est également confirmé par Christiane Habermalz, «Zaghafte Aufarbeitung nach langer Amnesie» *Deutschlandfunk* (Cologne, 5 juin 2018).

<sup>14</sup> Ann Laura Stoler, «Colonial Aphasia: Race and Disabled Histories in France» (2011) 23 (1) *Public History* 121. Une aphasie est un trouble psychologique de la parole ou de la recherche de mots.

<sup>15</sup> Cf. Stefan Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology to the Herero» in Christopher Daase et Stefan Engert (Eds.), *Apology and Reconciliation in International Relations: The Importance of Being Sorry* (Routledge 2016), 141.

Sur le plan politique, cette question est plus que jamais d'actualité car l'Allemagne doit se positionner sur sa politique africaine. Nombre des problèmes actuels, qui dépassent largement les questions de migration, trouvent leur origine dans son héritage colonial. Pour les sociétés concernées, ce n'est pas que de l'histoire passée. C'est pourquoi le portrait colonial apologétique dressé en 2018 par le délégué pour l'Afrique de la chancellerie, n'est pas tourné vers l'avenir: il attribue aux occupants européens un effet positif de civilisation.<sup>16</sup> Historiens et africanistes critiquèrent fortement ces propos.<sup>17</sup> Cette affaire établit un lien très étroit entre la dimension politique et la perspective académique sur la question.

Sur le plan scientifique, cet ouvrage se situe à un carrefour intéressant entre la culture historique, le droit international et la politique africaine. La violence coloniale — longtemps marginalisée dans la mémoire collective<sup>18</sup> — est à nouveau un sujet de discussion en Allemagne depuis 1990. Ce regain d'intérêt est dû à l'essor de la recherche commémorative, au débat sur les continuités entre les conflits du XX<sup>e</sup> siècle, à l'émergence de la recherche sur le génocide et à l'influence des *Postcolonial Studies*.<sup>19</sup> Les prémisses en sont, par exemple, des expositions, des reportages dans les médias et, surtout, des

---

<sup>16</sup> Sur le sujet, Ulrike Ruppel, «Wir haben lange Zeit zu viel im Hilfsmodus gedacht. Interview mit Günter Nooke (CDU)», *Berliner Zeitung* (Berlin, 6 octobre 2018).

<sup>17</sup> Jürgen Zimmerer, «Afrika-Beauftragter nicht mehr tragbar!» *Westdeutscher Rundfunk* (Cologne, 9 octobre 2018). Sur la critique également Anna Reuß, «Archaische Ansichten» *Süddeutsche Zeitung* (Munich, 8 mars 2019) 15.

<sup>18</sup> Anke Schwarzer parle de “fourre-tout de la mémoire historique” dans «Nama und Herero. Völkermord ohne Entschädigung?», 60 *Blätter für deutsche und internationale Politik* 14.

<sup>19</sup> Cf. Winfried Speitkamp, «Kolonialdenkmäler» in Jürgen Zimmerer (Ed.), *Kein Platz an der Sonne. Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte* (BPB 2013) 418.

contributions satiriques.<sup>20</sup> Mais alors que l'Allemagne commence à peine à prendre conscience de ce passé,<sup>21</sup> en Namibie, les conséquences des excès de violence apparaissent comme un lourd fardeau pour les descendants des victimes. Elles sont encore très présentes aujourd'hui.<sup>22</sup>

Le droit international pouvait-il être utilisé comme moyen de reconstruction post-conflit? Était-il important pour la politique allemande d'offrir une compensation? Quels sont les avantages des négociations actuelles? Le présent ouvrage traite de la recherche sur la paix et sur les conflits à l'aide de questions complexes liées à la réévaluation d'un passé violent. Hambourg est considérée comme la «métropole coloniale du Reich».<sup>23</sup> Il convient donc bien de demander à l'institut de recherche sur la paix et la politique de sécurité qui s'y trouve, comment l'Allemagne a géré cette période. L'institut analyse les processus et les pratiques qui constituent la *Transitional Justice* [justice transitionnelle, en anglais dans le texte (NdT)], c'est-à-dire les instruments juridiques et (socio)politiques de transformation des

---

<sup>20</sup> Les exemples suivants méritent d'être mentionnés: «Namibia – Deutschland. Eine geteilte Geschichte», exposition au Rautenstrauch-Joest-Museum für Völkerkunde, Cologne, 2004; «Hereroland. Eine deutsch-namibische Geschichte», Thalia Theater Hamburg, première mondiale le 19 janvier 2020; en tant que contributions satiriques, Birte Schneider et Oliver Welke, «Genozid - Reine Ansichtssache», *Heute Show* / ZDF (Cologne, 3 juin 2016) et Jan Böhmermann «Eier aus Stahl» *Neo Magazin Royal* / ZDFneo (Cologne, 14 novembre 2019)

<sup>21</sup> Yvonne Robel constate que des réflexions ont été entamées, mais d'une portée douteuse: *Verhandlungssache Genozid: Zur Dynamik geschichtspolitischer Deutungskämpfen* (Fink 2013) 267. John Eligon observe un changement (trop?) lent: «Colonial Past Weighs on Germany / The Big Hole in Germany's Nazi Reckoning? Its Colonial History» *New York Times* (New York, 11 septembre 2018) A4.

<sup>22</sup> Cf. Reinhart Kößler et Henning Melber, *Völkermord – Und was dann? Die Politik deutsch-namibischer Vergangenheitsbearbeitung* (Brandes & Apsel 2017) 12, 45.

<sup>23</sup> Kilian Trotier, «Das waren in Hamburg geplante Raubzüge», *Die Zeit* (Hambourg, 27 juin 2019) 19.

conflits, répondant à la question: «comment peut-il y avoir réconciliation?». <sup>24</sup> Le présent document offre notamment une expertise sur le potentiel stratégique de la repentance politique et fait des recommandations politiques à ce sujet. La préconisation d'une telle mesure renvoie à la question initiale: «In the face of such “unspeakable truths”, would it not be better to simply, silently bow down?» <sup>25</sup> («Face à de telles “vérités indicibles”, ne serait-il pas préférable de s'incliner simplement, en silence? »). Face à des «vérités indicibles» <sup>26</sup> — des expériences de violence si horribles qu'elles laissent les victimes sans voix —, il est prouvé qu'un geste symbolique de la part de l'auteur de la violence a plus d'impact que tout autre comportement. Par exemple, le geste d'humilité du chancelier allemand Willy Brandt le 7 décembre 1970 en Pologne, devant le monument aux morts du ghetto de Varsovie, a été internationalement interprété comme une repentance pour les crimes allemands de la Seconde Guerre mondiale.

Un tel geste serait-il également souhaitable dans le cas présent? La façon dont la question est posée laisse présumer une réponse affirmative. Mais il est important de donner une légitimité à cette réponse et d'exposer les bonnes raisons qui

---

<sup>24</sup> Cf. Stefan Engert et Christopher Daase, «Aufarbeitung von Schuld in den internationalen Beziehungen: Überlegungen zum erweiterten Schuldbegriff» in Stefan Engert et Thorsten Moos (Eds.), *Vom Umgang mit Schuld: Eine multidisziplinäre Annäherung* (Campus Verlag 2016) 347; Stefan Engert et Anja Jetschke, «Transitional Justice 2.0 - Zur konzeptionellen Erweiterung eines noch jungen Forschungsprogramms» (2011) 86 (1/2) *Die Friedens-Warte* 15.

<sup>25</sup> Kora Andrieu, «“Sorry for the Genocide”. How Public Apologies Can Help Promote National Reconciliation» (2009) 38 (1) *Millennium: Journal of International Studies* 5.

<sup>26</sup> Priscilla B. Hayner, *Unspeakable Truths. Transitional Justice and the Challenge of Truth Commissions* (2<sup>e</sup> Ed., Taylor & Francis 2010) 146, en référence à l'avis psychiatrique de Judith Lewis Herman, *Trauma and Recovery* (Pandora 2015) 1: « Certaines violations du pacte social sont trop terribles pour être dites à voix haute : c'est le sens du mot indicible ». Aussi fort est le désir de refoulement, aussi grand est le pouvoir du souvenir.

poussent l'Allemagne à demander pardon aux Hereros et aux Namas.

## 4 Contexte historique: le génocide colonial

### 4.1 La domination coloniale en Afrique allemande du Sud-Ouest

Les sociétés précoloniales namibiennes sont aujourd'hui considérées comme plutôt ouvertes, contrairement à ce que laissaient entendre les allégations des Européens qui les qualifiaient de «tribus», c'est-à-dire d'unités bio-ethniques.<sup>27</sup>

«L'âge d'or du XIX<sup>e</sup> siècle»<sup>28</sup> fut marqué par d'importants changements chez les Hereros. Ce n'est pas un hasard si ce nom signifie «éleveur de bétail». Le développement fructueux, à partir de 1850, d'importants troupeaux de bovins est significatif à plusieurs égards: ces animaux assuraient aux Hereros un moyen de subsistance, notamment grâce à l'*omaere*, obtenu par la fermentation de leur lait. Jusqu'au Cap, ils étaient la garantie d'un commerce prospère et d'un statut. Ils avaient une importance culturelle et sacrée. Malgré les migrations saisonnières, les élevages ne furent pas abandonnés.<sup>29</sup> Les points d'eau et les puits étaient des éléments vitaux du paysage, contrairement aux frontières, qui ne prirent de l'importance que sous l'influence des colons.<sup>30</sup>

---

<sup>27</sup> Cf. Gesine Krüger, «Das Goldene Zeitalter der Viehzüchter. Namibia im 19. Jahrhundert» in: Jürgen Zimmerer et Jürgen Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904–1908) und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 17. Voir aussi la carte 1 en annexe, *Zone de guerre en Afrique allemande du Sud-Ouest*, page 160.

<sup>28</sup> Sur l'histoire des Hereros, également appelés Ovahereros, cf. Dag Henrichsen, *Herrschaft und Alltag im vorkolonialen Zentralnamibia: Das Herero und Damaraland im 19. Jahrhundert* (Basler Afrika Bibliographien; Namibia Wissenschaftliche Gesellschaft 2011) XV.

<sup>29</sup> Détails sur les Hereros au XIX<sup>e</sup> siècle: Gesine Krüger, *Kriegsbewältigung und Geschichtsbewusstsein: Realität, Deutung und Verarbeitung des deutschen Kolonialkriegs in Namibia 1904 bis 1907* (Vandenhoeck & Ruprecht 1999) 30.

<sup>30</sup> Une transformation typiquement coloniale en une société territoriale, selon Henning Melber: «Grenzen des (post-)kolonialen Staates: Von Deutsch-Südwest nach Namibia» in Joachim Becker et Andrea Komlosy, *Grenzen*

Les Allemands étaient présents dans le pays depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les premiers à entrer en contact avec la population locale furent les baleiniers, les chasseurs de gros gibiers et les commerçants en quête de ressources minérales. Les missionnaires construisirent ensuite des stations qui servirent également au commerce de produits de consommation, de fusils, de bétail et de chevaux. L'accès libre aux armes modernes permit aux Hereros de se militariser. Grâce à leur rôle de médiateurs au cours des négociations de paix, les missionnaires acquièrent également un poids politique.<sup>31</sup> En effet, l'occupation allemande a été précédée par plusieurs générations de conflits incessants entre groupes indigènes.<sup>32</sup>

70.000 à 80.000 Hereros, 30.000 à 40.000 Bergdamaras et Saans et 3.000 à 4.000 Basters (ces estimations donnent principalement une indication sur la répartition de la population) vivaient dans un territoire délimité par la ligne reliant Outijo à Grootfontein au nord, le désert du Namib à l'ouest, le désert du Kalahari et la région d'Omaheke (qui signifie champ de sable en otijherero) à l'est et la périphérie de Windhoek au sud. Plus au nord se trouvait la terre des Ovambos, moins touchée par l'occupation coloniale. Plus au sud, 15.000 à 20.000 Namas, dont beaucoup d'ancêtres avaient immigré de la colonie du Cap, menaient une vie de nomade.<sup>33</sup>

---

*weltweit: Zonen, Linien, Mauern im historischen Vergleich* (2<sup>e</sup> éd., Promedia-Verlag 2006) 129.

<sup>31</sup> Sur les stations missionnaires en tant que nouveaux centres de pouvoir, voir Krüger, «Das Goldene Zeitalter» (n 27) 21.

<sup>32</sup> Voir Dag Henrichsen, «Die Hegemonie der Herero in Zentralnamibia zu Beginn der deutschen Kolonialherrschaft» in Larissa Förster, Dag Henrichsen et Michael Bollig (Eds.), *Namibia – Deutschland, eine geteilte Geschichte: Widerstand, Gewalt, Erinnerung* (Ed Minerva 2004) 46.

<sup>33</sup> Données de 1892, selon Theodor Leutwein, «Elf Jahre Gouverneur in Deutsch-Südwestafrika» (Mittler 1906) 11; Voir Jürgen Zimmerer, *Deutsche Herrschaft über Afrikaner: Staatlicher Machtanspruch und Wirklichkeit im kolonialen Namibia* (2<sup>e</sup> éd., Lit 2002) 18.

En 1883, le marchand de tabac brêmois Adolf Lüderitz profita de ce que les Namas avaient besoin de soutien pour acquérir des terres auprès de leur *Nama-Kaptein* (c'est-à-dire leur chef) Joseph Frederiks.<sup>34</sup> Le 24 avril 1884, à la demande de Lüderitz, le chancelier allemand Otto von Bismarck déclara la région «zone protégée»<sup>35</sup> afin de s'assurer une compétitivité européenne sur les matières premières et les marchés de vente, mais aussi sur le prestige international.<sup>36</sup>

«*The Germans wanted land from Samuel Maharero. Maharero took a tin and gave them soil and he said: there is the soil you asked for.*»<sup>37</sup> La tradition orale souligne la conduite souveraine du Herero envers les nouveaux arrivants. Il se distingua en tant que *chief*, c'est-à-dire comme leader d'une nation naissante, encore fictive.<sup>38</sup> Les représentants allemands surent cependant tirer profit des rivalités internes en soutenant les dirigeants isolés, qui

---

<sup>34</sup> Par un contrat douteux, Lüderitz a reçu la baie Angra Pequena (plus tard «Lüderitzbuch»).

<sup>35</sup> Selon Stefan Engert, le terme est résolument axé sur la protection des intérêts allemands: «Politische Schuld, Moralische Außenpolitik? Deutschland, Namibia und der lange Schatten der kolonialen Vergangenheit» in Sebastian Harnisch, Hans W. Maull et Siegfried Schieder (Eds.), *Solidarität und internationale Gemeinschaftsbildung. Beiträge zur Soziologie der internationalen Beziehungen* (Campus Verlag 2009) 28.

<sup>36</sup> Voir Ulrike Lindner, «Deutscher Kolonialismus im internationalen Kontext» in Deutsches Historisches Museum (Ed.), *Deutscher Kolonialismus: Fragmente seiner Geschichte und Gegenwart* (Theiss Verlag 2016), 19; Rainer Tetzlaff, *Afrika. Eine Einführung in Geschichte, Politik und Gesellschaft* (Springer VS 2018) 97. Le 15 novembre 1884, Bismarck a ouvert la Conférence sur l'Afrique à Berlin pour coordonner les intérêts européens.

<sup>37</sup> [«Les Allemands voulaient des terres de Samuel Maharero. Maharero a pris une boîte de conserve, leur a donné de la terre et il a dit: voilà la terre que vous avez demandée.», en anglais dans le texte (NdT.)]. Dans Karla Poewe, *The Namibian Herero: A History of Their Psychosocial Disintegration and Survival* (Mellen Press 1985) 69, même si l'ouvrage est critiqué pour la pathologisation psychologique des Hereros dans la période d'après-guerre, notamment par Krüger, *Kriegsbewältigung* (n 29) 12.

<sup>38</sup> Cf. Henrichsen, *Herrschaft und Alltag* (n 28) 282; Gerhard Pool, *Samuel Maharero* (Gamsberg Macmillan Publishing 1991) 1.

leur donnaient en échange des terres.<sup>39</sup> La «Schutztruppe» mena des frappes militaires contre les résistants. Un appareil administratif fut mis en place. Son but: une colonie de «blancs». À cette fin, les envahisseurs s'approprièrent terres et bétail par le biais d'emprunts, de vols ou de réquisitions sans scrupules. Ce faisant, ils ébranlèrent méthodiquement les bases de la société pastorale Herero.<sup>40</sup>

La peste bovine qui se propagea en 1897 fut donc catastrophique.<sup>41</sup> La misère frappa beaucoup de gens qui se virent forcés de vendre leurs terres en masse et de travailler comme main-d'œuvre bon marché pour les Allemands. Certains pâturages disparurent lors de la construction d'une ligne de chemin de fer. Par crainte de soulèvements, l'administration coloniale projeta de construire des réserves, mais se préoccupa surtout des intérêts des colons.<sup>42</sup>

Le rapport de force avait fondamentalement changé: Les Hereros étaient politiquement démunis, juridiquement discriminés, économiquement dépossédés, leur société

---

<sup>39</sup> Cf. Reinhart Kößler et Henning Melber, «Völkermord und Gedenken. Der Genozid an den Herero und Nama 1904–1908» in Irmtrud Wojak, Susanne Meinel et Fritz Bauer Institut (Eds.), *Völkermord und Kriegsverbrechen in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts* (Campus-Verlag 2004) 43; Susanne Kuß, *Deutsches Militär Auf kolonialen Kriegsschauplätzen: Eskalation von Gewalt zu Beginn des 20. Jahrhunderts* (2<sup>e</sup> éd., Links 2010) 80.

<sup>40</sup> Une première source: Leutwein (n 33) 246. En détail, les ouvrages de référence révèlent des informations de fond: voir Horst Drechsler, *Südwestafrika unter deutscher Kolonialherrschaft. Der Kampf der Herero und Nama gegen den deutschen Imperialismus: 1884–1915* (Akademie-Verlag 1966), 150 et Helmut Bley, *Kolonialherrschaft und Sozialstruktur in Deutsch-Südwestafrika 1894–1914* (Leibniz-Verlag 1968) 189.

<sup>41</sup> À certains endroits, 95 % des troupeaux sont morts. Cf. Jan-Bart Gewald, *Towards Redemption: A Socio-Political History of the Herero of Namibia between 1890 and 1923* (CNWS Publications 1996) 138.

<sup>42</sup> Par exemple, les zones riches en eau ont été délimitées, cf. Krüger, *Kriegsbewältigung* (n 29) 63.

gravement perturbée. C'est ce que l'on considère aujourd'hui comme la cause réelle de la guerre.<sup>43</sup>

#### 4.2 *Explosion de la violence durant la guerre (de 1904 à 1908)*

Il s'ensuivit une extrême violence dans une dynamique complexe et à plusieurs niveaux.<sup>44</sup> L'élément déclencheur fut un soulèvement dans le Sud. Réprimer d'éventuelles mutineries faisait partie du travail quotidien des troupes, qui laissaient alors les terres hereros sans protection. La guerre commença le 12 janvier 1904: les Hereros attaquèrent des fermes, bloquèrent les lignes de chemin de fer, occupèrent des villages et coupèrent les communications télégraphiques.<sup>45</sup>

Le déclenchement de cette guerre pourrait être expliqué par la thèse de la prophétie auto-réalisatrice. Selon cette théorie, les Allemands, qui appréhendaient déjà une attaque, auraient (sur-)réagi aux actions des Hereros, qui n'avaient pas eu alors l'intention de faire la guerre.<sup>46</sup> Cependant, les *chiefs* s'étaient déjà

---

<sup>43</sup> Jürgen Zimmerer parle d'«érosion» dans *Deutsche Herrschaft* (33) 27, confirmant Susanne Kuß, «Der Herero-Deutsche Krieg und das deutsche Militär: Kriegsursachen und Kriegsverlauf» in Larissa Förster, Dag Henrichsen et Michael Bollig (Eds.), *Namibia – Deutschland, eine geteilte Geschichte: Widerstand, Gewalt, Erinnerung* (Ed Minerva 2004), 64. Une lettre prouve que les Hereros l'ont eux-mêmes reconnu, cf. Krüger, *Kriegsbewältigung* (n 29) 44, 55.

<sup>44</sup> Matthias Häussler fait référence à l'impact de l'émotion dans la violence extrême, *Der Genozid an Den Herero: Krieg, Emotion und Extreme Gewalt in "Deutsch-Südwestafrika"* (Velbrück Wissenschaft 2018) 11. Voir également la carte 1 en annexe, *Zone de guerre en Afrique allemande du Sud-Ouest*, page 160.

<sup>45</sup> Cela a été annoncé dans un télégramme du premier lieutenant Johannes Techow, «Telegramm aus Windhuk (*sic!*) an das Auswärtige Amt», Berlin (11 janvier 1904), Archives fédérales (Allemagne), emplacement Berlin-Lichterfelde, inventaire Reichskolonialamt, R 1001/2111 <<https://weimar.bundesarchiv.de/DE/Content/Virtuelle-Ausstellungen/Der-Krieg-Gegen-Die-Herero-1904/der-krieg-gegen-die-herero-1904.html>> 1. Sur les causes et les phases de la guerre: Kuß, *Deutsches Militär* (n 39) 78.

<sup>46</sup> C'est la thèse de Gewalt, *Towards Redemption* (n 41) 178.

réunis l'année précédente pour discuter des moyens de sortir de leur situation problématique, ce qui indique une décision réfléchie. Même si les combats n'avaient pas éclaté à ce moment, cela aurait pu être simplement dû à des problèmes de coordination.<sup>47</sup>

Au début de la guerre, les Hereros tuèrent plus de 100 Allemands, principalement des colons et des commerçants (hommes). Le *chief* Michael Tjiseseta avait déclaré: «Je ne suis pas en guerre contre les femmes et les enfants, seulement contre les hommes». <sup>48</sup> Les soldats allemands connaissaient bien cette stratégie.<sup>49</sup> Cette approche suggère que les Hereros menaient une guerre limitée afin de compenser leur affaiblissement politique et leur dépeuplement économique. Des études récentes associent à de la simple propagande certains rapports et images horribles de femmes allemandes victimes de la guerre.<sup>50</sup>

La stratégie guerrière des Hereros correspondait au schéma des conflits violents de la période précoloniale. Faute d'armée, ils évitaient les grandes batailles contre la «Schutztruppe» allemande, menaient des attaques isolées et se retiraient avec leurs familles et leurs troupeaux de bétail vers des points de ralliement. Armés de 2.500 à 4.000 fusils pour environ

---

<sup>47</sup> Sur le débat: Kuß, «Der Herero-Deutsche Krieg» (n 43) 67.

<sup>48</sup> Ceci a été enregistré par un missionnaire: Hanni Ziegler, «Erinnerungen aus dem Herero-Aufstande» (1906) 42 *Dabeim* 11.

<sup>49</sup> Selon le commandant Ludwig von Estorff, *Wanderungen in Südwestafrika, Ostafrika und Südafrika 1894–1910* (Meinert 1979) 110.

<sup>50</sup> Cf. Gesine Krüger, «Bestien und Opfer: Frauen im Kolonialkrieg» in Jürgen Zimmerer et Jürgen Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904–1908) und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 148. Entre autres, un tableau historique qui accuse les Hereros d'une grande brutalité a été conservé jusqu'à aujourd'hui, ce qui peut être le résultat de cette propagande.

8 000 combattants, les Hereros étaient numériquement supérieurs au début de la guerre.<sup>51</sup>

Bien que les 2.000 soldats allemands aient également disposé d'une artillerie et de mitrailleuses, ils commencèrent la guerre affaiblis par leur transfert vers le sud; ils essuyèrent d'abord de lourdes défaites. De nouvelles unités vinrent régulièrement s'ajouter aux troupes. En outre, la chaleur, le manque d'eau, le terrain impraticable et la fièvre typhoïde causèrent des difficultés. Pendant cette première phase de la guerre (de janvier à juin 1904), les troupes étaient dirigées par le gouverneur Theodor Leutwein, dont la stratégie se limitait à vaincre l'ennemi et à le forcer à se rendre. Même pendant la guerre, il resta en correspondance avec les Hereros.<sup>52</sup>

Les colons critiquèrent vivement cette approche, qu'ils jugeaient trop conciliante. Après avoir vu leurs biens et leurs vies sérieusement menacés par ce violent conflit, ils exigèrent des châtiments et des exécutions. La guerre devait servir à s'approprier définitivement terres et propriétés.<sup>53</sup> Colons et soldats en colère menèrent des campagnes sanglantes, qui furent qualifiées de «brutalisation par le bas».<sup>54</sup>

---

<sup>51</sup> Grand Etat-Major Général Prussien, Les combats des forces allemandes en Afrique du Sud-Ouest, d'après les documents officiels préparés par le département I du Grand État-major général sur l'histoire de la guerre, Volume 1: *La campagne contre les Hereros, 1906–1908*, 17. Cf. également Susanne Kuß, *Deutsches Militär* (n 39) 82.

<sup>52</sup> Cf. Horst Drechsler, *Aufstände in Südwestafrika: Der Kampf der Herero und Nama 1904 bis 1907 gegen die deutsche Kolonialherrschaft* (Dietz 1984) 67 et Kuß, *Deutsches Militär* (n 39) 83.

<sup>53</sup> Cf. Dierk Walter, «Kein Pardon. Zum Problem der Kapitulation im Imperialkrieg» (2012) 21 (3) *Mittelweg* 36 107.

<sup>54</sup> Matthias Häußler et Trutz von Trotha, «Brutalisierung von “unten”. Kleiner Krieg, Entgrenzung der Gewalt und Genozid im kolonialen Deutsch-Südwestafrika» (2012) 21 *Mittelweg* 36 57. Voir aussi Henrik Lundtofte: «“I Believe That the Nation as Such Must Be Annihilated...” The Radicalization of the German Suppression of the Herero Rising in 1904» in: Steven L. B. Jensen (Ed.), *Genocide: Cases, Comparisons and Contemporary Debates* (Danish Centre for Holocaust and Genocide Studies 2003), 29.

Ces campagnes augmentèrent la crainte des Hereros d'être incriminés à tort. «Les Allemands se vengeront sans doute terriblement»,<sup>55</sup> leur prophétisa un missionnaire en février, de sorte que d'autres *chiefs* se joignirent aux combats. Les opinions divergeaient sur la manière de procéder: certains *chiefs* se montraient disposés à négocier, d'autres s'y refusaient catégoriquement.<sup>56</sup>

Cependant, toutes les tentatives de pourparlers venant de Berlin furent rejetées. L'intervention de l'état-major, étranger à la région, qui prit le contrôle dès février du commandement militaire, prouve qu'il ne s'agissait plus seulement de gérer un soulèvement. C'est ce «tournant»<sup>57</sup> vers une escalade complète qui différencie ce conflit des précédentes luttes coloniales. Ce changement de haut-commandement marque une rupture définitive avec la stratégie précédente et annonce la deuxième phase de la guerre (de juin à décembre 1904).

Le lieutenant-général Lothar von Trotha, réputé depuis sa contribution à d'autres conflits coloniaux pour ses méthodes exclusivement militaires,<sup>58</sup> déclara *de jure* l'état de guerre. Il se justifia par la suite:

«Les tribus d'Afrique se valent toutes dans la mesure où elles ne font que céder à la violence. J'ai toujours eu pour politique de pratiquer cette violence au moyen d'un

---

<sup>55</sup> Missionnaire August Elger à la Mission Rhénane, 10 février 1904, cité par Drechsler, *Südwestafrika unter deutscher Kolonialherrschaft* (n 40) 169.

<sup>56</sup> Cf. Zimmerer, *Deutsche Herrschaft* (n 33) 33; voir aussi Pool (n 38) 223.

<sup>57</sup> Zimmerer, «Krieg, KZ und Völkermord» (n 1) 49. Kirsten Zirkel reconnaît une «military-dominated phalanx» [phalange à dominante militaire (NdT)] dans «Military Power in German Colonial Policy: The Schutztruppen and Their Leaders in East and South-West Africa, 1888–1918» in David Killingray et David Omissi (Eds.), *Guardians of Empire: The Armed Forces of the Colonial Powers c. 1700–1964* (Manchester University Press 1999) 99.

<sup>58</sup> Drechsler, *Aufstände in Südwestafrika* (n 52) 75. Trotha a donc été impliqué dans des combats en Afrique orientale allemande en 1896 et en Chine en 1900/1901, et était connu pour ses actions brutales.

terrorisme brut et même de la cruauté. J’extermine les tribus d’insurgés dans des flots de sang et d’argent.»<sup>59</sup>

En insistant sur une bataille décisive d’encerclement, la «panacée de la guerre allemande»,<sup>60</sup> les troupes allemandes cernèrent le plateau de Waterberg au centre du pays. Environ 60 000 Hereros — hommes, femmes et enfants — s’y étaient rassemblés. 6 000 d’entre eux étaient armés, mais ils manquaient d’artillerie et de munitions. Du 11 au 12 août 1904, les Hereros furent assaillis par 4 000 soldats armés de 36 canons et 14 mitrailleuses.<sup>61</sup> Après les combats, les chants des femmes se propagèrent: «À qui appartient la terre Herero? Elle nous appartient!»<sup>62</sup> On ne sait pas très bien pourquoi les Hereros ont attendu et n’ont ni sécurisé leurs camps ni fui. On peut supposer qu’ils espéraient des négociations.<sup>63</sup>

---

<sup>59</sup> Lettre du général Lothar von Trotha au gouverneur Theodor Leutwein (5 novembre 1904), citée par Drechsler, *Südwestafrika unter deutscher Kolonialherrschaft* (n 40) 180. Drechsler décrit la déclaration de von Trotha comme brutale et primitive.

<sup>60</sup> Kuß fait référence à cette technique dans «Der Herero-Deutsche Krieg» (n 43) 71; elle s’interroge sur le rôle de celle-ci dans les opérations allemandes du futur «Plan Schlieffen» stratégique et opérationnel (1909) et étudie si l’inclusion d’un obstacle naturel a déjà été testée au Waterberg.

<sup>61</sup> Selon le Grand Etat-major prussien (n 51) 158. Sur le déroulement des événements: Conrad Rust, *Krieg und Frieden im Hererolande: Aufzeichnungen aus dem Kriegsjahre 1904* (Kittler 1905) 370. Cf. Kuß, *Deutsches Militär* (n 39) 88. Sur la violence: Dominik J. Schaller, «Genocide and Mass Violence in the “Heart of Darkness”: Africa in the Colonial Period» in Donald Bloxham et A. Dirk Moses (Eds.), *The Oxford Handbook of Genocide Studies* (Oxford University Press 2010) 345.

<sup>62</sup> Transmis par le révérend Wilhelm Anz, «Gerechtigkeit für die Deutschen in Südwestafrika!», *Die christliche Welt* (Marburg, 7 juillet 2004) 657. Cf. Dag Henrichsen: «“Ehi ROvaherero”. Mündliche Überlieferungen von Herero zu ihrer Geschichte im vorkolonialen Namibia» (1994) *Werkstatt Geschichte*, 1; sur l’important rôle de soutien des femmes hereros dans la guerre, cf. Krüger, «Bestien und Opfer» (n 50) 149.

<sup>63</sup> C’est ce que supposait Pool (n 38) 253, approuvé par Kuß «Der Herero-Deutsche Krieg» (n 43) 72.

Leur défaite militaire après la bataille était évidente. Cependant, ils furent attaqués sans relâche, si bien qu'ils n'eurent d'autre choix que de fuir. Il est difficile de savoir si le désert était délibérément inclus dans le plan de bataille des Allemands ou s'il a simplement joué en leur faveur.<sup>64</sup> Toujours est-il que l'unité allemande la plus faible était stationnée de ce côté du siège. «L'aride Omaheke terminera ce que les armes allemandes ont commencé», déclara l'état-major.<sup>65</sup>

Von Trotha donna l'ordre de patrouiller aux abords du désert, ce qui s'avéra impossible à cause de la chaleur et du terrain. Les troupes se dirigèrent alors vers les points d'eau surchargés pour éliminer les fugitifs. Finalement, le 2 octobre 1904, von Trotha lança un appel qui menaçait de mort tous les Hereros, impliqués ou non dans la bataille.<sup>66</sup> Il en fit distribuer des copies par des prisonniers de guerre. Les offres de négociation ou de reddition furent refusées. Plus de personnes moururent de soif et d'épuisement durant cette période que lors des batailles auparavant.<sup>67</sup>

À l'automne 1904, des offensives Nama déplacèrent les combats vers le sud. L'attitude belliqueuse des colons envers eux

---

<sup>64</sup> Discuté par Walter Nuhn, *Sturm Über Südwest. Der Hereroaufstand von 1904: Ein düsteres Kapitel der deutschen kolonialen Vergangenheit Namibias* (Bernard & Graefe 1989) 229. Cf. Kuß, *Deutsches Militär* (n 39) 90.

<sup>65</sup> Grand Etat-major prussien (n 51) 207.

<sup>66</sup> Lothar von Trotha, Appel aux Hereros, 2 octobre 1904, cité dans Michael Behnen (Ed.), *Quellen zur deutschen Außenpolitik im Zeitalter des Imperialismus 1890–1911* (Wissenschaftliche Buchgesellschaft 1977) 291. Des copies se trouvent aux Archives fédérales de Berlin Lichterfelde et aux Archives militaires de Freiburg, une version en Otjherero dans les Archives nationales du Botswana chez Jan-Bart Gewald, «The Great General of the Kaiser», 26 *Botswana Notes and Records* 73. La source est imprimée dans l'annexe de cette publication à la page 143. Pour l'interprétation et l'histoire, voir également Kuß, *Deutsches Militär* (n 39) 93.

<sup>67</sup> Cf. Isabel V. Hull, *Absolute Destruction: Military Culture and the Practices of War in Imperial Germany* (Cornell University Press 2005) 44. Sur le nombre de victimes, cf. Zimmerer, *Deutsche Herrschaft* (n 33) 39.

ainsi que des rumeurs sur une guerre impitoyable menée contre les Hereros les avaient conduits à entrer en guerre. La stratégie de combat des Namas, qui consistait en de nombreuses batailles isolées, mettait à profit la mobilité des combattants — 2.000 au maximum — et leur bonne connaissance du terrain. Elle immobilisa une grande partie des forces allemandes. Bien qu'engagés dans une démarche radicale, les colons perdirent la face au cours de cette guerre longue et épuisante. La stratégie d'internement ou de déportation des prisonniers africains fut décisive,<sup>68</sup> néanmoins la guerre se prolongea jusqu'en 1908 et les Allemands subirent d'autres pertes.<sup>69</sup>

#### 4.3 *Les camps de concentration et le travail forcé*

En décembre 1904, l'ordre de tuer les Hereros fut levé. Comme les troupes allemandes étaient appelées ailleurs, il semblait opportun d'interner les Hereros qui avaient survécu dans la clandestinité. C'est ainsi que débuta la dernière phase de la guerre (de décembre 1904 à janvier 1908). Avec l'aide des missionnaires, les prisonniers de guerre, femmes et enfants compris, furent emmenés dans des camps.<sup>70</sup> L'objectif était non seulement de les empêcher de soutenir les combats ou d'y participer, mais aussi de les utiliser comme main d'œuvre pour

---

<sup>68</sup> Vers le Cameroun et le Togo – une «odyssée d'agonie» pour les personnes concernées. Voir Kuß, *Deutsches Militär* (n 39) 100.

<sup>69</sup> Parmi les 20.876 militaires déployés, 888 sont morts au combat ou dans des accidents, 725 de maladie. Commando des Schutztruppen au ministère des Colonies du Reich, rapport médical sur la Schutztruppe impériale pour l'Afrique du Sud-Ouest, volume 1: partie administrative, Mittler 1909, 8; et volume 2: partie statistique, Mittler 1920, 2. Cf. également Kuß, *Deutsches Militär* (n 39) 306.

<sup>70</sup> Cf. Jürgen Zimmerer, «Kriegsgefangene im Kolonialkrieg. Der Krieg gegen Die Herero und Nama in Deutsch-Südwestafrika (1904–1907)» in Rüdiger Overmans (Ed.), *In der Hand des Feindes. Kriegsgefangenschaft von der Antike bis zum Zweiten Weltkrieg* (Böhlau Verlag 1999) 285. Voir aussi la carte 2 en annexe, *Camps de travail en Afrique allemande du Sud-Ouest*, page 161.

construire des chemins de fer, des routes et des quais. Pour la première fois, le terme «camp de concentration» apparut dans la langue allemande.<sup>71</sup>

Les détenus souffraient de conditions de vie déplorables: Ils manquaient cruellement de nourriture, de vêtements et de soins médicaux; ils vivaient dans la plus grande promiscuité et les maladies, voire les épidémies, proliféraient.<sup>72</sup> Les mauvais traitements, comme les coups de fouet ou les violences sexuelles envers les femmes, venaient souvent s'ajouter au travail physique excessif. Les conditions de vie étaient particulièrement désastreuses sur Shark Island et à Swakopmund, compte tenu du rude climat maritime.<sup>73</sup>

En 1907, les camps d'internement avaient accueilli environ 20.000 prisonniers de guerre. La politique coloniale ne changea que progressivement, lorsque les colons allemands se plaignirent d'une pénurie de main d'œuvre. Von Trotha avait été rappelé à Berlin en novembre 1905 après l'échec de la guerre contre les Namas, mais même après son départ, l'administration et l'armée continuèrent de préconiser une politique d'internement.<sup>74</sup> La fin de la guerre fut déclarée le 31 mars 1907.

---

<sup>71</sup> Avec ce terme, aujourd'hui réservé aux camps de la mort nazis, les autorités coloniales espagnoles à Cuba avaient décrit l'internement des civils en 1896. Voir Joël Kotek et Pierre Rigoulot, *Das Jahrhundert der Lager: Gefangenschaft, Zwangsarbeit, Vernichtung* (Propyläen 2001) 27.

<sup>72</sup> Cela a été documenté de manière impressionnante par les rapports des missionnaires, par exemple Heinrich Vedder, *Kurze Geschichten aus einem langen Leben* (Verlag der Rheinischen Missionsgesellschaften 1953) 135. Voir également Jon Bridgman et Leslie J. Worley, «Genocide of the Hereros» in Samuel Totten, William S. Parsos et Israel W. Charny (Eds.), *Century of Genocide: Eyewitness Accounts and Critical Views* (Routledge 2004) 37.

<sup>73</sup> Cf. Casper W. Erichsen, «Zwangsarbeit Im Konzentrationslager auf der Haifischinsel» in Jürgen Zimmerer et Joachim Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika: der Kolonialkrieg (1904–1908) in Namibia und seine Folgen* 3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 83.

<sup>74</sup> Cf. Krüger, *Kriegsbewältigung* (n 29) 54: Ce n'est que progressivement que la politique des prisonniers est devenue une politique du travail.

Cependant, la politique d'internement ne prit fin que le 27 janvier 1908, date de l'anniversaire de l'empereur Guillaume II. Et comme les camps sont considérés aujourd'hui comme une prolongation de la guerre, la fin de celle-ci est donc arrêtée à cette date.<sup>75</sup> D'autre part, afin d'en saisir les proportions funestes, ce violent conflit n'est plus qualifié de «soulèvement» mais de guerre.<sup>76</sup>

Jusqu'à l'intervention des troupes sud-africaines durant la Première Guerre mondiale, les Allemands imposaient rigoureusement leur autorité. À l'encontre de tous les fantasmes de domination, les groupes indigènes survécurent en conservant leur identité propre. La domination étrangère vit même les débuts d'une (ré)organisation sociale.<sup>77</sup> Cependant, la guerre avait fondamentalement changé les structures politique, économique et sociale.

#### 4.4 Conséquences aujourd'hui

Les répercussions de la guerre, «héritage structurel, matériel et socio-psychologique», sont toujours tangibles plus de cent ans plus tard en Namibie.<sup>78</sup> Elles sont particulièrement flagrantes

---

<sup>75</sup> Voir Jürgen Zimmerer, «Der erste Völkermord des 20. Jahrhunderts. Über den schwierigen Umgang mit Deutschlands kolonialem Erbe» in Deutsches Historisches Museum (Ed.), *Deutscher Kolonialismus: Fragmente seiner Geschichte und Gegenwart* (Theiss Verlag 2016) 60. Également Jeremy Sarkin, *Colonial Genocide and Reparations Claims in the 21st Century: The Socio-Legal Context of Claims under International Law by the Herero against Germany for Genocide in Namibia, 1904-1908* (PSI 2009) 17.

<sup>76</sup> Cf. Kuß, «Der Herero-Deutsche Krieg» (n 43) 74.

<sup>77</sup> Ce processus, la culture commémorative créative d'*Otjiiserandu* et l'enterrement du *chief* Samuel Maharero comme premier événement de la construction de la nation, est décrit par Jan-Bart Gewald, «Die Beerdigung von Samuel Maharero und die Reorganisation der Herero» in Jürgen Zimmerer et Jürgen Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904–1908) und seine Folgen* (3<sup>e</sup> Ed., BPB 2016) 215.

<sup>78</sup> Cf. Kößler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 12, 45; Kößler et Melber, «Völkermord und Gedenken» (n 39) 60.

dans la répartition des terres. Une conséquence directe de la colonisation est l'occupation, aujourd'hui encore, de 70 % des terres par des propriétaires allemands ou étrangers, qui représentent 5 % de la population locale.<sup>79</sup> Globalement, la composition démographique serait différente aujourd'hui sans les effets de la guerre. Les Ovambos, dans le Nord, représentent aujourd'hui la moitié des 2,5 millions de Namibiens.<sup>80</sup> Le clan des Hereros, qui était le plus important avant la guerre, constitue désormais une minorité de 150.000 à 200.000 personnes, c'est-à-dire 7 % de la population namibienne. Les Namas représentent aujourd'hui 5 % de la population, parmi d'autres petits groupes qui sont recensés en fonction de leur appartenance ethnique et linguistique. L'allemand est la langue maternelle d'environ 20.000 Namibiens descendants de colonialistes; au total, environ 100.000 Namibiens sont blancs. Cependant, ces données ne sont pas représentatives de tous les aspects de la colonisation.<sup>81</sup>

La répartition économique en Namibie est extrêmement inégale: bien que le bilan économique global indique un bon revenu moyen, le pays souffre de graves problèmes de pauvreté (indice de Gini: 61,0). Alors que son indice de développement humain (IDH) de 0,647 place la Namibie à une position intermédiaire, son IDHI (Indice de développement humain ajusté aux inégalités) de 0,422 montre des inégalités relativement importantes, avec un écart de 34,8 % entre les deux indicateurs.<sup>82</sup>

---

<sup>79</sup> Données selon Namibia Statistics Agency, «Namibia Land Statistics Booklet» (septembre 2018) <[https://d3rp5jatom3eyn.cloudfront.net/cms/assets/documents/Namibia\\_Land\\_Statistics\\_2018.pdf](https://d3rp5jatom3eyn.cloudfront.net/cms/assets/documents/Namibia_Land_Statistics_2018.pdf)> 44.

<sup>80</sup> Comme ils ont été moins touchés par l'Occupation coloniale, il n'y a pas de recensement de cette époque.

<sup>81</sup> Données selon Central Intelligence Agency, «The World Factbook» (26 mai 2020) <<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/wa.html>>.

<sup>82</sup> Données selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD): «Human Development Index and its Components» (2019) <<http://www.hdr.undp.org/en/composite/HDI>> et «Inequalities in

La mémoire de la guerre est perpétuée par des populations de descendants directs des victimes. Elle est le terreau de leur identité. Il s'agit aussi d'une force symbolique dans la mémoire nationale, longtemps dominée par le récit des Ovambo (numériquement et politiquement supérieurs) sur la lutte contre le régime d'apartheid à partir des années 1960. À cet égard, il est également évident que la société namibienne n'est pas sans ruptures.<sup>83</sup>

---

Human Development in the 21st Century. Briefing note for countries on the 2019 Human Development Report» <[http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/NAM.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/NAM.pdf)>. Pour l'interprétation, voir aussi Reinhart Köbler, *Namibia and Germany: Negotiating the Past* (University of Namibia Press 2015) 39.

<sup>83</sup> Cf. Holger Stoecker, «Knochen im Depot: Namibische Schädel in anthropologischen Sammlungen aus der Kolonialzeit» in Jürgen Zimmerer (Ed.), *Kein Platz an der Sonne: Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte* (Bundeszentrale für politische Bildung 2013) 452. Cf. Krüger, *Kriegsbewältigung* (n 29) 265.



## 5 Sur la réévaluation juridique – la catégorie du génocide

### 5.1 *Un crime selon la définition du droit international?*

En matière de classification juridique des événements historiques, la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* (CPRCG) des Nations unies (ONU) peut faire autorité. Raphael Lemkin, avocat juif polonais et chercheur pour la paix, est à l'origine du projet de loi de 1944. À cette époque, il n'existait encore aucune appellation pour désigner les crimes nationaux-socialistes, inédits parmi les classifications préexistantes — «A crime without a name». <sup>84</sup> Lemkin créa le néologisme «génocide» à partir du grec ancien *γένος* (race, peuple) et du latin *caedere* (tuer). <sup>85</sup>

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1948, la CPRCG introduit un terme juridique pour désigner ce crime international. L'article II propose la définition juridique officielle suivante:

«Dans la présente Convention le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel:

a) Meurtre de membres du groupe;

---

<sup>84</sup> Raphael Lemkin, «Genocide» (1946) 15 *American Scholar* 227. Il cite, comme il le dit lui-même dans ce passage, le Premier ministre britannique Winston Churchill qui avait décrit les crimes nationaux-socialistes de cette manière en 1941, dans un discours radiophonique. A. Dirk Moses se différencie de la personne de Lemkin et de son concept: «Raphael Lemkin, Culture, and the Concept of Genocide» in Donald Bloxham et A. Dirk Moses (Eds.), *The Oxford Handbook of Genocide Studies* (Oxford University Press 2010) 19.

<sup>85</sup> Cf. Dominik J. Schaller, 'Genozidforschung: Begriffe und Debatten' in Dominik J. Schaller et al. (Eds.), *Enteignet – Vertrieben – Ermordet: Beiträge zur Genozidforschung* (Chronos-Verlag 2004) 11.

- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.»<sup>86</sup>

Ainsi, la détermination d'un groupe en tant que victime (**I.**), la destruction (partielle) de ce groupe (**II.**) et une intention spécifiquement destructrice de l'auteur (**III.**) sont les critères distinctifs d'un génocide.<sup>87</sup>

**I.** Ce traité protège les groupes nationaux, raciaux, ethniques ou religieux. Les groupes politiques ou autrement constitués ne sont pas inclus. Les experts en droit international peinent à définir précisément ces groupes *a priori* indistincts. En tant que constructions sociales, ces concepts sont inévitablement teintés de subjectivité. En particulier, ce sont les auteurs des actes qui déterminent le statut des victimes et leur attribuent une altérité.<sup>88</sup> Une solution consiste à considérer ces quatre termes comme des notions complémentaires, les pierres angulaires d'un secteur protégé. En réalité, il est reconnu qu'il s'agit de groupes stables, souvent déterminés par la naissance,

---

<sup>86</sup> Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (CPPCG), adoptée le 9 décembre 1948 par la résolution 260 A (III) de l'Assemblée générale des Nations unies, entrée en vigueur le 12 janvier 1951. Dans le Code pénal international allemand (VStGB), l'infraction est définie au § 6.

<sup>87</sup> Cf. Birthe Kundrus et Henning Strotbek, «“Genozid”. Grenzen und Möglichkeiten eines Forschungsbegriffs – Ein Literaturbericht» (2006) 51 *Neue Politische Literatur* 402.

<sup>88</sup> Cf. Joe Verhoeven, «Le Crime de Génocide. Originalité et Ambiguïté» (1991) 1 *Revue Belge de Droit International* 21; Cf. aussi William A. Schabas, «The Law and Genocide» in Donald Bloxham et A. Dirk Moses (Eds.), *The Oxford Handbook of Genocide Studies* (Oxford University Press 2010) 133.

qui ne peuvent être modifiés en fonction de leurs membres.<sup>89</sup>

Pour être inclus, les Hereros et les Namas devraient donc constituer un groupe national. Néanmoins, tant qu'aucun État n'a encore été fondé, ce raisonnement est erroné. Un lien historique et culturel ne suffirait pas à une interprétation élargie.<sup>90</sup> L'affinité ethnique est aujourd'hui interprétée comme culturelle, c'est-à-dire basée sur une langue, des valeurs et une culture commune.<sup>91</sup> Les groupes raciaux ont une ascendance commune, des similitudes physiques et une proximité géographique, bien que ce terme très prisé ne soit utilisé «qu'au sens de groupe social défini par son apparence somatique».<sup>92</sup> Il n'existait pas d'uniformité en termes de religion, mais les autres caractéristiques s'appliquent. En effet, les groupes ont été stables au cours de la consolidation sociale du XIX<sup>e</sup> siècle (voir chapitre 4).

**II.** On s'interroge sur la destruction (partielle) de ces groupes. La CPRCG énumère les éléments objectifs du crime (*actus reus*). Les actes criminels susceptibles de causer la destruction des groupes sont définis dans l'article II. Le génocide n'implique pas seulement le meurtre (alinéa a), contrairement à ce que laisse entendre la traduction allemande du mot. Il inclut aussi le fait de causer des dommages physiques ou mentaux graves (alinéa b) ou d'imposer des conditions de vie qui causent

---

<sup>89</sup> Cf. William Schabas, Holger Fließbach, *Genozid im Völkerrecht* (Hamburger Ed 2003) 152; voir également Steffen Eicker, *Der Deutsch-Herero-Krieg und das Völkerrecht* (P Lang 2009) 178.

<sup>90</sup> Stefan Glaser, dans Nicodème Ruhashyankiko (Ed.), UN-Study of the Question of the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide, Document E/CN.4/Sub.2/416 (4 juillet 1978) <[https://digitallibrary.un.org/record/663583/files/E\\_CN.4\\_Sub.2\\_416-EN.pdf](https://digitallibrary.un.org/record/663583/files/E_CN.4_Sub.2_416-EN.pdf)>. Cf. Steven R. Ratner, Jason S. Abrams et James L. Bischoff, *Accountability for Human Rights Atrocities in International Law: Beyond the Nuremberg Legacy* (3<sup>e</sup> éd., Oxford University Press 2009) 34.

<sup>91</sup> Voir Schabas et Fließbach, *Genozid im Völkerrecht* (n 89) 167.

<sup>92</sup> Pierre L. van den Berghe, «Race – As Synonym» in Ellis Cashmore (Ed.), *Dictionary of Race and Ethnic Relations* (4<sup>e</sup> éd., Routledge 1996) 297.

des dommages physiques aux groupes (alinéa c).

La politique allemande de guerre et de traitement des prisonniers de guerre correspond-elle à de tels actes? De nombreux Hereros ont malgré tout réussi à échapper à l'encerclement, bien qu'aucun chiffre précis ne soit disponible. L'offensive Waterberg ne répond donc pas forcément aux critères requis.<sup>93</sup> Les persécutions qui s'ensuivirent, néanmoins, le pourraient. Bien qu'aucune résistance ne fût attendue, von Trotha ordonna la poursuite des Hereros en bordure du désert, où l'épuisement et la soif se succédaient. Un grand nombre de personnes moururent ainsi, d'autres furent abattues ou pendues par des soldats. Cette façon d'agir doit être considérée comme «détruisant le groupe» (alinéas a à c), même dans les cas où les gens pouvaient encore se sauver.<sup>94</sup>

L'internement dans des camps pourrait également constituer une infraction à l'article 2 de la CPRCG. Les prisonniers y étaient contraints à des travaux physiques pénibles. Leur existence a été marquée par les circonstances les plus défavorables, qui ont causé de grands dommages physiques et psychologiques (alinéa b). Les conditions naturelles défavorables s'avèrent fatales pour de nombreux détenus — elles peuvent donc être classées comme des conditions de vie destructrices (alinéa c).

Pendant, les groupes Herero et Nama n'ont pas été complètement détruits. Aussi macabre que la question puisse paraître, il faut préciser le nombre de tués pour déterminer s'il y a crime. Malheureusement, le nombre de décès parmi les Hereros et les Namas ne peut être déterminé avec suffisamment de précision. La taille de ces deux groupes avant la guerre n'a été mesurée que par les fonctionnaires coloniaux et les

---

<sup>93</sup> Voir Jörn Axel Kämmerer et Jörn Föh, «Das Völkerrecht als Instrument der Wiedergutmachung? Eine kritische Betrachtung am Beispiel des Herero-Aufstandes» (2004) 42 *Archiv des Völkerrechts* 301.

<sup>94</sup> Par exemple, au Betschuanaland (aujourd'hui le Botswana), voir Eicker (n 89) 180.

missionnaires.<sup>95</sup> Les inexactitudes dans la classification ethnique ainsi que les mouvements de migration suscitent une grande incertitude sur le nombre de Hereros avant la guerre. Selon les estimations, ce nombre se situerait entre 35.000 et 100.000 personnes, dont 14.000 à 16.000 auraient survécu. On suppose que 9.000 à 13.000 des 20.000 Namas ont survécu. Les estimations les plus prudentes suggèrent qu'au moins un tiers de la population a été tué directement ou est mort des suites de la guerre.<sup>96</sup> Une estimation plus précise n'est pas possible, mais la question s'avère superflue. Sur la question juridique: «The fundamental question is not how many victims were actually killed or injured, but rather how many victims the perpetrator intended to attack.»<sup>97</sup>

III. À cet égard, lorsque la question de l'intention (*intent to destroy*) se pose, le nombre de victimes indique une tendance. Le chapeau de l'article 2 de la CPRCG le prévoit déjà en tant qu'élément subjectif du crime (*mens rea*). Ceux qui agissent doivent avoir en tête l'intention de détruire.<sup>98</sup> Les fantasmes de violence et d'extermination de von Trotha, imprégnés de racisme, trahissent déjà cette intention.<sup>99</sup> L'ordre d'extermination a été explicitement donné dans la proclamation aux Hereros, et de manière similaire plus tard aux Namas: «À

---

<sup>95</sup> Pour une société missionnaire Jakob Irle, *Was soll aus den Herero werden?* (Verlag C. Bertelsmann 1905) 5 et du même auteur, *Die Herero: Ein Beitrag zur Landes-, Volks- und Missionskunde* (Verlag C. Bertelsmann 1906) 1.

<sup>96</sup> Cf. Krüger, *Kriegsbewältigung* (n 29) 64; Susanne Kuß réprimande le «Zahlenakrobatik» [l'acrobatie de la comptabilité] dans *Deutsches Militär* (n 39) 86.

<sup>97</sup> [«la question fondamentale n'est pas combien de victimes ont réellement été tués ou blessés, mais plutôt combien de victimes l'auteur avait l'intention d'attaquer»] Schabas, «Law and Genocide» (n 88) 136

<sup>98</sup> Sur la notion d'intention, Schabas and Fließbach, *Genozid im Völkerrecht* (n 89) 27; John Quigley, «Intent without Intent» in Adam Jones (Ed.), *Genocide in Theory and Law* (Sage 2008) 86.

<sup>99</sup> Cf. par exemple Lothar von Trotha, «Direktiven für den Angriff gegen die Hereros» (4 août 1904), in Grand État-major prussien (n 51) 152.

l'intérieur de la frontière allemande, chaque Herero avec ou sans arme [...] sera tué». <sup>100</sup> L'intention de destruction est donc apparue au moins entre la publication de la proclamation en octobre et son annulation en décembre 1904. <sup>101</sup>

Cet objectif se reflète également dans le fait que des groupes entiers étaient considérés comme des ennemis. Il est vrai qu'un ordre du jour ordonnait d'éviter de prendre pour cible les femmes et les enfants. <sup>102</sup> Mais ces derniers périrent aussi lorsqu'ils furent chassés. Les victimes de la guerre n'étaient pas seulement des combattants, loin s'en faut. <sup>103</sup> Les survivants, dont plus des trois quarts étaient des femmes et des enfants, furent tous internés, y compris les personnes âgées. Les moyens de subsistance, comme les troupeaux de bétail et les *kraals* (enclos), furent attaqués. <sup>104</sup>

En ce qui concerne les camps, l'intention destructrice doit également être apparente. Un indice: lorsqu'on lui a demandé si les prisonniers devaient être emmenés sur le continent compte tenu des conditions catastrophiques qui régnaient dans le camp au large des côtes, le commandant répondit que « tant qu'il aurait son mot à dire, aucun Hottentot

---

<sup>100</sup> Lothar von Trotha, Appel aux Hereros, 2 octobre 1904 (n 66), voir aussi en annexe, page 143.

<sup>101</sup> Cf. Eicker (n 89) 180.

<sup>102</sup> Trotha: Ordre supplémentaire, cité par Rust (n 66) 25.

<sup>103</sup> Cf. sur les non-combattants Dominik J. Schaller, «Kolonialkrieg, Völkermord und Zwangsarbeit in Deutsch-Südwestafrika» in Dominik J. Schaller *et al.* (Eds.), *Enteignet – Vertrieben – Ermordet: Beiträge zur Genozidforschung* (Chronos-Verlag 2004) 168; et Jürgen Zimmerer, «Kriegsgefangene im Kolonialkrieg. Der Krieg gegen Die Herero und Nama in Deutsch-Südwestafrika (1904–1907)» in: Rüdiger Overmans (Ed.), *In der Hand des Feindes. Kriegsgefangenschaft von der Antike bis zum Zweiten Weltkrieg* (Böhlau Verlag 1999) 288.

<sup>104</sup> Cf. Jeremy Sarkin, *Germany's Genocide of the Herero: Kaiser Wilhelm II, His General, His Settlers, His Soldiers* (UCT Press; James Currey 2010) 113.

ne quitterait Shark Island vivant».<sup>105</sup> Un taux de mortalité de 30 à 50, voire 67 %, en est une preuve supplémentaire.<sup>106</sup>

En conclusion, on constate que 1) les Hereros et les Namas étaient des groupes protégés qui 2) furent (partiellement) décimés et ce, 3) avec l'intention de les anéantir. Aucune raison apparente ne justifie cette action; toute résistance avait déjà cessé lorsque les mesures furent prises pour détruire ces groupes. Il importe peu de savoir si le groupe avait proposé des négociations ou même une soumission.<sup>107</sup>

Néanmoins, on peut se demander si les critères légaux prévus dans l'article 2 de la CPRCG sont remplis. On cite souvent comme une mise en garde majeure à cet égard le fait suivant: Le génocide n'est devenu un crime international qu'avec la Convention de 1948.<sup>108</sup> Une ordonnance de rétroactivité spécifique est absente de la disposition. Une situation juridique qui n'existait pas dans le passé peut tout au plus être créée rétroactivement par un nouveau traité international ou par un droit coutumier, ce qui n'est pas prévu.<sup>109</sup>

Un premier avis considère donc que les faits sont conformes à l'article 2, mais objecte que le Reich allemand ne

---

<sup>105</sup> Berthold von Deimling, dans *Chronik der Gemeinde Lüderitzbucht*, cité par Zimmerer, «Krieg, KZ und Völkermord» (n 1) in 59. Le terme péjoratif «hottentot», un surnom néerlandais, est encore aujourd'hui utilisé dans le langage.

<sup>106</sup> Les taux de mortalité sont ici une preuve objective, selon Eicker (n 89) 183.

<sup>107</sup> Il en va de même pour l'évaluation de Raphaël Lemkin dans les manuscrits d'archives, citée par Schaller, «Kolonialkrieg» (n 103) 229 note 327.

<sup>108</sup> L'Allemagne a ratifié le traité le 12 août 1954: Cf. Loi sur l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne à la Convention du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, *Journal officiel fédéral [Bundesgesetzblatt]*, partie II, n°15 729.

<sup>109</sup> Cf. Patrick Heinemann, «Die deutschen Genozide an den Herero und Nama: Grenzen der rechtlichen Aufarbeitung» (2016) 55 *Der Staat* 482; voir également Kämmerer et Föh, «Das Völkerrecht als Instrument» (n 93) 326.

peut être poursuivi pour ce crime.<sup>110</sup> Le contre-avis se réfère aux principes juridiques existants au moment de l'infraction et ne relève pas d'infraction au droit international.<sup>111</sup> Il est vrai que l'ébranlement qui suit les atrocités commises par les Turcs contre les Arméniens entre 1915 et 1916 peut être interprété comme le début d'une interdiction du génocide, mais celle-ci ne s'applique qu'à l'espace européen. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité posent des problèmes similaires. Les experts en droit international notent: «Ce résultat, dans toute sa clarté, s'accompagne d'un arrière-goût amer et cynique».<sup>112</sup> Reste donc à examiner comment l'expertise se déroule dans un contexte extralégal.

## 5.2 Réponses apportées par la recherche sur le génocide

Dans le cadre de la recherche interdisciplinaire, relativement récente, sur le génocide, les perspectives historiques, sociologiques et politiques approfondissent la notion de «génocide». Classé comme «*Essentially Contested Concept*»<sup>113</sup> [*concept essentiellement contesté*], le terme lui-même est sujet à discours et à interprétation.<sup>114</sup> La définition d'Helen Fein, avec son point de vue sur les États, les structures et les situations qui permettent le génocide, est utilisée ici et liée au cas d'application.<sup>115</sup>

---

<sup>110</sup> Selon Eicker (n 89) 185.

<sup>111</sup> Selon Heinemann (n 109) 481 et Kämmerer et Föh, «Völkerrecht als Instrument» (n 93) 314.

<sup>112</sup> Kämmerer et Föh, «Völkerrecht als Instrument» (n 93) 317.

<sup>113</sup> Engert, «Politische Schuld» (n 35) 291. Les critères, tels que la complexité et l'ouverture, qui constituent ce concept très controversé ont été développés par Walter Bryce Gallie, «Essentially Contested Concepts» (1956) 56 *Proceedings of the Aristotelian Society* 167.

<sup>114</sup> Sur la situation problématique Schaller, «Genozidforschung» (n 85) 14; Kundrus/Strotbek, 'Genozid' (n 87) 397, 420.

<sup>115</sup> Ici et dans les ouvrages suivants: Helen Fein, «Definition and Discontent: Labelling, Detecting and Explaining Genocide in the Twentieth Century» in Stig Förster et Gerhard Hirschfeld (Eds.), *Genozid in der modernen Geschichte* (Lit

1. Il doit y avoir des preuves d'une attaque soutenue ou d'une série d'attaques physiques. Une simple démarche à l'encontre d'une société et d'une culture, comme un effort d'assimilation, ne suffit pas. La recherche a également reconnu le lien fréquent entre la guerre et le génocide.<sup>116</sup> Dans le cas étudié, des exécutions sommaires eurent lieu dès le début de la guerre. Cependant, il s'agissait surtout d'attaques isolées et non coordonnées.<sup>117</sup> L'attaque du plateau Waterberg et la poursuite dans le désert reposaient sur une stratégie méthodique. La privation de nourriture et l'empoisonnement de l'eau sont considérés comme des attaques physiques.<sup>118</sup> Il est donc évident qu'assoiffer une personne constitue également une attaque. En ce qui concerne les camps, on parle d'extermination par négligence,<sup>119</sup> voire d'extermination par le travail.<sup>120</sup>
2. On suppose un certain degré d'organisation de la part de l'auteur et une responsabilité de l'État. Un génocide consiste, pour l'élite politique, à gagner le contrôle ou à le conserver.<sup>121</sup> Cela se traduit entre autres par la quête d'une colonie à des

---

1999) 18 et Helen Fein, «Genozid als Staatsverbrechen. Beispiele aus Rwanda und Bosnien» (1999) *Zeitschrift für Genozidforschung* 36.

<sup>116</sup> La cause en est le risque de perte des frontières, voir Daniel Karch, «“...Selbst wenn wir sie dabei auslöschen.” Entgrenzte Gewalt in der kolonialen Peripherie» (2010) 10 *Jahrbuch für Europäische Überseegeschichte* 115.

<sup>117</sup> Voir Jürgen Zimmerer, «Bevölkerungsökonomie, Rassenstaat Und Genozid» in: Wolfgang Benz (Ed.), *Vorurteil und Genozid. Ideologische Prämissen des Völkermords* (Böhlau Verlag 2010) 17.

<sup>118</sup> Sur la stratégie de la faim et de la soif jusqu'à la mort des victimes: Trutz von Trotha, «Genozidaler Pazifizierungskrieg. Soziologische Anmerkungen zum Konzept des Genozids am Beispiel des Kolonialkriegs in Deutsch-Südwestafrika» (2003) 4 *Zeitschrift für Genozidforschung* 54.

<sup>119</sup> Voir Stoecker (n 83) 447; voir aussi Erichsen (n 73) 80.

<sup>120</sup> Cf. Michael Brumlik, «Das Jahrhundert der Extreme» in Irmtrud Wojak, Susanne Meinel et Fritz Bauer Institut (Eds.), *Völkermord und Kriegsverbrechen in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts* (Campus-Verlag 2004) 27. La continuité dans l'Holocauste est un sujet à part entière.

<sup>121</sup> Cf. Fein, «Genozid als Staatsverbrechen» (n 115) 38.

fins d'exploitation économique, voilée d'arguments idéologiques et racistes.<sup>122</sup> Il reste à déterminer qui a soutenu l'extermination comme objectif de guerre. Les débordements de violence dans ces périphéries sont fortement attribués aux hommes qui se trouvaient sur place.<sup>123</sup> Cependant, le chef d'état-major général, Schlieffen, a également annoncé que «la lutte raciale qui a éclaté ne peut être résolue que par l'anéantissement ou l'asservissement complet d'un parti».<sup>124</sup> L'empereur Guillaume II avait attribué à von Trotha le pouvoir absolu.<sup>125</sup> Même les soldats et les officiers s'y étaient pliés, malgré les critiques occasionnelles.<sup>126</sup> Certains avancent que le chancelier allemand von Bülow avait appelé à mettre fin à la guerre.<sup>127</sup> Cependant, cette opposition tardive ne peut guère exonérer le gouvernement; Berlin était impliqué.<sup>128</sup>

---

<sup>122</sup> Melber qualifie l'usage de la violence de darwinisme social: Melber, «Grenzen des (post-)kolonialen Staates» (n 30) 133.

<sup>123</sup> Cf. Karch (n 116) 110, également sur la question de savoir dans quelle mesure et pourquoi l'excès de violence s'est aggravé. Dans un contexte plus large de colonialisme et de génocide, Leo Kuper, *Genocide. Its Political Use in the Twentieth Century* (Yale University Press 1981) 16, 44.

<sup>124</sup> Le général-colonel Alfred Graf von Schlieffen au chancelier du Reich Bernhard von Bülow le 23 novembre 1904, cité par Frank Oliver Sobich, «Schwarze Bestien, Rote Gefahr»: *Rassismus und Antisozialismus im deutschen Kaiserreich* (Campus 2006) 59; voir aussi Drechsler, *Kolonialherrschaft in Südwestafrika* (n 40) 193.

<sup>125</sup> Cf. Kuss, *Deutsches Militär* (n 39) 88. Von Trotha était directement subordonné à l'empereur, selon les instructions du Grand État-major.

<sup>126</sup> Représentée par Estorff (n 49) 116; cf. Zimmerer, «Krieg, KZ und Völkermord» (n 1) 52.

<sup>127</sup> Selon les mémoires du chancelier du Reich Bernhard von Bülow (enregistrées bien plus tard), *Denkwürdigkeiten*, volume 2, *Von der Marokkokrise bis zum Abschied* (Ullstein Verlag 1930) 21; voir aussi Rainer Tetzlaff, *Afrika. Eine Einführung in Geschichte, Politik und Gesellschaft* (Springer VS 2018) 101 et Boris Barth, *Genozid: Völkermord im 20. Jahrhundert: Geschichte, Theorien, Kontroversen* (CH Beck 2006) 130.

<sup>128</sup> Cf. Krüger, *Kriegsbewältigung* (n 29) 62; sur la séquence chronologique, voir aussi Sobich (n 124) 59.

3. Les victimes sont stigmatisées parce qu'elles appartiennent à un collectif. Elles ne sont pas considérées comme faisant partie d'un gouvernement.<sup>129</sup> Ces groupes «essentialisés» sont les cibles exclusives des actions génocidaires, sans qu'ils puissent trouver d'échappatoire dans la conversion ou le renoncement. C'est ce que la théorie postcoloniale considère comme une pratique puissante de l'«othering».<sup>130</sup> Lorsque von Trotha déclare que «des Hereros ne sont plus des sujets allemands»,<sup>131</sup> il les exclut par la même occasion de la communauté de ceux qui sont considérés comme dignes de protection.<sup>132</sup>
4. Même si les victimes ne représentent (plus) une menace, ou qu'elles capitulent, les préjugés subsistent. Les historiens mettent l'accent sur le désespoir des personnes attaquées. Ils considèrent que la guerre allemande a été marquée par les massacres et la terreur dès le moment où von Trotha a pris le commandement. Mais là encore, elle ne prend un caractère génocidaire qu'à partir de la poursuite dans le désert. La résistance militaire avait alors été brisée.<sup>133</sup> Ici aussi, le génocide n'est pas reconnu à partir du nombre de victimes, dans le sens d'une détection précoce. Il semble utile de tenir

---

<sup>129</sup> Cf. von Trotha, «Genozidaler Pazifizierungskrieg. Soziologische Anmerkungen zum Konzept des Genozids am Beispiel des Kolonialkriegs in Deutsch-Südwestafrika» (2003) 4 *Zeitschrift für Genozidforschung* 34; Cf. aussi Helen Fein, «Scenarios of Genocide. Models of Genocide and Critical Responses» in Israël W Charny (Ed.), *The Book of the International Conference on Holocaust and Genocide. Vol. 1: Towards Understanding, Intervention and Prevention of Genocide* (Westview Press 1984) 4.

<sup>130</sup> A propos de la notion Edward W. Said, *Orientalism* (Pantheon Books 1978) 1; il s'agit aussi de la perception de soi et des autres.

<sup>131</sup> Appel de Lothar de Trotha aux Hereros, 2 octobre 1904, voir aussi en annexe, page 143.

<sup>132</sup> Voir Fein, «Definition and Discontent» (n 115) 19; cf. également Engert, «Politische Schuld» (n 35) 290.

<sup>133</sup> Voir Zimmerer, «Krieg, KZ und Völkermord» (n 1) 50.

compte du nombre souvent moins remarqué de survivants, qui étaient néanmoins eux aussi des victimes.<sup>134</sup>

5. Enfin, le meurtre est cautionné, voire délibéré (il s'agit encore une fois d'*intention*). C'est ici qu'une poignée d'écrits partiellement apologétiques vis-à-vis de la colonisation voient leur porte d'entrée. Certains affirment que von Trotha, dans son appel, n'a utilisé le terme «extermination» qu'à des fins rhétoriques et psychologiques et qu'il s'est de toute façon rapidement rétracté.<sup>135</sup> Une autre contribution formule des doutes sur l'intention d'annihilation: elle remet en cause le caractère eurocentré de l'historiographie et considère la fuite des Hereros comme un exode collectif et autodéterminé.<sup>136</sup> Parce qu'une telle argumentation risque d'imputer aux victimes la responsabilité de leur sort, une grande majorité s'y oppose.<sup>137</sup> La démarche allait également bien au-delà d'un nettoyage ethnique drastique.<sup>138</sup> La proclamation contient des preuves évidentes d'une intention destructrice. Lorsque l'ordre fut levé, non pas pour des raisons humanitaires mais

---

<sup>134</sup> Voir Fein, «Definition and Discontent» (n 115) 18 sur le nombre de victimes; voir Mihran Dabag, «Genozidforschung: Leitfragen, Kontroversen, Überlieferung» (1999) *Zeitschrift für Genozidforschung* 9 sur les survivants.

<sup>135</sup> Encore scientifique Gunter Spraul, «Der “Völkermord” an den Herero: Untersuchungen zu einer neuen Kontinuitätsthese» (1988) 39 *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht* 723; apologétique Gert Sudholt, *Die Deutsche Eingeborenenpolitik. Von den Anfängen bis 1904* (Olms 1975) 184.

<sup>136</sup> Voir Brigitte Lau, «Uncertain Certainties. The Herero-German War of 1904», *History and Historiography – 4 Essays in Reprint* (1995) 47. Leurs arguments sont en partie repris par des opinions de droite.

<sup>137</sup> Certaines voix étaient déjà critiques: Voir Krüger, *Kriegsbewältigung* (n 29) 12 et Tilman Dederich, «The German-Herero War of 1904: Revisionism of Genocide or Imaginary Historiography?» (1993) 19 *Journal of Southern African Studies* 80. Werner Hillebrecht a donné une réplique directe, comme le montre le jeu de mots du titre. «“Certain Uncertainties” or Venturing Progressively into Colonial Apologetics?» (2014) 1 *Journal of Namibian Studies* 73.

<sup>138</sup> C'est ainsi qu'un auteur argumente et classe l'affaire uniquement comme une affaire avec suspicion de génocide: Boris Barth, *Genozid: Völkermord im 20. Jahrhundert: Geschichte, Theorien, Kontroversen* (CH Beck 2006) 128.

pour des raisons stratégiques militaires, le génocide avait déjà eu lieu.<sup>139</sup> En outre, bien loin de nier leurs actes, les auteurs se sont vantés de leur efficacité dans le rapport de l'état-major.<sup>140</sup> Les nombreuses publications sur la guerre dans l'empire allemand n'ont pas non plus minimisé les événements.<sup>141</sup>

Il en résulte que, selon les critères examinés, le génocide des Hereros et des Namas est bien un génocide, comme cela est majoritairement admis dans les recherches sur le génocide.<sup>142</sup> Deux concepts supplémentaires ont été introduits dans le débat. L'utilisation du terme «génocide colonial», dont l'origine est incertaine, se voit opposer l'argument selon lequel cette catégorie conduit à une vision trop isolée de l'histoire extra-

---

<sup>139</sup> La raison en était la guerre contre les Namas et le manque de personnel dans la «Schutztruppe», voir Zimmerer, «Krieg, KZ und Völkermord» (n 1) 53.

<sup>140</sup> Voir Grand État-major prussien (n 51) 173; cf. Köbler et Melber, «Völkermord und Gedenken» (n 39) 49. Les cartes postales montrent les camps et les morts, cf. Joachim Zeller, «Ombepera i Koza – Die Kälte tötet mich. Zur Geschichte des Konzentrationslagers in Swakopmund (1904–1908)» in Jürgen Zimmerer et Joachim Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika: der Kolonialkrieg (1904–1908) in Namibia und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 67.

<sup>141</sup> Dans certains genres, il y a eu un véritable déluge de textes qui ont constitué un événement discursif. Cf. Medardus Brehl, «‘Diese Schwarzen haben vor Gott und Menschen den Tod verdient’. Der Völkermord an den Herero 1904 und seine zeitgenössische Legitimation» in: Irmstrud Wojak, Susanne Meinel et Fritz Bauer Institut (Eds.), *Völkermord und Kriegsverbrechen in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts* (Campus-Verlag 2004) 80.

<sup>142</sup> Pour la première fois, c'est ce qu'a explicitement déclaré par Drechsler, *Südwestafrika unter deutscher Kolonialherrschaft* (n 40) 15. Avec insistance, ces auteurs ont approuvé: Zimmerer, «Krieg, KZ und Völkermord» (n 1) 52 ainsi que Susanne Kuss, Kundrus, Melber et Köbler dans les contributions susmentionnées et, plus récemment, Häussler, *Genozid an den Herero* (n 44) 7. Rétrospectivement, Helmut Bley a également rejoint, selon Christiane Bürger, *Deutsche Kolonialgeschichte(n): Der Genozid in Namibia und die Geschichtsschreibung der DDR und BRD* (Transcript 2017) 196.

européenne.<sup>143</sup> L'expression «guerre pacificatrice génocidaire»<sup>144</sup> va plus loin: le processus de violence est ainsi placé dans le contexte de domination en tant que force destructrice, qui a utilisé les massacres et les camps comme méthode d'action.

Comment traite-t-on ici le fait que le terme «génocide» a été créé beaucoup plus tard? Comme pour le génocide nazi des Juifs européens, la définition est jugée utile «au sens d'une catégorie d'analyse historique». <sup>145</sup> Ce résultat est particulièrement significatif sur le plan politique.

### 5.3 Réévaluation judiciaire des injustices coloniales

La question de la réévaluation des événements de la guerre a été concrètement soulevée en raison des multiples plaintes déposées depuis 1999 par des représentants des Hereros, dont le *chief* Kuiama Riruako, et à partir de 2014 le *chief* Vekuü Rukoro.<sup>146</sup> Au départ, la «Herero People's Reparations Corporation» (HPRC), un groupe d'intérêt fondé spécifiquement pour l'action en justice, se tourna vers la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye, en déposant une plainte contre la République fédérale d'Allemagne en tant qu'héritière juridique du Reich allemand. Cependant, seuls les États sont admis comme plaignants devant la CIJ et non pas les individus, ni les organisations: la plainte fut

---

<sup>143</sup> Sur les avantages mais surtout les inconvénients de la catégorie, Jürgen Zimmerer, «Kolonialer Genozid? Vom Nutzen und Nachteil einer historischen Kategorie für eine Globalgeschichte des Völkermords» in Dominik J. Schaller *et al.* (Eds.), *Enteignet – Vertrieben – Ermordet: Beiträge zur Genozidforschung* (Chronos-Verlag 2004) 122.

<sup>144</sup> Trotha, «Genozidaler Pazifikationskrieg» (n 118) 30.

<sup>145</sup> Zimmerer, «Krieg, KZ und Völkermord » (n 1) 5.

<sup>146</sup> Sur les demandes de réparation, Sidney L. Harring, «The Herero Demand for Reparations from Germany: The Hundred Year Old Legacy of a Colonial War in the Politics of Modern Namibia» in Max du Plessis et Stephen Peté (Eds.), *Repairing the Past? International Perspectives on Reparations for Gross Human Rights Abuses* (Intersentia 2007) 437; et Sarkin, *Colonial Genocide* (n 75) 55.

donc rejetée.<sup>147</sup> La question des candidats légitimes aux revendications internationales est capitale. Les individus ne sont pas traditionnellement considérés comme des sujets du droit international. Il est vrai qu'en tant qu'État souverain, la Namibie a une identité aux yeux du droit international. Cependant, le pays a été entièrement reconstruit, de sorte qu'en vertu de la *Clean Slate Rule* (*principe de la table rase*), les rapports juridiques internationaux ont recommencé à zéro: il n'y a donc pas de continuité judiciaire.<sup>148</sup> Même si un tribunal allait jusqu'à conférer aux Hereros une quasi-subjectivité en droit international pour la période 1904-1908, une question resterait ouverte: les Hereros sont-ils tous habilités à intenter une action? Ou exclusivement les descendants des victimes?<sup>149</sup> En outre, d'autres groupes en Namibie ont également affirmé avoir été affectés par l'injustice coloniale.<sup>150</sup>

En 2001, la HPRC intenta cette action en justice devant un tribunal du district de Columbia, aux États-Unis. Selon le *Alien Tort Statute* (ATS), les tribunaux américains peuvent également être compétents dans les cas où des ressortissants étrangers demandent des dommages et intérêts pour des actes délictueux commis en dehors des États-Unis, tant que le droit

---

<sup>147</sup> Cf. Janntje Böhlke-Itzen, *Kolonialschuld und Entschädigung. Der deutsche Völkermord an den Herero (1904–1907)* (Brandes & Apsel 2004) 83; voir aussi Eicker (n 89) 83.

<sup>148</sup> Voir Lynn Berat, «Genocide: The Namibian Case against Germany» (1993) 5 *Pace International Law Review* 480 et Heinemann (n 109) 480.

<sup>149</sup> Sur l'absence de demande individuelle, Manfred O. Hinz, «One Hundred Years Later: Germany on Trial in the USA – The Herero Reparations Claim for Genocide» in Eva Schöck-Quinteros *et al.* (Eds.), *Bürgerliche Gesellschaft. Idee und Wirklichkeit. Festschrift für Manfred Hahn* (Trafo Verlag 2004) 381; Norman Paech, «Der juristische Weg der Wiedergutmachung: Schadensersatz für Völkermord?» commentaire dans Janntje Böhlke-Itzen (Ed.), *Kolonialschuld und Entschädigung. Der deutsche Völkermord an den Herero 1904–1907*, vol 2 (Brandes & Apsel 2004) 20.

<sup>150</sup> Cf. Allan D. Cooper, «Reparations for the Herero Genocide. Defining the Limits of International Litigation» (2007) 106 *African Affairs* 118.

international semble avoir été violé.<sup>151</sup> Jusqu'à deux milliards de dollars d'indemnisation furent réclamés à la République allemande—en référence aux dédommagements des victimes de la Shoah—pour les génocides, les crimes contre l'humanité, les expropriations et le travail forcé. En outre, les Hereros intentèrent une action civile contre des entreprises allemandes devant un tribunal du New Jersey en 2006. Une autre plainte civile collective fut déposée contre une banque et contre certaines sociétés, à New York en 2017.<sup>152</sup>

Deux des plaintes furent rejetées pour défaut de compétence. Le tribunal fit appel à son devoir de diligence en rappelant que les infractions ne peuvent être reconnues que s'il existe un lien suffisant avec le lieu de juridiction.<sup>153</sup> En outre, l'éventualité d'une prescription causa quelques difficultés. Il est vrai que la plainte faisait référence à des crimes qui ne sont généralement pas soumis à de tels délais. Cependant, il ne semblait pas évident de pouvoir transposer la responsabilité civile dans le droit international.<sup>154</sup>

En outre, la République fédérale avait refusé d'accepter les plaintes au nom de l'immunité d'État. Un recours est possible si un État est poursuivi devant le tribunal d'un autre État. Il reste à déterminer au niveau de la négociation juridique si ce cas

---

<sup>151</sup> Sur la loi de 1789, voir Daniel Felz, *Das Alien Tort Statute: Rechtsprechung, dogmatische Entwicklung und deutsche Interessen* (Duncker & Humblot 2017) 29 et Anja Seibert-Fohr, «United States Alien Tort Statute» in Rüdiger Wolfrum (Ed.), *Max Planck Encyclopedia of International Law* (2015) para 5. Dans les années 1990, les procès (réussis) des (descendants des) victimes de l'Holocauste étaient basés sur cette loi.

<sup>152</sup> La Deutsche Bank est accusée d'avoir financé la guerre; la ligne Woermann de transporter les troupes des ports allemands vers l'Afrique du Sud-Ouest; le groupe Terex de tirer profit du travail forcé dans les chemins de fer et les mines, voir Sarkin, *Colonial Genocide* (n 75) 149.

<sup>153</sup> Voir Felz, *Das Alien Tort Statute* (n 151) 468; voir aussi Hinz, «One Hundred Years Later» (n 149) 382.

<sup>154</sup> Voir Paech (n 149) 16 et Heinemann (n 109) 474.

concerne également les accusations de génocide.<sup>155</sup>

D'autres motifs de responsabilité sont envisageables. La Convention de Genève de 1864, à laquelle le Reich allemand a adhéré en 1906, protège les soldats blessés sans distinction de nationalité. Elle ne constitue cependant une *obligation inter partes* qu'entre les États signataires.<sup>156</sup> Même l'Acte final de la Conférence de Berlin de 1885, qui établit certains devoirs de protection et de soins, ne garantit pas aux Hereros des droits subjectifs propres. La Convention de La Haye concernant la guerre sur terre ne peut pas plus être appliquée, car il n'y a pas eu de lutte armée entre États indépendants. Enfin, il est impossible de prouver qu'une violation des traités de protection conclus avec les Hereros et les Namas a eu lieu. Ce pacte d'assistance mutuelle orienté vers l'extérieur fut remplacé en 1904 par l'ordre interne de l'État colonial.<sup>157</sup>

Il reste à déterminer si le droit international coutumier a été violé. Une des éventuelles interprétations juridiques, qui prescrit certains principes d'humanité et de civilisation, s'adresse sans exception aux membres de la communauté du droit international des États européens, sans exception. Les (peuples) indigènes étaient exclus de cette communauté, ce qui se traduit par l'absence de critique internationale au sujet de la guerre, et par des excès de violence dans les autres colonies.<sup>158</sup>

---

<sup>155</sup> Cf. sur les controverses Paech, «Der juristische Weg» (n 149) 17 et surtout Robel (n 21) 312.

<sup>156</sup> Convention de Genève (22 août 1864) concernant l'allègement du sort des militaires blessés en campagne; l'art. 6 est ici invoqué. Voir Norbert B. Wagner (Ed.), *Archiv des Humanitären Völkerrechts in bewaffneten Konflikten*, Volume 2/I. <<http://www.humanitaeres-voelkerrecht.de/HVR.II.1.pdf>> 176.

<sup>157</sup> Cf. Kämmer et Föh, «Völkerrecht als Instrument» (n 93) 317.

<sup>158</sup> Cf. Deutscher Bundestag – services scientifiques, «Der Aufstand der Volksgruppen der Herero und Nama in Deutsch- Südwestafrika (1904–1908). Völkerrechtliche Implikationen und haftungsrechtliche Konsequenzen» <<https://www.bundestag.de/resource/blob/478060/28786b58a9c7ae7c6ef358b19ee9f1f0/wd-2-112->

Certains auteurs ne considèrent pas la procédure judiciaire comme impossible. Leur approche consiste à attribuer aux Hereros et aux Namas un statut juridique de souveraineté. De cette manière, le conflit devient un conflit armé international, soumis au droit international. Dès lors, les conventions de La Haye de 1899 et 1907 et la clause Marten sont invoquées. Civils et combattants étaient donc protégés en vertu de certaines valeurs, comme la coutume, la conscience et l'humanité, et ce, même dans les cas non régis par le droit international écrit.<sup>159</sup>

Cependant, ces considérations restent théoriques. La Cour d'appel, qui fit réviser une plainte des Hereros en 2017, considéra que les décisions prises plus de 100 ans plus tôt par un gouvernement qui n'existait plus n'étaient plus justiciables. Ce n'est qu'en mars 2019 que la dernière plainte fut rejetée. Même si les plaignants ont annoncé un appel, la voie juridique ne semble pas aboutir.<sup>160</sup>

Au-delà de la question juridique fondamentale de la place qu'occupe la Convention des Nations unies (qui n'a été adoptée que plus tard) dans les faits, d'autres éléments font obstacle à l'assignation juridique de la responsabilité des événements.<sup>161</sup>

---

16-pdf-data.pdf> 13 ainsi que Kämmerer et Föh, «Völkerrecht als Instrument» (n 93) 294. Les actions des troupes britanniques en Australie et en Afrique du Sud n'ont pas non plus été *critiquées*.

<sup>159</sup> Une voie légale, bien que comportant de nombreux points problématiques, est examinée par Sarkin, *Colonial Genocide* (n 75) 88; Rachel J. Anderson, «Redressing Colonial Genocide. The Hereros' Cause of Action Against Germany» (2005) 93 *California Law Review* 1188 et Malte Jaguttis, «Koloniales Unrecht im Völkerrecht der Gegenwart» in Henning Melber (Ed.), *Genozid und Gedenken. Namibisch-Deutsche Geschichte und Gegenwart* (Brandes & Apsel 2005) 138 - c'est-à-dire des auteurs plutôt non allemands.

<sup>160</sup> Cf. Felicia Jaspers, «Setback for the Descendants of the Nama and Ovaherero Indigenous Peoples» (Völkerrechtsblog, 8 mai 2019). <<https://voelkerrechtsblog.org/setback-for-the-descendants-of-the-nama-and-ovaherero-indigenous-peoples>> 1.

<sup>161</sup> Cf. Jörn Axel Kämmerer, «Colonialism» in Rüdiger Wolfrum (Ed.), *Max Planck Encyclopedia of International Law* (2018) para 26; cf. Deutscher Bundestag – services scientifiques (n 158) 15.

Ces obstacles suscitent des inquiétudes quant à la possibilité d'une réévaluation légale. L'argumentation juridico-dogmatique traditionnelle ne trouve aucune certitude. L'affaire Hereros-Namas pousse-t-elle le droit international aux limites de ses capacités?

La question qui se pose est: quels objectifs doivent être atteints en ce qui concerne la classification en droit (pénal) international? La fonction classique du système juridique, à savoir la punition des responsables, est exclue. Les descendants des victimes attendent surtout que justice soit rendue pour le tort causé à leurs ancêtres. Mais il est paradoxal qu'un système juridique rende justice à ceux qui ont exclu leur groupe du canon de règles réservé aux puissances européennes.<sup>162</sup>

Une indemnisation ordonnée par un tribunal ne peut ni rétablir le *statu quo ante* ni mesurer économiquement les dommages matériels subis de manière à pouvoir les compenser exactement.<sup>163</sup> Ces fonctions juridiques ne peuvent donc pas non plus être remplies. Il est certain que les sensibilités juridiques actuelles préféreraient, au nom de l'équité et de l'indemnisation, reconnaître la validité de la plainte des survivants. Toutefois, cela outrepasserait les principes juridiques élémentaires (pas de peine sans loi) et les possibilités de développement judiciaire.<sup>164</sup>

Dans l'ensemble, il est tentant de conclure que la pertinence du droit international en tant qu'instrument de réparation est limitée.<sup>165</sup> Sur le plan juridique, le droit international permet peut-être de rejeter des demandes de dommages et intérêts. Toutefois, cela ne répond pas à la question

---

<sup>162</sup> Cf. Kämmerer et Föh, «Völkerrecht als Instrument» (n 93) 325; cf. également Manfred O. Hinz, «Der Krieg gegen die Herero: Friedensschluss Hundert Jahre danach?» in Norman Paech *et al.* (Eds.), *Völkerrecht statt Machtpolitik. Beiträge für Gerhard Stuby* (VSA-Verlag 2004) 163.

<sup>163</sup> Voir Harring (n 146) 450; Kämmerer et Föh, «Völkerrecht als Instrument» (n 93) 326.

<sup>164</sup> Cf. Heinemann (n 109) 483.

<sup>165</sup> Voir Kämmerer et Föh, «Völkerrecht als Instrument» (n 93) 327.

du traitement par l'État et du traitement éthique, qui va au-delà. De nos jours, les exigences éthiques et morales de l'action de l'État ne se posent pas uniquement lorsque l'acte, sans aucun doute au regard du droit international, doit être qualifié de génocide au sens de la Convention des Nations unies. En effet: «le constat juridique ignore totalement la grave culpabilité historique de l'Allemagne dans sa dimension morale».<sup>166</sup> Cela soulève la question des stratégies de gestion politique en Allemagne.

---

<sup>166</sup> Heinemann (n 109) 483.

## 6 Approches de la réévaluation politique

### 6.1 Oublier, réprimer, éviter

La fin de la période coloniale allemande en 1914 ne signifie pas que cette zone de projection et d'imaginaire n'a pas été utilisée pendant la période de Weimar et sous le national-socialisme. Dans les années d'après-guerre, le passé colonial a été relégué au second plan.<sup>167</sup> En RDA, le récit des crimes coloniaux a été utilisé pour apporter un soutien politico-idéologique aux mouvements de libération en Namibie.<sup>168</sup> Dans la partie ouest-allemande du pays, le sujet n'était pratiquement jamais débattu en politique intérieure. Avant la chute du mur de Berlin, l'Holocauste en tant que point de rupture dans la civilisation au XX<sup>e</sup> siècle, puis après 1990 les injustices de la Stasi et du SED, ont pris le dessus sur le discours de la mémoire. Aucune impulsion n'est venue de la Namibie elle-même, occupée et administrée par le régime d'apartheid sud-africain.<sup>169</sup> L'Allemagne n'a pas eu à faire face au passé au moment des mouvements de décolonisation dans les pays anciennement occupés. Des approches critiques postcoloniales se sont parfois exprimées localement dans les années 1970 et 1980 par la destruction de monuments, mais n'ont pas atteint une

---

<sup>167</sup> Voir Dirk van Laak, «Deutschland in Afrika. Der deutsche Kolonialismus und seine Nachwirkungen» (2005) 4 *Aus Politik und Zeitgeschichte* 310.

<sup>168</sup> Cf. Christiane Bürger, «Der Koloniale Völkermord und die Geschichtspolitik der DDR» (2016) 1 *Basler Afrika Bibliographien* 3; Helmut Bley et Hans-Georg Schleicher, «Deutsch-deutsch-namibische Beziehungen von 1960 bis 1990» in Larissa Förster, Dag Henrichsen et Michael Bollig (Eds.), *Namibia – Deutschland, eine geteilte Geschichte: Widerstand, Gewalt, Erinnerung* (Ed Minerva 2004) 274284.

<sup>169</sup> Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology» (n 15) 132. Le changement de nom (jusqu'alors *Afrique du Sud-Ouest*) a eu lieu en 1968 sur résolution de l'ONU.

dimension officielle.<sup>170</sup>

Ce n'est qu'en 1989 que la question a refait surface politiquement quand il fallut rechercher un emplacement au nouvel État namibien en cours d'indépendance. Un débat parlementaire ouest-allemand en 1989 a abouti à «une sorte de document constitutionnel de la politique allemande sur la Namibie»<sup>171</sup> traitant de la coopération avec un nouveau gouvernement librement élu. Alors que la minorité germanophone y est explicitement mentionnée, la violence coloniale n'y est pas mentionnée comme une incitation à la réparation.<sup>172</sup> La responsabilité particulière de l'Allemagne vis-à-vis de la Namibie a bien été citée, mais sans aucune référence historique concrète.<sup>173</sup>

Même après la Réunification, la coalition gouvernementale chrétienne-libérale est restée cantonnée, dans ses orientations politiques pour la Namibie, à l'intérêt des habitants allemands résidant dans le pays. La première et jusqu'à présent unique visite d'un chef de gouvernement allemand, celle de Helmut Kohl (CDU) les 14 et 15 septembre 1995, a indirectement traduit cette attitude politique: le chancelier

---

<sup>170</sup> Cf. Robel (n 21) 264. Un exemple: en 1978, des inconnus ont démantelé l'aigle de bronze du «monument de l'Afrique du Sud-Ouest» à Göttingen. Voir Joachim Zeller, «Andauernde Auseinandersetzungen um das Kolonialkriegdenkmal in Göttingen – Eine Chronik» (freiburg-postkolonial.de, 1<sup>er</sup> novembre 2018). <<http://www.freiburg-postkolonial.de/Seiten/Goettingen-kolonialadler.htm>>.

<sup>171</sup> Ulrich Roos et Timo Seidl, «Im “Südwesten” Nichts Neues? Eine Analyse der deutschen Namibiapolitik als Beitrag zur Rekonstruktion der Außenpolitischen Identität des deutschen Nationalstaates» (2015) 4 *Zeitschrift für Friedens- und Konfliktforschung* 193.

<sup>172</sup> Voir Bundestag allemand, Documents parlementaires, 15 mars 1989, 11/4205, 1; voir aussi Robel (n 21) 274.

<sup>173</sup> Le fardeau semblait «croître jusqu'à un nirvana historique». Janntje Böhlke-Itzen, «Die Bundesdeutsche Diskussion und die Reparationsfrage. Ein “ganz normaler Kolonialkrieg”?» in Henning Melber (Ed.), *Genozid und Gedenken. Namibisch-Deutsche Geschichte und Gegenwart* (Brandes & Apsel 2005) 114.

fédéral a reçu plusieurs centaines de Namibiens blancs germanophones et a évoqué leurs mérites particuliers dans le développement du pays.<sup>174</sup> La marche de 300 Hereros sous la direction du *chief* Riruako vers l'ambassade d'Allemagne était inattendue. La délégation du chancelier s'est vue recevoir une demande de dédommagement s'élevant à 600 millions de dollars américains. Kohl a refusé toute discussion. Refuser d'accepter toute responsabilité est une stratégie de déni dans les relations politiques.<sup>175</sup>

Le président fédéral Roman Herzog (CDU), en visite d'État en Namibie du 4 au 8 mars 1998, a au moins accepté une rencontre - en dehors du protocole — mais a rejeté les demandes de réparation, arguant qu'il ne pouvait y avoir de punition sans loi. Cette tactique lui évitait un aveu de culpabilité et justifiait le rejet des demandes.<sup>176</sup> Une accusation selon laquelle Herzog s'était ingéré dans les affaires du pays a troublé sa visite.<sup>177</sup>

Même le passage à un gouvernement fédéral rouge-vert en 1998 n'a pas entraîné de retournement de situation. En 2001, Hans-Christian Ströbele (Alliance 90/Les Verts), membre du

---

<sup>174</sup> M. Kohl s'est adressé aux invités en les appelant «Chers compatriotes», comme l'a rapporté le témoin oculaire Henning Melber: «Wir haben überhaupt nicht über Reparationen gesprochen». Die namibisch-deutschen Beziehungen: Verdrängung oder Versöhnung?» in Jürgen Zimmerer et Jürgen Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904–1908) und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 220.

<sup>175</sup> Voir Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology» (n 15) 134 avec des réflexions sur le terme de *denial*. Trois réactions à la culpabilité politique — *denial* [déni, NdT], *excuse* [excuse, NdT] et *apology* [repentance, NdT] — sont mises en perspective par Daase, Engert et Renner, «Guilt, Apology and Reconciliation» (n 4) 4.

<sup>176</sup> Selon l'ouvrage cité dans la note précédente, ce comportement serait très probablement une *excuse* [sic, NdT]; voir également Stefan Engert, «Das kollektive Gewissen. Warum Staaten sich (nicht) entschuldigen» in Stephan Schaepe et Thorsten Moos (Eds.), *Das Gewissen* (Mohr Siebeck 2015) 530.

<sup>177</sup> Herzog a pris parti pour le maintien des privilèges des germanophones, ce qui a été rejeté par le président Sam Nujoma, selon Kößler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 49.

Bundestag, a déclaré que «l'Allemagne avait la chance d'avoir été chassée de force de la colonisation à un stade très précoce» et pouvait donc assumer un rôle «sans charge et par conséquent de pionnier». <sup>178</sup> En 2003, Ursula Eid, représentante de la chancelière allemande au G8 pour l'Afrique, a estimé qu'au vu des souffrances des autres groupes ethniques de la colonie, il n'était «pas correct que le gouvernement allemand “singularise” les Hereros pour des réparations». <sup>179</sup>

L'attitude d'évitement a pu être constatée à d'autres occasions: le président du Bundestag allemand Wolfgang Thierse (SPD), qui s'est rendu en Namibie en 2003, n'a pas mentionné la campagne d'extermination. Le chancelier fédéral Gerhard Schröder (SPD), en visite en Afrique du Sud en 2004, n'a pas jugé nécessaire de faire un détour cette année-là pour célébrer le 100<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la guerre. <sup>180</sup>

En 2001, lors de la conférence mondiale contre le racisme à Durban en Afrique du Sud, le *chief* Riruako a appelé le gouvernement allemand à assumer, de même qu'il l'a fait envers Israël, sa responsabilité vis-à-vis des Hereros: Il faisait référence aux paiements de compensation. Le ministre des Affaires Étrangères Joschka Fischer (Alliance 90/Les Verts) a répondu par des allusions générales et très vagues à des regrets personnels et à des obligations historiques. <sup>181</sup> Son homologue namibien a vivement critiqué cette déclaration et a qualifié de racisme la

---

<sup>178</sup> Cf. Köbler et Melber, «Völkermord und Gedenken» (n 39) 37. Plus tard, il a révisé son opinion de manière significative.

<sup>179</sup> Marc Springer, «Eid lehnt Entschädigung ab», *Allgemeine Zeitung* (Windhoek, 2 mai 2003).

<sup>180</sup> Voir Stefan Fischer et Marc Springer, «Thierse lobt Namibia», *Allgemeine Zeitung* (Windhoek, 25 avril 2003); à propos de ces voyages, Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 52.

<sup>181</sup> Voir «Fischer bekennt sich zu deutscher Schuld an Sklaverei», *Süddeutsche Zeitung* (Munich, 3 septembre 2001) 8; voir Engert, «Das kollektive Gewissen» (n 176) 531; Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology» (n 15) 133 et Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 51.

distinction que Fischer appliquait entre les victimes noires et les victimes blanches de la violence allemande.<sup>182</sup>

Le véritable problème à éviter était celui des réparations éventuelles, comme l'a déclaré M. Fischer en 2003 lors de son unique courte visite en Namibie pendant son mandat:

«Nous sommes conscients de notre responsabilité historique à tous égards, mais nous ne sommes pas non plus les otages de l'histoire. Il n'y aura donc pas d'excuses valant compensation».<sup>183</sup>

Cette dérobade était une réaction au fait que depuis 2001, les Hereros essayaient de faire valoir leur cause par le biais d'une action en justice.<sup>184</sup> Derrière la terminologie de compensation se cache la crainte que la reconnaissance de la dette coloniale puisse signifier une applicabilité juridique immédiate. Afin d'éviter des paiements et tout précédent qui pourrait rendre d'autres gouvernements ou même des entreprises responsables à l'avenir, tout aveu de culpabilité a été évité.<sup>185</sup>

## 6.2 *L'aide au développement en guise de réparations?*

Pendant longtemps, la démarche politique a consisté à souligner, notamment face aux demandes d'indemnisation, que l'Allemagne a contribué financièrement au développement de la Namibie.<sup>186</sup> De fait, le pays a reçu environ un milliard d'euros

---

<sup>182</sup> Voir Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology to the Herero» (n 15) 133 et Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 51.

<sup>183</sup> «Wir sind jetzt am Maximum», *Allgemeine Zeitung* (Windhoek, 30 octobre 2003).

<sup>184</sup> Sur cette stratégie de l'«excuse» Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology» (n 15) 134.

<sup>185</sup> Voir Robel (n 21) 318; Roos et Seidl (n 171) 199.

<sup>186</sup> Par exemple, l'argument est présent dans le débat suivant: Deutscher Bundestag, procès-verbal de séance plénière, 17 juin 2004, 15/114, 10424B-10429. Le modèle, reproduit par les médias, a été observé par Robel (n 21) 320.

depuis 1990, ce qui en fait le premier bénéficiaire par habitant de l'aide allemande au développement en Afrique (la population d'un peu plus de deux millions d'habitants étant relativement faible, cela ne signifie pas qu'il est le premier en valeur absolue).<sup>187</sup> Alors, l'aide au développement, «une forme indirecte de compensation pour (faire taire) le passé»?<sup>188</sup>

Un regard critique sur ces fonds soulève le problème que ceux-ci sont liés à des conditions. Ainsi, l'ancienne puissance coloniale exerce toujours une influence. En outre, le continent africain continue d'être perçu comme ayant besoin d'aide pour son développement. Si un pays est soutenu par des fonds volontaires, cela reste un acte de charité de la part de l'organisme donateur, qui conserve le pouvoir de disposer et n'accorde aux victimes aucun droit de distribution.<sup>189</sup> Le fait que les conditions elles-mêmes peuvent être raisonnables n'y change rien.

L'Allemagne est également confrontée ici à un problème interne à la Namibie. Politiquement, l'État et le plus grand parti, la South West Africa People's Organisation (SWAPO), qui a gouverné avec une majorité dominante depuis l'Indépendance, ne font finalement qu'un.<sup>190</sup> Jusqu'à présent, les ressources ont eu tendance à être attribuées à leur base électorale ethnique, l'Ovambo. Les groupes ethniques pour lesquels l'Allemagne peut se sentir responsable ne reçoivent pas les mêmes montants.<sup>191</sup> On soupçonne que pendant longtemps, une sorte d'accord entre les gouvernements était en place: grâce à sa

---

<sup>187</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), «Creditor Reporting System» (2018) <<https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>>.

<sup>188</sup> Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology» (n 15) 133. Robel (n 21) 321 porte également un regard critique sur l'aide au développement.

<sup>189</sup> Cf. Jürgen Zimmerer, «Entschädigung für Herero und Nama» (2005) 6 *Blätter für deutsche und internationale Politik* 101.

<sup>190</sup> Sur le parti SWAPO cf. Kößler, *Negotiating the Past* (n 82) 22, 169.

<sup>191</sup> Sur la complexité de la situation politique intérieure, cf. Daase, Engert et Renner, «Guilt, Apology and Reconciliation» (n 4) 18.

coopération, la direction namibienne/SWAPO a pu renforcer sa position politique intérieure; l'engagement de l'Allemagne lui a permis de rejeter les demandes d'indemnisation isolées.<sup>192</sup> Afin de ne pas risquer de perdre le niveau élevé de l'aide allemande au développement et pour ne pas laisser aux Hereros le monopole des sacrifices, le gouvernement namibien a longtemps rejeté les exigences des Hereros.<sup>193</sup> Les fonds de développement pourraient-ils être source de discorde?

Un dilemme supplémentaire se pose dans le problème explosif de la réforme agraire. Depuis 1990, le gouvernement a tenté de compenser les inégalités sociales en ouvrant la possibilité d'acheter des terres—en vain jusqu'à présent. Les Hereros et Namas n'ont pas assez d'argent pour acheter des terres agricoles.<sup>194</sup> Les menaces sous-jacentes montrent que l'on veut éviter les expropriations par la force, comme au Zimbabwe.<sup>195</sup> Le gouvernement allemand veille également aux intérêts des Namibiens d'origine allemande, qui seraient lésés par des mesures aussi radicales, et entre 2003 et 2008, il a débloqué deux millions d'euros pour l'achat de terres.<sup>196</sup> Néanmoins, il faut avoir en tête que les blancs, déjà privilégiés, en profiteraient.<sup>197</sup>

---

<sup>192</sup> Une «trêve»: Roos et Seidl (n 171) 204; Köbller et Melber évaluent de même le développement, Köbller et Melber, «Völkermord und Gedenken» (n 39) 61.

<sup>193</sup> Voir Leonard Jamfa, «Germany Faces Colonial History in Namibia: A Very Ambiguous “I Am Sorry”» in Mark Gibney (Ed.), *The Age of Apology: Facing Up to the Past* (University of Pennsylvania Press 2008) 213, ainsi que Engert, «Politische Schuld» (n 35) 297.

<sup>194</sup> Cf. Rhoda E. Howard-Hassmann, *Reparations to Africa* (University Of Pennsylvania Press 2011) 102.

<sup>195</sup> Sur le lien entre réparations et questions foncières cf. Köbller et Melber, «Völkermord und Gedenken» (n 39) 60.

<sup>196</sup> Cf. Roos et Seidl (n 171) 204.

<sup>197</sup> Cf. Jamfa, «Germany Faces Colonial History» (n 193) 213.

Même dans le cadre de la *coopération* au développement,<sup>198</sup> trop peu d'institutions bilatérales ont été créées; elles auraient pourtant pu amener un autre niveau de coopération.<sup>199</sup> Les aides au développement combinées à une attitude politique de refus n'ont donc pas permis d'obtenir une réparation effective. À la même époque, une action en justice a été engagée par les Hereros pour obtenir une compensation. Il devient clair que les questions de réévaluation ne doivent évidemment pas être résolues en termes purement matériels.<sup>200</sup>

### 6.3 *Le «mot en G» et la suppression des tabous*

Afin de ne pas donner prise aux revendications, le terme de *génocide* a longtemps été évité politiquement. En juin 2004 encore, la langue utilisait des périphrases («l'acceptation du fait que des groupes entiers de population ont été exterminés»<sup>201</sup>), ce qui a été traduit par l'expression «tabou du mot en G».<sup>202</sup>

Le 100<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la guerre en 2004 a apporté certains changements. En juin, le Bundestag allemand a réfléchi sur la commémoration des victimes de la guerre coloniale. Une étape importante a été franchie sur ce sujet: finalement, la résolution adoptée parle d'une «guerre d'extermination».<sup>203</sup> Un changement de cap est évident chez les Verts, qui ont annoncé: «Nous voulons assumer notre responsabilité politique et morale pour ce qui s'est passé là-bas au nom de l'Allemagne, pour cette guerre d'extermination, et

---

<sup>198</sup> Robel dénonce ici un euphémisme qui suggère à tort un partenariat: Robel (n 21) 322.

<sup>199</sup> Par exemple, des institutions ou des traités culturels. Cf. Jamfa, «Germany Faces Colonial History» (n 193) 212.

<sup>200</sup> Cf. Roos et Seidl (n 171) 195.

<sup>201</sup> Deutscher Bundestag, Procès-verbal de séance plénière, 17 juin 2004, 15/114, 10424A, Ulrich Heinrich (FDP).

<sup>202</sup> Cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 58.

<sup>203</sup> Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 16 juin 2004, 15/3329, 1.

nous voulons la faire reconnaître par le Bundestag allemand.»<sup>204</sup> Cependant, ils n'ont pas qualifié ces crimes autrement.

Dans ce contexte, les paroles explicites de la ministre allemande du Développement, Heidemarie Wieczorek-Zeul (SPD), lors de la cérémonie de commémoration à Okakarara, au Waterberg, le 12 août 2004, ont surpris : «Les atrocités commises à l'époque étaient ce qu'on appellerait aujourd'hui un génocide—un général von Trotha serait jugé et condamné pour cela aujourd'hui.»<sup>205</sup> Il est possible que la formule linguistique, par l'utilisation du conditionnel, soit destinée à prévenir toute implication juridique.<sup>206</sup> Néanmoins, il s'agit de la déclaration officielle la plus claire à ce jour. «Je crois que les faits restent les faits, et que la culpabilité reste la culpabilité»,<sup>207</sup> a-t-elle déclaré, personnellement déterminée à utiliser ce moment historique pour la reconnaissance.

Le tabou de l'utilisation du terme génocide semble avoir été brisé. Mais on ne sait pas clairement si le discours a été coordonné avec le cabinet du président fédéral, le cabinet du chancelier et/ou celui du ministère des Affaires étrangères.<sup>208</sup> Le

---

<sup>204</sup> Deutscher Bundestag, procès-verbal de séance plénière, 17 juin 2004, 15/114, 10427, Hans-Christian Ströbele (Alliance 90/Les Verts). Son changement est vu très positivement par Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 41 note 3.

<sup>205</sup> Heidemarie Wieczorek-Zeul, ministre fédérale allemande de la Coopération économique et du Développement, «Zum 100. Jahrestag der Herero-Aufstände» (discours prononcé lors de la commémoration, Okakarara, Namibie, 14 août 2004) <<https://www.dhm.de/archiv/ausstellungen/namibia/rede.pdf>>.

<sup>206</sup> Cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 63 et Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology» (n 15) 136.

<sup>207</sup> Heidemarie Wieczorek-Zeul, 'In the Words of the Lord's Prayer. Bitte um Vergebung für die Verbrechen an den Nama und Herero', in Heidemarie Wieczorek-Zeul, *Welt bewegen: Erfahrungen und Begegnungen* (Vorwärts-Buch 2007) 49.

<sup>208</sup> Selon Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology to the Herero» (n 15) 136; toutefois, l'ambassadeur allemand en Namibie avait exclu la possibilité de présenter des excuses, le ministère des Affaires étrangères avait

ministre des Affaires étrangères aurait déclaré plus tard: «C'est l'opinion personnelle de Mme Wieczorek-Zeul»;<sup>209</sup> le discours de celle-ci a été discrédité en étant traité comme un égarement individuel.<sup>210</sup> Sur le chemin du retour, elle craignait pour son poste. Toutefois la ministre (qui a pu rester en fonction) a souligné son intention de changement en lançant une initiative spéciale à hauteur de 20 millions d'euros pour les zones namibiennes particulièrement endommagées par le colonialisme.<sup>211</sup>

Alors que la politique officielle allemande est restée inchangée pendant des années, la question a focalisé une plus grande attention grâce à l'année du souvenir 2004, aux plaintes des Hereros et à l'impulsion des deux sociétés civiles.<sup>212</sup> En 2007 et 2008, les Verts et le Parti de gauche—leur entrée au Bundestag a donné un nouvel élan au débat—ont provoqué une controverse au parlement.<sup>213</sup> Alors que ces deux groupes

---

évités les actes justiciables, selon Wieczorek-Zeul, «In the Words of the Lord's Prayer» (n 207) 48.

<sup>209</sup> Bundestag allemand, procès-verbal de la séance plénière, 22 mars 2012, 17/168, 19994, Michael Kauch (FDP); voir aussi Köbler, *Namibia and Germany* (n 82) 257.

<sup>210</sup> «La bouffée d'émotion de la ministre du Développement pourrait coûter des milliards aux contribuables» fut le verdict de la CDU/CSU, cité par Andreas Eckert, «Der Kolonialismus im europäischen Gedächtnis» (2008) *Aus Politik und Zeitgeschichte* 37; cf. aussi Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 54.

<sup>211</sup> Cf. Wieczorek-Zeul, «In the Words of the Lord's Prayer» (n 207) 49 et Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 55. L'initiative spéciale a été portée à 36 millions d'euros en 2012, selon le ministère allemand des Affaires étrangères, «Namibia: Beziehungen zu Deutschland» (16 octobre 2019) <<https://www.auswaertiges-amt.de/de/aussenpolitik/laender/namibia-node/bilateral/208320>>.

<sup>212</sup> Cf. Robel (n 21) 268: il y a eu des initiatives dans les deux pays.

<sup>213</sup> Le parti de gauche a exigé des réparations, cf. Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 9 mars 2007, 16/4649, 1; le parti des Verts a quant à lui demandé un dialogue parlementaire avec la Namibie, voir Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 23 juin 2008, 16/9708, 1; voir aussi Robel (n 21) 270.

parlementaires ont plaidé pour la reconnaissance des crimes en tant que génocide et pour que des réparations soient accordées aux Hereros et aux Namas, les autres partis ont à nouveau présenté les fonds d'aide comme des compensations ayant déjà été versées. Il s'en est suivi un débat sur le déploiement des forces armées dans la région du Darfour/Soudan: il semble que la menace d'un nouveau génocide ait également encouragé une discussion sur le passé. En revanche, la référence des libéraux aux «défis d'ici et maintenant»<sup>214</sup> comme point de repère sonnait comme un appel à une fin de non-recevoir.<sup>215</sup>

Même si les motions ont été rejetées, elles ont permis d'assouplir les barrières linguistiques. Auparavant évités dans les documents officiels, des termes tels que «guerre d'extermination» et «génocide» apparaissent désormais dans les mémoires. Le chef de l'opposition Frank-Walter Steinmeier (SPD) et son parti ont également soutenu cette désignation en 2012.<sup>216</sup>

Dans un discours prononcé en 2014, Köhler, qui avait démissionné de son poste de président fédéral en 2010, a parlé du «génocide des Hereros»<sup>217</sup> dans le contexte d'une conscience européenne. Au cours de son mandat, il avait déjà mis l'accent sur le partenariat avec l'Afrique. Cependant, cette expression n'a pas suscité de réaction majeure.

Le changement de cap officiel a été plutôt discret. La question de savoir comment on fait désormais référence au

---

<sup>214</sup> Deutscher Bundestag, procès-verbal de séance plénière du 13 juin 2007, 16/102, 10521, Marina Schuster (FDP); également pour débat sur le sujet au Bundestag.

<sup>215</sup> Selon Kößler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 64.

<sup>216</sup> Voir Deutscher Bundestag, Documents parlementaires, 20 mars 2012, 17/9033, 1.

<sup>217</sup> Horst Köhler, ancien président fédéral allemand, «Von der Unmöglichkeit, über Afrika zu sprechen» (Discours à l'occasion des Journées de l'Afrique du ministère de l'Éducation et de la Recherche, Berlin, 18 mars 2014), 3 <<https://www.horstkoehler.de/reden-texte/von-der-unmoeglich-keit-ueber-afrika-zu-sprechen/>>.

massacre des Hereros et des Namas a été posée lors d'une conférence de presse fédérale le 10 juillet 2015. En réponse, le porte-parole du ministère fédéral des Affaires étrangères a cité la motion que Steinmeier, alors ministre des Affaires étrangères, avait soutenue trois ans plus tôt: selon les preuves fournies par les historiens, il est désormais reconnu que la guerre d'extermination en Namibie de 1904 à 1908 est un crime de guerre et un génocide. Le repositionnement s'est fait de manière si indirecte et informelle que les journalistes ont d'abord dû s'assurer: — «ce serait donc une déclaration?», — «Déclarez-le donc».<sup>218</sup>

On soupçonne que cette approche laconique est davantage un ajustement calculé de la trajectoire qu'un changement de cap fondamental. Sous une pression politico-médiatique accrue, une nouvelle attitude d'évitement risquait de valoir au gouvernement fédéral l'accusation d'une fausse position morale. Une désignation claire correspondait plutôt à une stratégie de communication moderne consistant à faire preuve d'ouverture afin de «laisser échapper l'air du ballon de l'attention de manière contrôlée».<sup>219</sup> Néanmoins, les limites de ce qui était politiquement possible pour le gouvernement fédéral avaient clairement changé.

#### 6.4 *La politisation de l'injustice coloniale*

L'impulsion décisive pour ce changement de cap dans la langue officielle a été un autre discours commémoratif. L'année 2015 a été marquée par le 100<sup>e</sup> anniversaire des massacres et des marches de la mort, au cours desquels jusqu'à 1,5 million d'Arméniens furent tués en 1915–1916, sous la responsabilité du jeune gouvernement turc de l'Empire ottoman. Ce sujet a

---

<sup>218</sup> Martin Schäfer, porte-parole du ministère fédéral des Affaires étrangères (n 4).

<sup>219</sup> Roos et Seidl (n 171) 213. Cf. aussi Köbller et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 72.

également été abordé en Allemagne. Le président du Bundestag Norbert Lammert (CDU) en a tiré la conclusion suivante: «Quiconque parle du génocide arménien en République fédérale d'Allemagne ne peut passer sous silence le génocide allemand des Hereros et Namas». <sup>220</sup> Le lendemain, la version officielle avait été adaptée vers un consensus des historiens. En quelque sorte, on commentait les souvenirs des uns et des autres. <sup>221</sup> Publiquement cependant, aucune conséquence n'a été visible. Face à la gravité des problèmes à traiter en Afrique, face à l'afflux des personnes qui ont cherché protection durant l'été 2015, la CDU fit appel désormais à une «Realpolitik» [Un pragmatisme politique (NdT)] vis-à-vis du continent africain. <sup>222</sup>

Le 18 mars 2016, les pays de l'UE ont conclu un accord sur les réfugiés avec la Turquie—avec le pays dont précisément la politique officielle niait le génocide arménien. <sup>223</sup> En revanche, le 2 juin 2016, le Bundestag décidait à la quasi-unanimité de reconnaître les massacres arméniens comme un génocide. <sup>224</sup> La complicité historique du Reich allemand obligeait les membres du parlement à encourager les Turcs et les Arméniens à se réconcilier. <sup>225</sup> Mais seuls Gregor Gysi (la Gauche) et Cem Özdemir (Alliance 90/Les Verts) ont fait le lien avec la Namibie

---

<sup>220</sup> Norbert Lammert, «Deutsche ohne Gnade», *Die Zeit* (Hambourg, 9 juillet 2015) 16; voir aussi «Bundestagspräsident Lammert nennt Massaker an Herero Völkermord», *Die Zeit* (Hambourg, 8 juillet 2015).

<sup>221</sup> Voir Robel (n 21) 23.

<sup>222</sup> Bundestag allemand, procès-verbal de séance plénière, 24 septembre 2015, 18/124, 12091, Bernd Fabricius (CSU).

<sup>223</sup> Cf. Joachim Riecker, «Ja, Völkermord», *Die Zeit* (Hambourg, 1<sup>er</sup> juin 2016).

<sup>224</sup> Ceci est documenté dans Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 31 mai 2016, 18/8613, 1 La Chancelière s'est tenue à l'écart du vote.

<sup>225</sup> Le Reich allemand, principal allié militaire de l'Empire ottoman, n'était pas intervenu.

et ont rappelé au Bundestag: «Ce génocide aussi attend d'être traité».<sup>226</sup>

Grâce à cette référence historico-politique, le traitement de l'injustice coloniale est finalement devenu une question politique. Deux jours après la résolution sur l'Arménie, le président turc Recep Tayyip Erdoğan a refusé à l'Allemagne tout droit de juger la Turquie au regard des crimes commis pendant l'Holocauste et en Namibie.<sup>227</sup> En termes de politique historique, cela a donné le coup d'envoi.<sup>228</sup> Quelques jours plus tard, Lammert est intervenu de nouveau et a exigé la même clarté sur le génocide dans la colonie que sur le génocide arménien. «Qu'il n'y ait pas une déclaration tout aussi claire à ce sujet du côté allemand, je trouve cela regrettable et, dans le contexte des récents conflits, également un peu embarrassant.»<sup>229</sup> Cet incident a clairement démontré l'absence de déclaration officielle sur l'affaire Hereros-Namas.

Finalement, le gouvernement a confirmé qu'il s'agissait bien d'un génocide.<sup>230</sup> À titre de justification, le préambule de la Convention des Nations unies sur le génocide déclare que le génocide a *en tout temps* signifié de grandes pertes. Le gouvernement fédéral en a conclu: «Par conséquent, dans un débat public historico-politique, la définition selon la Convention des Nations unies sur le génocide peut servir de

---

<sup>226</sup> Bundestag allemand, procès-verbal de séance plénière, 2 juin 2016, 18/173, 17033, Cem Özdemir (Bündnis 90/Die Grünen).

<sup>227</sup> Le quotidien de langue anglaise, étroitement associé au président, a publié en Turquie l'article «Look at your own genocide history, President Erdogan tells Germany», *Daily Sabah* (Istanbul, 5 juin 2016).

<sup>228</sup> Cf. Jürgen Zimmerer, 'Erdoğan hat einen Nerv getroffen', *Frankfurter Rundschau* (Francfort, 24 juin 2016).

<sup>229</sup> «Lammert fordert Bekenntnis zu "deutschem Völkermord an Herero"» *Der Tagesspiegel* (Berlin, 13 juin 2016).

<sup>230</sup> Cf. Jürgen Zimmerer et Jürgen Zeller, «Vorwort» in Jürgen Zimmerer et Jürgen Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika: der Kolonialkrieg (1904–1908) in Namibia und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 10.

norme pour une évaluation non juridique d'un événement historique en tant que génocide.»<sup>231</sup>

La gestion politique de l'héritage colonial a été de nouveau débattue à une date importante: le 21 mars 2019, jour de la fête nationale namibienne, la gauche a proposé que lors de cette journée soit menée une action symbolisant des excuses; exactement un an plus tard, ce serait le 30<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'État namibien.<sup>232</sup> Le groupe parlementaire *Alternative pour l'Allemagne* (AfD) s'y est opposé et enjoignit même au contraire la Namibie à accepter l'injustice au nom de la paix dans le monde, comme l'Allemagne l'a fait en acceptant les nouvelles frontières après 1945.<sup>233</sup> Le porte-parole des Verts a dénoncé toute déclaration qui cherchait à justifier ainsi le colonialisme pour se protéger.<sup>234</sup>

### 6.5 *Entretiens germano-namibiens*

L'exégèse de différentes motions du SPD, des Verts et du Parti de gauche a montré que depuis l'année commémorative 2004, le processus de réévaluation du passé s'est graduellement poursuivi. Par exemple, non seulement il a été proposé des excuses officielles et une compensation matérielle pour les dommages subis, mais aussi les groupes parlementaires ont préconisé l'inclusion de l'histoire coloniale dans les manuels scolaires, le rapatriement des dépouilles et la création d'un

---

<sup>231</sup> Deutscher Bundestag, Documents parlementaires, 11 juillet 2016, 18/9152, 3; cf. Steven Geyer, «Herero-Massaker. Entschuldigung, aber keine Entschädigung», *Frankfurter Rundschau* (Francfort, 3 juillet 2016).

<sup>232</sup> Cf. Deutscher Bundestag, Procès-verbal de séance plénière, 21 mars 2019, 19/89, 10668, Helin Evrim Sommer (La Gauche).

<sup>233</sup> Selon Deutscher Bundestag, Procès-verbal de séance plénière, 21 mars 2019, 19/89, 10666, Dietmar Friedhoff (AfD).

<sup>234</sup> Cf. Deutscher Bundestag, Procès-verbal de séance plénière, 21 mars 2019, 19/89, 10668, Ottmar von Holtz (Les Verts).

groupe parlementaire bilatéral.<sup>235</sup> Dans les processus de réconciliation, «les victimes ont toujours réclamé la vérité, la justice, la compensation et la garantie de non-répétition»,<sup>236</sup> ces tâches étant désormais placées dans le cadre de la *Transitional Justice*.<sup>237</sup>

Les groupes parlementaires de tous bords ont salué les efforts déployés pour établir un dialogue bilatéral. Outre le changement de régime linguistique, le gouvernement allemand avait déjà entamé des pourparlers politiques avec la Namibie en 2015. Ces rencontres avaient été précédées par des entretiens entre les deux ministres des Affaires étrangères à New York. Steinmeier avait quitté en 2013 le Bundestag pour le ministère fédéral des Affaires étrangères et avait nommé comme envoyé spécial Ruprecht Polenz (CDU), depuis longtemps président de la commission des Affaires étrangères au parlement.<sup>238</sup> Ce dernier est connu pour être un bâtisseur de ponts, par exemple quand il a promu l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.<sup>239</sup> Depuis le 4 novembre 2015, il mène officiellement des pourparlers sur la réévaluation du passé colonial.<sup>240</sup>

---

<sup>235</sup> Voir par exemple Deutscher Bundestag, Documents parlementaires, 1<sup>er</sup> juillet 2015, 18/5385, 1 et Deutscher Bundestag, Documents parlementaires, 1<sup>er</sup> juillet 2015, 18/5407, 1.

<sup>236</sup> Bundestag allemand, procès-verbal de séance plénière, 24 septembre 2015, 18/124, 12088, Tom Koenigs (Bündnis 90/Die Grünen).

<sup>237</sup> Cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 73 et Engert et Jetschke: «Transitional Justice 2.0» (n 24) 15.

<sup>238</sup> Cf. Bundestag allemand, documents parlementaires, 11 juillet 2016, 18/9152, 4.

<sup>239</sup> Tobias Schulze, «Reisemuffel und Brückenbauer» *taz*, *Die Tageszeitung* (Berlin, 5 novembre 2015).

<sup>240</sup> Ruprecht Polenz est cité dans ce qui suit, les déclarations sont tirées de l'entretien autorisé avec Ruprecht Polenz, représentant officiel du gouvernement allemand dans le dialogue sur le génocide des Hereros et Namas avec la Namibie (Münster, 16 mai 2019) Transcription en annexe, pages 145 à 159. Pour les citations directes, les numéros de pages sont précisés.

Les délégations se sont rencontrées huit fois jusqu'à présent, alternant entre Berlin et Windhoek, ainsi qu'une fois à Swakopmund. La délégation namibienne, composée de vingt membres et dirigée par le Herero et diplomate Zed Ngavirue, comprend également des représentants des Hereros et des Namas. Une question importante dans ces relations politiques est de savoir si l'Allemagne a une quelconque influence sur les personnes qui s'assoient à la table des négociations. Polenz s'en défend clairement: en particulier, l'ancienne puissance coloniale ne peut s'immiscer dans les affaires intérieures d'un État souverain.<sup>241</sup> Le président Hage Geingob serait d'avis qu'il représente tous les Namibiens.<sup>242</sup>

Néanmoins, selon M. Polenz, on s'inquiète de la manière dont le résultat éventuel des négociations sera accepté par les Hereros et les Namas, d'autant plus que différents groupes sont présents et qu'ils sont parfois en désaccord entre eux. Du côté allemand, on essaie de prendre cela en compte en organisant, en toute transparence avec les représentants namibiens, des entretiens supplémentaires avec toutes les fractions de la société. L'envoyé spécial joue également le rôle d'ambassadeur pour l'acceptation du processus de négociation, tant en Namibie vis-à-vis des groupes ethniques qu'en Allemagne vis-à-vis des élus. Le succès dépend également de la volonté des acteurs non politiques, comme l'Église namibienne, de se réconcilier au sein de la société, explique M. Polenz. Les observateurs considèrent que le plus gros problème est le dilemme qui consiste à choisir les interlocuteurs.<sup>243</sup>

---

<sup>241</sup> Notez le ton clair et net de l'entretien avec Ruprecht Polenz, transcription en annexe, page 149; ce sujet a également été discuté au Bundestag, voir Deutscher Bundestag, Procès-verbal de séance plénière, 21 mars 2019, 19/89, 10667.

<sup>242</sup> Sa devise, selon Polenz: «Nous sommes Namibiens!» Entretien avec Ruprecht Polenz, transcription en annexe, page 149.

<sup>243</sup> Cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 85.

En termes de contenu, le point de départ a été l'élaboration d'un document visant à trouver un langage commun sur l'époque coloniale. Ce n'était pas seulement une base pour les résolutions parlementaires: «Lorsque nous discutons à propos des conséquences de quelque chose, nous voulons aussi définir ensemble les faits à l'origine de ces conséquences», déclare Polenz.<sup>244</sup> Si, dans le récit historique, les crimes sont qualifiés de génocide, cela représente une étape importante au même titre que le regard commun des pays sur leur histoire, ce que les pourparlers ont déjà obtenu. Surtout au début, alors que des moments difficiles ont été écrits, dans lesquels des comparaisons historiques délicates ont été faites.<sup>245</sup>

En outre, des négociations sont en cours pour renouveler un engagement en faveur du développement. Contrairement aux versements précédents, le génocide sera mis en avant comme la raison même de ces subventions et le financement bénéficiera en premier lieu aux descendants hereros et namas, même si les institutions ainsi créées seront également ouvertes aux autres Namubiens.

Il est toutefois souligné qu'il ne s'agit pas de réparations au sens juridique du terme, compte tenu d'autres débats en cours : les discussions entre l'Allemagne et la Russie sur le siège par la Wehrmacht de Leningrad (redevenu Saint-Pétersbourg depuis 1991), et les demandes de la Grèce concernant un prêt forcé à l'Allemagne nazie. M. Polenz souligne que l'objectif *n'est pas* une reconnaissance légale de culpabilité, mais une confession politique et morale. L'intention est de «faire ce qui peut être fait pour guérir les blessures qui existent encore».<sup>246</sup> Il y a également

---

<sup>244</sup> Entretien avec Ruprecht Polenz, transcription en annexe, page 146.

<sup>245</sup> Il s'agissait du fait que le cas était jugé incomparable avec l'Holocauste, selon Polenz; la partie namibienne ressentait cela comme une dévaluation de ses souffrances, cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 84.

<sup>246</sup> Entretien avec Ruprecht Polenz, transcription en annexe, page 147. Le fait que l'objectif est d'éviter une «réaction en chaîne» est également décrit par Angela Köckritz, «Wie viel darf Versöhnung kosten?», *Die Zeit* (Hambourg,

des négociations en cours (et c'est peut-être la conclusion la plus importante) en vue d'obtenir des excuses politiques.



## 7 Une approche éthico-morale: la voie de l'excuse

### 7.1 *Conditions requises pour des excuses politiques*

Dans le cadre des négociations actuelles, le discours politique ne se réfère plus uniquement à l'aide au développement, mais reconnaît une responsabilité historique et politique considérable, aux conséquences bien concrètes. Le dialogue germano-namibien change fondamentalement d'approche: la réévaluation n'est plus traitée de manière purement défensive comme une «question *juridique*, mais avant tout comme une question d'éthique *politique* ou de pratiques solidaires». <sup>247</sup> La désignation sémantique de génocide implique également la reconnaissance de la culpabilité historique—moins au sens juridique du terme qu'au sens moral—et de ses conséquences pratiques.

Pour traiter la question de la culpabilité dans les relations internationales, la transformation d'un conflit—en quelque sorte l'évolution de la *justice transitionnelle*—peut se présenter sous différentes formes. Dans le cas présent, il est trop tard pour mettre en place une commission ou un tribunal chargé d'établir la vérité, et il est déjà exclu d'accorder des réparations dans un cadre juridique. <sup>248</sup> Un autre moyen serait de présenter des excuses au cours d'un discours, ce qui est un acte diplomatique complexe. Afin de pouvoir évaluer dans quelle mesure cela pourrait réussir dans le cas des Hereros et des Namas, il est d'abord nécessaire de s'attarder sur les définitions.

---

<sup>247</sup> Engert, «Politische Schuld» (n 35) 294 (souligné dans l'original).

<sup>248</sup> Cf. Christopher Daase, «Addressing Painful Memories. Apologies as a New Practice in International Relations» in Aleida Assmann et Sebastian Conrad (Eds.), *Memory in a Global Age. Discourses, Practices and Trajectories* (Palgrave Macmillan 2010) 24; Engert et Daase, «Aufarbeitung von Schuld» (n 24) 347, 363; sur le concept de culpabilité, voir aussi Engert, «Politische Schuld» (n 35) 294 avec des références à Karl Jaspers et Hannah Arendt.

Une excuse est un acte oral dyadique qui met en relation un émetteur et un récepteur: l'auteur des faits répond d'un comportement nuisible et coupable, il reconnaît et regrette le préjudice souvent irréparable qu'il a causé à l'autre et il donne une promesse pour l'avenir.<sup>249</sup> Lorsqu'un État reconnaît qu'une autorité a mal agi vis-à-vis d'un groupe de victimes lésées, l'acte passe de la sphère interpersonnelle à la dimension politique.<sup>250</sup> L'aveu de la culpabilité est ensuite présenté publiquement au cours d'un acte symbolique solennel.<sup>251</sup> Le risque réside dans le fait qu'une omission, une confession incomplète ou en demi-teinte peuvent représenter un nouvel affront.<sup>252</sup>

Pour un discours d'excuse réussi, les éléments constitutifs suivants sont importants: en premier lieu, il convient de citer la liste complète et détaillée des actes commis, en précisant l'étendue des dommages et en quoi ces actes constituent une violation de la norme. Ensuite le déclarant montre qu'il a conscience du fait que l'acte est répréhensible et assume la responsabilité de l'acte. Troisièmement, il est essentiel que des regrets crédibles soient exprimés: l'auteur doit affirmer qu'il est prêt à tout pour réparer son crime. Quatrièmement, une

---

<sup>249</sup> Définition selon Engert, «Staatenwelt nach Canossa» (n 10) 159 et Raymond Cohen, «Apology and Reconciliation in International Relations» in Yaacov Bar-Siman-Tov (Ed.), *From Conflict Resolution to Reconciliation* (Oxford University Press 2004) 177.

<sup>250</sup> Cf. Darío Pérez, «Official or Political Apologies and Improvement of Intergroup Relations: A Neo-Durkheimian Approach to Official Apologies as Rituals» 25 *Revista de Psicología Social* 108; Richard Bilder fait aussi le parallèle: Richard Bilder, «The Role of Apology in International Law and Diplomacy» (2006) 46 *Virginia Journal of International Law* 464.

<sup>251</sup> Cf. Janna Thompson, «Apology, Justice and Respect: A Critical Defence of Political Apology» (discours de la 12<sup>e</sup> conférence annuelle de l'Association for Professional and Applied Ethics, Adelaide, 28–30 septembre 2005) 42; Karina Strübbe, *Politische Entschuldigungen: Theorie und Empirie des Sprachlichen Handelns* (Springer VS 2018) 118.

<sup>252</sup> Cf. Engert, «Staatenwelt nach Canossa» (n 10) 156; Mihaela Mihai, «When the State Says “Sorry”: State Apologies as Exemplary Political Judgments» (2013) 21 *The Journal of Political Philosophy* 216.

indemnisation doit compenser les dommages occasionnés et le profit qui en a été tiré. Il s'agit moins d'une compensation financière que d'une démonstration d'empathie envers les victimes à travers la volonté de supporter les coûts matériels et politiques. Enfin, une promesse de non-répétition doit être donnée.<sup>253</sup>

La portée temporelle de l'acte de parole est caractérisée par la relation établie entre le passé et le futur. La composante quasi religieuse est significative, elle résulte du langage symbolique de l'agenouillement avec des références au repentir, à la pénitence, à la contrition des cœurs et au pardon.<sup>254</sup> Une approche psychologique est intégrée, dans la mesure où l'auteur de l'acte demande un soulagement de sa culpabilité: il inverse ainsi le rapport de force dans la situation de violence et reconnaît à la victime la décision finale en matière de réhabilitation. Une facette linguistique réside dans l'immense importance du choix des mots et dans le fait que l'acte de parole n'est sémantiquement complet que lorsque la réponse est prise en compte.<sup>255</sup> Ces dimensions confèrent à l'excuse un grand potentiel en tant qu'instrument de travail sur les conflits.<sup>256</sup>

Le contexte historico-politique ne doit pas être négligé. Depuis les années 1990, on constate une tendance à exiger et à

---

<sup>253</sup> Ces éléments sont énumérés par Engert, «Das kollektive Gewissen» (n 176) 518 et Engert, «Staatenwelt nach Canossa» (n 10) 158; de même dans Michael R. Marrus, «Official Apologies and the Quest for Historical Justice» (2007) 6 *Journal of Human Rights* 79 et Nava Löwenheim, «A Haunted Past: Requesting Forgiveness for Wrongdoing in International Relations» (2009) 35 *Review of International Studies* 538.

<sup>254</sup> Sur la référence religieuse chrétienne, voir Engert, «Staatenwelt nach Canossa» (n 10) 160.

<sup>255</sup> Voir Engert, «Das kollektive Gewissen» (n 176) 520; voir également Girma Negash, *Apologia Politica: States & Their Apologies by Proxy* (Lexington Books 2006) 3.

<sup>256</sup> Il s'agit de la vulnérabilité de l'auteur de l'excuse face au risque de ne pas accepter, selon Engert, «Das kollektive Gewissen» (n 176) 520; cf. également Andrieu (n 25) 521.

présenter des excuses, même pour des crimes commis il y a très longtemps.<sup>257</sup> La raison avancée est qu'il s'agit d'un progrès politique et moral dans le sens que les États font face à leurs crimes; cependant, les déclarations sont également critiquées comme étant un rituel superficiel de pénitence servant des intérêts personnels.<sup>258</sup> Pour l'Allemagne, les grands moments historiques ont montré que des processus difficiles de réévaluation sociétale ont accompagné l'acte de parole, mais qu'en même temps, des rapprochements inattendus ont pu être générés.<sup>259</sup>

## 7.2 Commémoration 2004 à Waterberg— «Pardon pour notre culpabilité»

Pour le cas de la Namibie et de l'Allemagne, la première approche orientée vers des excuses dans leurs relations politiques a été le discours de la ministre fédérale Wieczorek-Zeul en 2004. Elle n'a pas seulement qualifié les crimes de

---

<sup>257</sup> Certains auteurs voient même toute une époque s'ouvrir, comme le dit Roy L. Brooks, *When Sorry Isn't Enough. The Controversy over Apologies and Reparations for Human Injustice* (New York University Press 1999) 3; Janna Thompson, *Taking Responsibility for the Past: Reparation and Historical Injustice* (Polity Press 2002) VIII. Parmi les nombreux exemples, citons les excuses du Vatican pour ne pas avoir agi lors de l'Holocauste et les excuses du Canada à ses *First Nations*. Cf. Michael Cunningham, «Saying Sorry: The Politics of Apology» (2002) 70 *The Political Quarterly* 285 et Melissa Nobles, *The Politics of Official Apologies* (Cambridge University Press 2008) 155.

<sup>258</sup> Cf. Janna Thompson, «Is a Political Apology Sorry Affair?» 21(2) *Social & Legal Studies* 216; Robert R. Weyeneth, «The Power of Apology and the Process of Historical Reconciliation» (2001) 23 *The Public Historian* 25.

<sup>259</sup> Il s'agit des excuses (incomplètes) du chancelier fédéral Konrad Adenauer pour l'Holocauste en 1951, de l'agenouillement du chancelier fédéral Willy Brandt à Varsovie en 1970 et de la demande de pardon envers Israël du président fédéral Johannes Rau à la Knesset israélienne en 2000; voir Engert, «Staatenwelt nach Canossa» (n 10) 175, 181; Christopher Daase, «Entschuldigung Und Versöhnung in der internationalen Politik» (2013) 25-26 *Aus Politik und Zeitgeschichte* 48.

génocide, elle a aussi rendu les troupes allemandes responsables. Les regrets ont été exprimés par exemple par une formulation à la première personne, ce qui montrait une sympathie personnelle ainsi qu'une implication de la société allemande. Le fait que l'oratrice soit émotionnellement touchée a transmis de l'empathie et donné de la crédibilité. La requête adressée au public a été un élément central:<sup>260</sup>

«Il me tient à cœur en ce jour, de rappeler les actes de violence commis par la puissance coloniale allemande contre vos ancêtres [...]. Je suis douloureusement consciente de ces atrocités. [...] Il y a cent ans, les oppresseurs – aveuglés par la folie coloniale - sont devenus, au nom de l'Allemagne, les messagers de la violence, de la discrimination, du racisme et de l'anéantissement. [...] Nous, Allemands, reconnaissons notre responsabilité historique et politique, morale et éthique, et la culpabilité que les Allemands ont encouru à l'époque. Dans l'esprit du "Notre Père" commun, je vous demande de pardonner notre culpabilité.»<sup>261</sup>

Le fait que l'orateur ou l'oratrice ne s'excuse pas activement mais demande une rémission de culpabilité est généralement considéré comme essentiel.<sup>262</sup> Plus tard, l'oratrice a expliqué qu'elle voulait délibérément établir un lien religieux avec les Namubiens, dont plus de 90 % appartenaient à des églises chrétiennes.<sup>263</sup> En effet, une demande de pardon avec un appel à l'expiation est considérée comme ayant la plus grande profondeur.<sup>264</sup>

---

<sup>260</sup> «J'ai ressenti l'émotion de ce moment historique, et j'ai pleuré.» Wiczorek-Zeul, «In the Words of the Lord's Prayer» (n 207) 49; voir aussi Köbler, *Negotiating the Past* (n 82) 253, 260.

<sup>261</sup> Wiczorek-Zeul, «Zum 100. Jahrestag der Herero-Aufstände» (n 205) 2.

<sup>262</sup> Voir Köbler, *Negotiating the Past* (n 82) 250.

<sup>263</sup> Cf. Wiczorek-Zeul, «In the Words of the Lord's Prayer» (n 207) 49.

<sup>264</sup> Voir Löwenheim (n 253) 537.

Dans son discours, elle a signalé la volonté d'accepter, par ses excuses, un risque politique: à ce moment-là, l'affaire Hereros était déjà en instance devant le tribunal; le témoignage aurait pu être considéré comme des aveux de culpabilité. Enfin, une promesse de non-répétition a été faite: «l'Allemagne a tiré les amères leçons de l'histoire»<sup>265</sup> et s'est engagée à participer aux actions de développement.<sup>266</sup>

Pourtant, le discours n'a été interprété que comme une demie excuse, à la signification ambiguë.<sup>267</sup> Von Trotha a été désigné comme le coupable, peut-être avec la noble intention de mettre un visage sur le mal. Cela risquait toutefois de ne désigner qu'un seul coupable. Il a également été précisé qu'il y avait des opposants de la première heure à la guerre: le cofondateur du parti de Wiczorek-Zeul, August Bebel. Une fois encore, le fait de mettre l'accent sur les forces opposées était peut-être pétri de bonnes intentions. Cependant, l'argument a affaibli l'ampleur de la catastrophe dont l'État était responsable.<sup>268</sup>

La manière dont les termes «culpabilité» et «responsabilité» ont été utilisés fut également problématique: Le véritable enjeu des excuses a été occulté. Après que son discours a également été prononcé à Otjherero, des perturbateurs ont demandé en anglais où étaient les excuses. Wiczorek-Zeul a ajouté spontanément: «Tout ce que j'ai dit dans mon discours était une excuse pour les crimes commis par les soldats allemands.»<sup>269</sup> Le fait qu'elle n'ait pas pu utiliser ce mot dans son

---

<sup>265</sup> Wiczorek-Zeul, «Zum 100. Jahrestag der Herero-Aufstände» (n 205) 2.

<sup>266</sup> Les aspects positifs du discours sont particulièrement soulignés par Engert, «Das kollektive Gewissen» (n 176) 531.

<sup>267</sup> Cf. Jamfa, «Germany Faces Colonial History» (n 193) 212 et Köbller, *Negotiating the Past* (n 82) 247.

<sup>268</sup> Cf. Köbller, *Negotiating the Past* (n 82) 258.

<sup>269</sup> Wiczorek-Zeul, «In the Words of the Lord's Prayer» (n 207) 49; cf. aussi Köbller, *Negotiating the Past* (n 82) 254.

discours laisse supposer qu'elle a accompli un considérable numéro de corde raide rhétorique.<sup>270</sup>

En outre, la référence religieuse — à travers tout le sens qu'elle revêtait — invalidait le discours en impliquant moins le gouvernement allemand.<sup>271</sup> Cela était d'autant plus évident qu'aucun avantage matériel n'était prévu pour l'instant.<sup>272</sup> Ces bonnes intentions donnaient l'impression de satisfaire à des conditions juridiques et diplomatiques qui empêcheraient toute ouverture vers des réparations.<sup>273</sup>

Le problème de fond était que Wieczorek-Zeul voulait parler «au nom du gouvernement fédéral, au nom du peuple allemand et du fond du cœur».<sup>274</sup> Mais son courage personnel ne correspondait pas à une stratégie politique cohérente. Ni une résolution parlementaire ni une déclaration du ministère des Affaires étrangères n'ont suivi. On ne pouvait pas savoir si le message était ministériel ou officiel.<sup>275</sup>

En Namibie, le discours a été initialement bien accueilli. Cependant les attentes en matière d'indemnisation augmentèrent, ce qui devint problématique. L'opération spéciale lancée un an plus tard sur les territoires (et non les groupes)

---

<sup>270</sup> Köbler a noté la scène, voir Köbler, *Negotiating the Past* (n 82) 254; en outre, Robel (n 21) 334.

<sup>271</sup> Le discours était une façon intelligente de se soustraire à la responsabilité de l'État, selon Tom Bentley, *Empires of Remorse: Narrative, Postcolonialism and Apologies for Colonial Atrocity* (Routledge 2015), 79. Les aspects négatifs du discours ont été traités en particulier par Jamfa, «Germany Faces Colonial History» (n 193) 211.

<sup>272</sup> Rolf-Henning Hintze, «Die Deutschen haben eine kollektive Verantwortung. Gespräch mit Johann Galtung», *Allgemeine Zeitung* (Windhoek, 10 mars 2006). Le chercheur sur la paix a été invité au Goethe-Institut de Namibie.

<sup>273</sup> Voir Köbler *Negotiating the Past* (n 82) 260.

<sup>274</sup> Wieczorek-Zeul, «In the Words of the Lord's Prayer» (n 207) 42.

<sup>275</sup> Voir Robel (n 21) 335.

particulièrement touchés ne put guère les satisfaire.<sup>276</sup> Or ce sont précisément les actions qui suivent les excuses d'un État qui sont d'une grande importance.<sup>277</sup> Wieczorek-Zeul a demandé de mettre fin désormais aux actions en justice, mais les plaignants ne lui ont pas donné satisfaction. Cela indique que son discours pouvait au mieux être une impulsion vers la réconciliation, mais pas encore un point final au conflit.<sup>278</sup>

### 7.3 *Excuses non politiques*

Si les descendants des criminels politiques présentent des excuses, ils peuvent établir un lien très direct entre le passé et le présent. De tels efforts existent dans le cas présent. Lors de l'année commémorative 2004, Alfons Maharero est venu en Allemagne pour rencontrer la famille von Trotha, en tant que médiateur entre les églises protestantes des deux pays. Ce n'étaient pas des descendants directs de von Trotha, mais des parents éloignés.<sup>279</sup> En octobre 2007, onze von Trotha sont allés en retour en Namibie et ont été reçus à Omaruru par cinq chefs Hereros.<sup>280</sup> Wolf-Thilo von Trotha a exprimé les profonds regrets des membres de sa famille et a annoncé qu'ils

---

<sup>276</sup> Cf. Heidemarie Wieczorek-Zeul, préface dans Kößler et Melber (Eds.), *Völkermord – Und was dann* (n 21) 4) 9; Roos und Seidl (n 171) 195 und Robel (n 21) 333.

<sup>277</sup> Cf. Mark Gibney et Erik Roxstrom, «The Status of State Apologies» (2001) 23 *Human Rights Quarterly* 934.

<sup>278</sup> Cf. Robel (n 21) 335, qui y cite un commentaire oral de Henning Melber.

<sup>279</sup> Cf. Ruben Carranza, Cristián Correa et Elena Naughton, «Reparative Justice. More than Words: Apologies as a Form of Reparation» (2015) International Center for Transitional Justice Publication. <<https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-Apologies-2015.pdf>>14. Alfons Maharero est le petit-fils de Samuel Maharero, qui est encore aujourd'hui vénéré en tant que chef de guerre.

<sup>280</sup> Voir Engert, «Germany – Namibia. The Belated Apology» (n 15) 143 note 37; pour plus de détails, voir également Kößler, *Negotiating the Past* (n 82) 193.

soutiendraient un foyer pour enfants. Pour eux, leur nom a été souillé, a-t-il dit, ils s'engagent donc pour une réconciliation.<sup>281</sup>

Mais cette visite a également provoqué un désaccord entre Hereros. Le *chief* Riruako a voulu empêcher la visite et a menacé de ne pas pouvoir garantir la sécurité du groupe, qui a donc dû voyager sous la protection de la police.<sup>282</sup> Avec des affiches, le groupe de Riruako a fait valoir que la famille ne pouvait pas remplacer le gouvernement allemand et a demandé où se trouvaient les familles des autres oppresseurs coloniaux.<sup>283</sup> D'autres leur ont rappelé la demande d'indemnisation non encore satisfaite et le désir d'engager des pourparlers avec l'Allemagne. Ulrich von Trotha a rappelé que la famille était en visite privée en Namibie.<sup>284</sup> Cet évènement donne une idée des difficultés.

Les initiatives privées ne peuvent-elles avoir qu'un effet limité tant que les questions politiques ne sont pas résolues? Une autre excuse non politique a en particulier essayé de poursuivre la voie des négociations entamées par les gouvernements: en 2017, l'Église protestante d'Allemagne a adressé aux descendants des victimes un document contenant un aveu de culpabilité et un appel au pardon. Le rôle des organisations missionnaires, qui avaient justifié théologiquement le colonialisme, avait déjà été scientifiquement prouvé,<sup>285</sup> mais

---

<sup>281</sup> Voir Brigitte Weidlich, «Von Trotha Family Arrives to “Reconcile”», *The Namibian* (Windhoek, 3 octobre 2007).

<sup>282</sup> «Gefährliche Versöhnungsreise», *Süddeutsche Zeitung* (Munich 7 octobre 2007).

<sup>283</sup> Sur la visite, cf. Reinhart Köbler, «Offene Wunden – Die von Trotha-Familie beim Herero-Gedenktag 2007 in Omaruru (Namibia)» (freiburg-postkolonial.de, 25 octobre 2007) <<http://www.freiburg-postkolonial.de/Seiten/Rez-2007-Koessler-Hererotag.htm>>. Les attentes déçues deviennent évidentes, mais aussi un surmenage.

<sup>284</sup> Voir «German Family's Namibia Apology», *BBC World News* (Londres, 7 octobre 2007).

<sup>285</sup> Evangelische Kirche in Deutschland (EKD) [L'Église protestante en Allemagne, NdT], «Vergib uns unsere Schuld (Matthäus 6, 12)», Déclaration de

cette déclaration de l'Église ajoutait qu'au moins, un rapprochement sociétal avait commencé.

#### 7.4 *L'impulsion des acteurs politiques*

Un autre discours peut révéler par ses lacunes les difficultés d'un acte d'excuse. Plus de 70 Namubiens, dont certains étaient des descendants directs des victimes, s'étaient rendus le 30 septembre 2011 à une cérémonie de restitution d'ossements humains provenant des collections de l'hôpital de la Charité de Berlin. Pendant leur séjour, les représentants du gouvernement namibien avaient clairement indiqué qu'ils considéraient les crânes comme des preuves du génocide.<sup>286</sup> Il n'y a pas eu de réception officielle par les représentants politiques allemands. L'événement s'est finalement transformé en scandale politique lorsque la ministre d'État Cornelia Pieper (FDP), représentant le gouvernement allemand, a pris la parole. Elle n'a fait aucune mention particulière des circonstances dans lesquelles les aïeux des personnes présentes avaient trouvé la mort.<sup>287</sup> Sans utiliser le mot « excuse », elle a déclaré: «je demande en ce lieu au peuple namibien de se réconcilier au nom du gouvernement fédéral»<sup>288</sup>. Elle a été confrontée à des demandes d'excuses et a quitté la cérémonie avant même que les représentants namubiens n'aient

---

l'EKD sur le génocide dans l'ancienne Afrique allemande du Sud-Ouest (24 avril 2017) <[https://www.ekd.de/ekd\\_de/ds\\_doc/erklarung\\_voelkermord\\_deutschsuedwestafrika.pdf](https://www.ekd.de/ekd_de/ds_doc/erklarung_voelkermord_deutschsuedwestafrika.pdf)>.

<sup>286</sup> Stoecker (n 83) 453 décrit les circonstances.

<sup>287</sup> Cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 65.

<sup>288</sup> Cornelia Pieper, ministre d'État allemande, «Ansprache anlässlich der Feierstunde zur Übergabe von Schädeln namibischen Ursprungs in der Charité» (Discours à la Charité à Berlin, 30 septembre 2011) <<https://www.auswaertiges-amt.de/de/newsroom/110930-stmpieper-rede-hereronama/247300>>.

pris la parole. La cérémonie de restitution a été considérée comme un échec.<sup>289</sup>

La levée des tabous était-elle un point critique incontournable pour que l'acte de parole réussisse? Une autre opportunité s'est présentée dans la région de Hambourg, d'où presque tous les soldats, marchandises, chevaux et armes avaient été expédiés entre 1904 et 1907 vers le Sud-Ouest africain. Une grande partie de la richesse actuelle de la ville provient de ces anciennes relations coloniales. Depuis 2013, Hambourg travaille avec un centre de recherche universitaire sur une initiative de commémoration à l'échelle de la ville. Son congrès a été l'occasion de recevoir officiellement une délégation de Hereros et Namas au Sénat le 6 avril 2018.<sup>290</sup> Le sénateur en charge de la culture Carsten Brosda (SPD) a déclaré:

«Je demande expressément votre pardon pour la participation de notre ville aux souffrances qui ont été infligées à vos ancêtres et à vos peuples au nom de l'Allemagne, et dont les conséquences dévastatrices ont encore des impacts à ce jour.»<sup>291</sup>

Cette façon de procéder a été adoptée un peu plus tard par un autre homme politique de Land, cette fois de Berlin. En tant que capitale du Reich allemand, Berlin était considérée comme le centre du pouvoir politique du colonialisme, d'où étaient prises les décisions de l'état-major général sur la guerre. Dans le cadre d'une autre restitution de dépouilles, le sénateur de Berlin en charge de la justice, Dirk Behrendt (Alliance 90/les Verts), a reçu

---

<sup>289</sup> Cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 65; voir aussi l'interview de Ruprecht Polenz, transcription en annexe, page 151.

<sup>290</sup> Axel Schröder, «Wir werden kämpfen bis die Gerechtigkeit siegt», *Deutschlandfunk Kultur* (Berlin, 7 avril 2018).

<sup>291</sup> Citation d'Elisabeth Knoblauch, «Aus der Heimat entführt, um Europa zu amüsieren», *Die Zeit* (Hambourg, 6 décembre 2018) 8; voir également Jan Haarmeyer, «Stadt entschuldigt sich bei Herero- und Nama-Opferverbänden», *Hamburger Abendblatt* (Hambourg, 6 avril 2018).

les membres des associations de victimes le 27 août 2018. Lui aussi s'est exprimé au nom de sa ville: «Je peux et je veux aujourd'hui m'excuser au nom de Berlin.»<sup>292</sup>

En termes de contenu, ces actes de paroles répondent à des critères importants. Cependant, les politiciens de Land qui les ont prononcés pouvaient parler au nom de leur ville mais pas au nom de la République fédérale. Il est vrai que des excuses sont d'autant plus efficaces que l'interlocuteur est haut placé dans la hiérarchie de l'État. Cela est nécessaire d'une part pour pouvoir représenter légitimement la société, et d'autre part pour pouvoir garantir que le système politique soutient les excuses.<sup>293</sup> Dans ce contexte, on peut supposer que ces excuses devraient également contenir un message à l'intention du Berlin politique. Behrendt a spécifiquement formulé l'appel à Berlin: «Il serait bon qu'une République fédérale démocratique et constitutionnelle reconnaisse enfin ces crimes en tant que tels et en assume la responsabilité.»<sup>294</sup>

Lors de la cérémonie de restitution proprement dite, Michelle Müntefering (SPD) a pris la parole en tant que ministre d'État en charge de la Culture internationale et de l'Éducation. Le programme comprenait justement une sensibilisation à la question coloniale.<sup>295</sup> Le cadre de l'église française de Friedrichstadt a été choisi pour son caractère religieux. La ministre a décrit les crimes en mentionnant le manque total de respect pour la population; elle a reconnu une responsabilité

---

<sup>292</sup> Katrin Bischoff, «Justizsenator bittet Opferverbände um Verzeihung», *Berliner Zeitung* (Berlin, 28 août 2019).

<sup>293</sup> Cf. Daase, «Addressing Painful Memories» (n 248) 26; voir également Carranza, Correa und Naughton (n 279) 13.

<sup>294</sup> Voir Paul Starzmann, «Berliner Justizsenator bittet Herero und Nama um Entschuldigung», *Der Tagesspiegel* (Berlin, 27 août 2019).

<sup>295</sup> Sur la réévaluation politique et culturelle du colonialisme, voir en particulier Monika Grütters et Michelle Müntefering, «Eine Lücke in unserem Gedächtnis. Gastbeitrag», *Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ)* (Francfort, 15 décembre 2018).

historico-politique, mais aussi morale et éthique. Elle a ajouté que pour limiter les dégâts, il faudrait rechercher d'autres récits historiques et prévoir des restitutions. Une promesse pour l'avenir a été faite, celle d'un dialogue germano-namibien. Enfin, l'oratrice a exprimé son regret en transformant à nouveau le geste d'humilité en paroles:

«Je m'incline dans une profonde tristesse. Je ne peux pas réparer les terribles injustices que nos ancêtres ont commises, mais je vous demande pardon du fond du cœur.»<sup>296</sup>

Ce discours a été considéré comme une étape importante sur la voie de l'acceptation de la culpabilité coloniale allemande. Mais ce ne sont pas encore les excuses d'un représentant de la République fédérale d'Allemagne du plus haut rang, ce que beaucoup de Namubiens attendent de toute urgence.<sup>297</sup>

### 7.5 Perspectives d'une demande d'excuses

Selon le négociateur Ruprecht Polenz, l'heure tourne depuis près de trente ans pour résoudre ce conflit historique. Ce n'est qu'avec l'indépendance de la Namibie et la fin du système d'apartheid que des relations directes sont devenues possibles. Grâce au dialogue bilatéral, a-t-il dit, il est enfin possible de prendre des mesures communes pour s'attaquer à cette partie du passé difficile et violent de l'Allemagne. Polenz établit un parallèle avec les discussions menées avec Israël, les

---

<sup>296</sup> Michelle Müntefering, ministre d'État allemande, «Rückgabe sterblicher Überreste an Namibia» (discours prononcé lors de la cérémonie de restitution et de commémoration à la Französische Friedrichsstadtkirche, Berlin, 29 août 2018) <<https://www.auswaertiges-amt.de/de/newsroom/muentefering-namibia/2131046>>.

<sup>297</sup> Christiane Habermalz, «Meilenstein im Prozess der Aufarbeitung deutscher kolonialer Schuld», *Deutschlandfunk* (Cologne, 29 août 2019) et Susanne Klein, «Bitte um Vergebung», *Süddeutsche Zeitung* (Munich, 29 août 2018) 6.

organisations juives, la Pologne, la France et les Pays-Bas dans le cadre de la reconnaissance de l'Holocauste. Cela montre que les négociations se déroulent dans un contexte plus large.

Ainsi, les discussions germano-namibiennes abordent elles aussi la question centrale des excuses politiques. Dans l'interview, Polenz s'est exprimé ainsi:

«L'Allemagne tient à présenter ses excuses pour les crimes commis dans le passé. On ne peut pas s'excuser soi-même, on ne peut que demander des excuses et espérer que l'autre partie les acceptera. Pour l'autre partie, il est important de savoir si l'on peut accepter la demande d'excuses: est-ce que la requête est sérieuse ou est-ce que ce ne sont que des mots? On peut y répondre par le biais de la question suivante: que découlera-t-il de cette demande d'excuses? La réponse à cette question, ce qu'il en découlera, c'est l'objet de nos négociations.»<sup>298</sup>

Ainsi, plus de 100 ans plus tard, l'Allemagne est confrontée à son passé colonial et se retrouve à un tournant historique dans le traitement politique de cet héritage. Nous allons donc examiner dans la suite du document si les conditions décrites plus haut d'un acte de parole ont une chance d'être respectées dans le cadre d'excuses aux descendants des victimes namibiennes.

Une description complète des actes est exigée. C'est la grande valeur de la déclaration conjointe sur les événements historiques. L'injustice commise et les dommages causés sont ainsi reconnus, notamment sous la forme d'un projet de loi parlementaire. Le point de vue des victimes devient ainsi le seul admis.<sup>299</sup> De là devrait découler la responsabilité du Reich

---

<sup>298</sup> Entretien avec Ruprecht Polenz, transcription en annexe, page 146.

<sup>299</sup> Les normes juridiques peuvent aider à identifier l'injustice, dit Löwenheim «A Haunted Past: Requesting Forgiveness for Wrongdoing in International Relations» (2009) 35 *Review of International Studies* 540.

allemand — et pas seulement celle de la «Schutztruppe» ou de von Trotha.

Une contribution récente remet en question le fait que l'Allemagne soit légitime pour reconnaître les crimes contre les Hereros et les Namas. La raison invoquée est que l'Allemagne d'aujourd'hui ne correspond pas au Reich de l'époque. Seuls les auteurs des crimes eux-mêmes peuvent et ont l'autorité de reconnaître leur culpabilité.<sup>300</sup> Cette objection néglige le fait qu'il existe bien une continuité juridique entre les deux États.<sup>301</sup> Un État peut également se définir comme une communauté dans laquelle non seulement les réalisations mais aussi les responsabilités sont transmises par voie transgénérationnelle.<sup>302</sup>

L'expression des regrets est au cœur de l'acte de parole. Polenz en donne le protocole: on veut transmettre aux descendants qu'on est aujourd'hui désolé pour les crimes commis; on ne peut pas les défaire, mais on peut faire tout ce qui est possible pour un bon développement futur. Au-delà du regret, cela symboliserait même le repentir, étroitement lié à une tentative réelle d'atténuer au moins les dommages aujourd'hui. On critique parfois le fait qu'il y ait des négociations en cours parce qu'on attribue moins d'effet à des excuses négociées. D'ailleurs, si l'ensemble des solutions a bien été élaboré d'un commun accord, chaque partie concernée a eu son mot à dire.<sup>303</sup>

Le fait que la compensation est une étape nécessaire a été reconnu par les négociateurs. Les mesures financées par l'Allemagne comprennent l'aide à la formation professionnelle

---

<sup>300</sup> Voir Anna Kietzerow, «The Crimes of Past Regimes: When a State Should Not Apologize» (Discours à la conférence annuelle de l'International Society for Military Ethics in Europe (EuroISME), Vienne, 23 mai 2019) 15.

<sup>301</sup> Cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 118; voir aussi Engert, «Politische Schuld» (n 35) 295.

<sup>302</sup> Cf. Thompson, «Apology, Justice and Respect» (n 251) 38.

<sup>303</sup> Critique a été formulée par Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 118; une vision positive de Thompson, «Apology, Justice and Respect» (n 251) 42.

des jeunes, le financement de logements abordables, l'amélioration du système de soins de santé et l'approvisionnement en électricité à partir d'énergies renouvelables. La réforme agraire doit également être soutenue afin de maintenir une source importante de revenus pour la Namibie: le développement du tourisme exige que la sécurité soit assurée dans le pays, c'est pourquoi il faut à tout prix éviter les mesures d'expropriation, a déclaré M. Polenz. L'indemnisation n'est pas versée individuellement mais sous forme de mesures collectives qui visent à offrir aux descendants des victimes la possibilité d'améliorer leur qualité de vie.

Enfin, la non-répétition doit être garantie. La délégation allemande a évoqué la création d'une fondation germano-namibienne pour l'avenir afin d'ancrer une histoire commune dans les manuels et les programmes scolaires des deux pays, d'introduire le souvenir dans l'espace public et d'initier des échanges entre jeunes. Ce dernier point avait été à juste titre compris en Namibie comme une référence à «Aktion Sühnezeichen» [«Action signe d'expiation», association dont le nom complet est «Aktion Sühnezeichen und Friedensdienst», [Action signe d'expiation et service pour la paix (NdT)] une association qui organise des services volontaires internationaux. Outre le travail éducatif, l'accent est mis sur les expériences et les relations mutuelles: c'est promettre ainsi que l'on a tiré des leçons de l'Histoire.<sup>304</sup>

Cependant, ces bonnes perspectives concernant un possible acte de parole nécessitent aussi quelques précautions. Il ressort clairement des analyses précédentes que seul un haut représentant de l'État a la légitimité suffisante pour parler au

---

<sup>304</sup> Voir l'interview de Ruprecht Polenz, transcription en annexe, page 152. Sur l'importance de réviser le point de vue dans la culture du côté de l'auteur du crime: Jean-Michel Chaumont, *Die Konkurrenz der Opfer: Genozid, Identität und Anerkennung* (zu Klampen 2001) 311.

nom du pays d'où provient l'acte.<sup>305</sup> Il n'a pas encore été décidé si c'est la chancelière Angela Merkel qui agira en tant que chef du gouvernement ou le président Frank-Walter Steinmeier en tant que chef de l'État, dont l'implication a déjà été mentionnée. Tous deux ont assuré le négociateur Polenz de leur bonne volonté. Il sera donc important de trouver dans les deux cultures le bon langage symbolique ainsi que le lieu et le moment.

L'acte de parole exige également l'approbation de la société dans le pays émetteur. Plus cette acceptation est grande, plus les bénéficiaires peuvent être sûrs de la cohérence de la position politique.<sup>306</sup> Les revendications des Allemands pour des excuses publiques laissent penser que l'acte de parole sera soutenu par la société; les commentaires dans les forums médiatiques, en revanche, inspirent le scepticisme.<sup>307</sup> Il reste à savoir si l'utilisation de l'argent des contribuables sera elle aussi approuvée (Polenz n'a pas pu donner de cadre financier). Le gouvernement fédéral de coalition aura alors pour tâche d'afficher l'objectif de la réévaluation du colonialisme.

En ce qui concerne le calendrier, face à des demandes pressantes d'excuses, l'envoyé spécial demande de la patience: cela ne mettrait pas tant la pression sur le gouvernement allemand que sur le partenaire de négociation namibien. Une cérémonie ne peut avoir lieu qu'une fois le dialogue achevé, et pour cela le pays a besoin de temps. M. Polenz espérait pouvoir conclure le processus avant les élections en Namibie à la fin de 2019, ce qui n'a pas été possible; cependant, ni le voyage du ministre du développement Gerd Müller (CSU) en Namibie le

---

<sup>305</sup> Sur le statut et le rôle comme facteurs décisifs, voir Daase, «Addressing Painful Memories» (n 248) 26.

<sup>306</sup> Sur les facteurs d'influence à prendre en compte: Engert, «Das kollektive Gewissen» (n 176) 518 et Daase, «Addressing Painful Memories» (n 248) 26.

<sup>307</sup> Les entrées, le plus souvent anonymes, relativisent souvent les crimes en faisant référence à d'autres puissances coloniales ou argumentent *ad absurdum* — par exemple, en disant qu'il faudrait alors aussi s'excuser pour les croisades.

29.08.2019, ni la célébration des 30 ans de l'indépendance namibienne le 31.03.2020 n'ont mis le feu aux poudres.

Enfin, un aspect est de la plus haute importance. Presque en même temps que l'entretien, des experts ont écrit une lettre au gouvernement allemand pour exprimer leurs inquiétudes face à des tensions croissantes en Namibie. Certes, l'Allemagne ne peut pas s'ingérer dans la conception du processus du côté de la Namibie. Toutefois, les experts ont conseillé d'utiliser la transparence et la participation comme éléments-clés pour créer de nouvelles possibilités de dialogue impliquant les différents groupes de victimes et même la société civile dans son ensemble. Les structures culturelles, scientifiques et sociales pourraient initier de telles démarches.<sup>308</sup> Si les Hereros et Namas ne sont pas tous impliqués, les mouvements qui refusent le compromis seront renforcés. Il y aurait alors un grand risque que la population se fasse justice à elle-même et s'approprie les terres de force, et l'Allemagne serait alors complice.<sup>309</sup> Cet appel doit absolument être pris en compte dans les efforts actuels.

---

<sup>308</sup> Voir Jürgen Zimmerer *et al.*, «In großer Sorge um den Aussöhnungsprozess mit Herero und Nama: Brief an Bundeskanzlerin Angela Merkel», (Hambourg, 2 avril 2019; publié sous forme de lettre ouverte le 10 mai 2019) <<https://www.kolonialismus.uni-hamburg.de/wp-content/uploads/Brief-BKA-und-AA.pdf>>.

<sup>309</sup> Voir Jürgen Zimmerer, «Kommentar zur Veröffentlichung des Offenen Briefs» (Hambourg, 10 mai 2019) <<https://www.kolonialismus.uni-hamburg.de/2019/05/10/offener-brief-an-die-bundesregierung-genozid-an-den-herero-und-nama>>.

## 8 Conclusion

### 8.1 *Résumé*

Pour aborder les questions de la réévaluation juridique, politique et éthique du génocide, il a fallu passer en revue les sources historiques, jeter un regard critique sur le droit international, évaluer la politique d'aide au développement, examiner les débats politiques, enfin changer de perspective et aborder le sujet par une approche éthico-morale afin de dégager de nouvelles dimensions importantes. Le présent travail a donc traité cette question d'actualité de manière interdisciplinaire.

Une approche historique a tout d'abord décrit le développement de la domination allemande, puis montré que les destructions économique, politique et sociale des sociétés africaines sont les raisons du déclenchement de la guerre. La proclamation aux Hereros fut la preuve d'un recours illimité à la violence. Le bilan de l'horreur ne se réduit pas seulement au nombre de morts, qui représentait une grande partie de la population, mais aussi à la poursuite d'un massacre de masse dans des camps. Les conséquences de la guerre (répartition des terres, démographie) se font encore sentir aujourd'hui.<sup>310</sup>

C'est sur cette base que l'on a déterminé si les faits remplissaient les critères juridiques de la définition d'un génocide—une question centrale du débat. La responsabilité pénale de ces actes a été reconnue par les Nations Unies en 1948: ils ont été commis dans l'intention de détruire tout ou partie d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Le présent travail souligne le fait qu'il n'existait pas encore d'interdiction de tels actes au moment des événements. Cependant, il montre aussi que la recherche sur le génocide considère que toute série d'attaques dont un État est responsable, qui vise à détruire un

---

<sup>310</sup> Cf. Engert, «Politische Schuld» (n 35) ainsi que Köbler et Melber, «Völkermord und Gedenken» (n 39) 50.

collectif de victimes au-delà d'une défaite militaire,<sup>311</sup> entre dans la catégorie historique du génocide.<sup>312</sup>

Les actions en justice ont été examinées dans cette optique. S'il existait déjà des problèmes juridiques dans l'application intertemporelle du droit international, l'immunité des États, la prescription et la compétence des tribunaux se sont révélées être des obstacles supplémentaires. En conséquence, le droit international s'est avéré être un moyen inadapté dans ce cas pour traiter de l'injustice historique. On ne peut pas définir un comportement selon des valeurs actuelles uniquement en clarifiant la manière dont cet acte a été traité juridiquement au moment du crime.

Ensuite, la question de la gestion politique du passé historique a été abordée. On a constaté que pendant longtemps, les représentants politiques ont peu tenu compte de l'héritage colonial. Aux plaintes juridiques, qui auraient pu faire l'objet d'une pression politique, le ministre des Affaires étrangères M. Fischer a répondu qu'il n'y aurait pas d'excuses «qui donneraient lieu à compensation».<sup>313</sup> Le présent travail a apporté une analyse critique sur l'aide au développement, qui ne s'est pas non plus montrée adaptée pour un geste de réconciliation. Il a également décrypté les utilisations linguistiques du terme «génocide» sur la scène politique. Il a montré des interactions historico-politiques par le biais de la commémoration du génocide arménien. Enfin, le travail a permis de mieux comprendre les pourparlers germano-namibiens sur la manière de faire face à leur histoire commune.

La perception du passé colonial n'est donc plus abordée selon une approche juridique mais selon une vision morale. Par

---

<sup>311</sup> Cf. Fein, «Definition and Discontent» (n 115) 18.

<sup>312</sup> Cf. Jürgen Zimmerer, «Krieg, KZ und Völkermord» (n 1) 5.

<sup>313</sup> «Entschädigungsrelevant [compensation pertinente] — un mot comme taillé dans un chêne allemand» — une moquerie de Bartholomäus Grill, «Aufräumen, aufhängen, niederknallen!», *Die Zeit* (Hambourg, 5 août 2004) 10.

conséquent, la question suivante est de savoir si les excuses qu'un État présente à des victimes (ou à leurs descendants) pour les souffrances qu'il leur a infligées constitue un moyen approprié de *Transitional Justice*. Les composantes et les enjeux d'un tel acte de parole ont été explicités à cette fin. Les conditions pour exercer un tel acte de parole pourraient se baser sur les points forts et les points faibles des actes précédents. Comme on l'a appris dans l'interview, l'Allemagne veut présenter ses excuses aux proches des victimes et atténuer les dommages par un déploiement de moyens matériels. Nous avons donc déterminé comment un acte d'excuses pourrait avoir de bonnes chances de réussir. Des doutes ont été émis notamment sur l'hypothèse que toutes les personnes concernées soient impliquées.

## 8.2 *Recommandation politique*

Les résultats des négociations menées jusqu'à présent pour un réexamen intermédiaire sont actuellement entre les mains des gouvernements respectifs. En conclusion de cette étude, il serait souhaitable que la partie allemande reconnaisse historiquement et politiquement le génocide, assume une responsabilité morale et éthique et présente des excuses crédibles aux groupes concernés. Il est également recommandé de mettre en place, en concertation avec le gouvernement namibien, des structures pour assurer la participation de toutes les personnes concernées en Namibie, mais éventuellement aussi des sociétés civiles de Namibie et d'Allemagne: les Églises, qui se sont déjà engagées en faveur de la réconciliation dans les deux pays, pourraient contribuer à cette tâche.

Une telle mesure apporterait en effet un formidable potentiel pour préparer le terrain de la réconciliation, dans une constellation diplomatique et inter-namibienne difficile. Les excuses ne se limitent pas au passé. Parmi les *approches de la Transitional Justice*—c'est-à-dire les processus et pratiques qui

accompagnent une transition de la violence à la paix — les excuses se distinguent des procédures rétributives (poursuites pénales) qui veulent fermer les livres. En se référant au présent et en ayant pour ambition de façonner l’avenir, elles s’inscrivent dans un cadre de *Restorative Justice* qui réaligne les relations entre les participants.<sup>314</sup>

Une telle mesure a également une signification interne. L’Allemagne se transforme en une société hétérogène et multi-ethnique. Les personnes qui arrivent d’Afrique peuvent avoir subi par ailleurs les conséquences du colonialisme.<sup>315</sup> D’où la tâche politique et sociale de briser les anciens modèles de pouvoir et de supériorité. Comme le dit Polenz: «Pour ce qui est des relations avec les personnes de couleur différente, nous avons encore beaucoup à apprendre, même de nos jours».<sup>316</sup> Le fait que la ville d’Eisenberg ait rebaptisé en juin 2019 sa fête municipale «Mohrenfest» [«Mohr» est un terme péjoratif pour qualifier une personne noire (NdT)], malgré les protestations des Noirs en Allemagne, est un exemple de ce besoin d’apprentissage.<sup>317</sup>

En outre, les excuses ne sont plus un tabou dans le monde officiel occidental. Faire face à son propre passé est une tendance croissante. En novembre 2017, le président français Emmanuel Macron a annoncé au Burkina Faso que les collections françaises d’art africain seraient restituées dans un

---

<sup>314</sup> Kora Andrieu (n 25) 5 et Engert, «Politische Schuld » (n 35) 281· Martha Minow et Nicholas Tavuchis comprennent que les excuses suivent leur propre logique: Martha Minow, *Between Vengeance and Forgiveness: Facing History after Genocide and Mass Violence* (Beacon Press 2009) 114 et Nicholas Tavuchis, *Mea Culpa: A Sociology of Apology and Reconciliation* (Stanford University Press 1991) 5.

<sup>315</sup> Gernot Knoedler, «Umbenennung ist richtiger Schritt. Interview mit Jürgen Zimmerer», *taz, die Tageszeitung* (Berlin, 11 septembre 2013).

<sup>316</sup> Entretien avec Ruprecht Polenz, transcription en annexe, page 154.

<sup>317</sup> «Eisenberg feiert trotz Kritik “Mohrenfest”», *Mitteldentscher Rundfunk* (Erfurt, 22 mai 2019).

délai de cinq ans.<sup>318</sup> Voire, un regard critique de sa propre histoire est un élément central dans l'image de soi, non seulement pour la République fédérale d'Allemagne, mais aussi pour une introspection de la conscience européenne.<sup>319</sup> L'Allemagne peut jouer un rôle de pionnier au niveau international et, pour un coût raisonnable, montrer que les préoccupations africaines sont prises au sérieux et que le règlement du passé est un sujet d'avenir.<sup>320</sup>

Enfin, les excuses présentées par l'intermédiaire de la Communauté internationale des Nations sont considérées comme une forme de réparation. Les Nations unies ont déclaré qu'en cas de violation du droit international, la responsabilité de l'État comprend le rétablissement de la situation, des indemnités financières et des compensations non matérielles. «La réparation peut consister en une reconnaissance de la violation, une déclaration de regret, des excuses formelles ou toute autre mesure appropriée».<sup>321</sup> Cela souligne l'importance du discours en tant que convention diplomatique. Elle donne à l'État la possibilité d'empêcher l'escalade et d'entamer des négociations.<sup>322</sup> Le cas présent l'a bien montré: les États ont peur de faire des aveux et n'osent pas demander des excuses, alors que celles-ci peuvent au contraire remplacer une procédure

---

<sup>318</sup> Emmanuel Macron, président français, «Discours de Ouagadougou», (Discours à l'Université de Ouagadougou, Burkina Faso, 28 novembre 2017) <<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/11/28/discours-demmanuel-macron-a-luniversite-de-ouagadougou>>.

<sup>319</sup> Sur la raison d'État allemande, cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 79.

<sup>320</sup> Cf. Howard-Hassmann (n 194) 101.

<sup>321</sup> Commission for International Law of the United Nations, *Draft Articles on Responsibility of States for Internationally Wrongful Acts*, Documents ONU A/56/10 (6 septembre 2001) 9 <[https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/english/commentaries/9\\_6\\_2001.pdf](https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/english/commentaries/9_6_2001.pdf)>.

<sup>322</sup> Cf. Bilder (n 250) 464; sur l'acte de parole dans la diplomatie, cf. Engert, «Staatenwelt nach Canossa» (2011) 86 (n 10) 156.

judiciaire.<sup>323</sup> Une nouvelle norme internationale pourrait résoudre ce dilemme.

### 8.3 *Autres possibilités de réévaluation du passé*

Les demandes d'excuses pourraient donner une nouvelle impulsion pour que la société se confronte à d'autres niveaux sur son passé colonial. Le changement de nom des rues est peut-être la «correction commémorative»<sup>324</sup> la plus visible. Dans de nombreux endroits, la mère patrie a mis en valeur des représentants de l'empire colonial à travers ses noms de rue, ce qui, du moins en Allemagne de l'Ouest, n'a été critiqué par des initiatives post-coloniales que depuis les années 80, le plus souvent à une échelle locale et dans l'idée de dénoncer le racisme actuel.<sup>325</sup> Il y a eu par exemple des protestations au sujet de la rue Von-Trotha à Munich. Lorsque le conseil municipal a dédié la rue à la dynastie familiale du même nom, cela a donné lieu à un débat sans fin; et en 2007, la rue a été rebaptisée rue des Hereros.<sup>326</sup> Ces requalifications semblent déplacées, surtout avec des noms hautement problématiques. Il pourrait plutôt y avoir une discussion au sein de la société sur la *personne dont on veut*

---

<sup>323</sup> Cette complexité est décrite par Arthur Watts «The Art of Apology» in Maurizio Ragazzi (Ed.), *International Responsibility Today. Essays in Memory of Oscar Schachter* (Martinus Nijhoff 2005) 107; voir aussi Bilder (n 250) 471.

<sup>324</sup> Jürgen Zimmerer, «Kolonialismus und kollektive Identität: Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte» in Jürgen Zimmerer (Ed.), *Kein Platz an der Sonne: Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte* (Bundeszentrale für politische Bildung 2013) 21.

<sup>325</sup> Les exemples sont la Lüderitzstraße, la Mohrenstraße ou la Windhukstraße (dans l'ancienne orthographe allemande). Voir Joachim Zeller, «Zwischen Wilhelmshaven und München: (Post-)Koloniale Erinnerungskultur in Deutschland» in Ulrich van der Heyden et Jürgen Zeller, (Eds.), *Kolonialismus hierzulande: Eine Spurensuche in Deutschland* (Sutton 2007) 271 and Speitkamp (n 19) 419.

<sup>326</sup> Ulrike Lindner décrit la confrontation, «Das Kolonialviertel in München-Trudering» in Ulrich van der Heyden et Jürgen Zeller (Eds.), *Kolonialismus hierzulande: Eine Spurensuche in Deutschland* (Sutton 2007) 296.

*vraiment se souvenir.*<sup>327</sup> Même si les noms seront conservés pour garder une trace, des panneaux d'information pourront constituer des sites d'apprentissage postcoloniaux.<sup>328</sup>

Dans ces cas-là, le gouvernement pourra s'appuyer sur son projet de sensibiliser la population à l'héritage colonial en subventionnant les initiatives locales et les sites de commémoration authentiques.<sup>329</sup> La sensibilisation à l'histoire est particulièrement efficace lorsqu'elle implique les habitants locaux, la communauté noire et les représentants de la Namibie.<sup>330</sup> Cela s'applique d'autant plus au souhait de créer un site central comme lieu de commémoration des crimes commis si loin.<sup>331</sup>

Le retour des ossements humains a déjà commencé. La documentation insuffisante, les difficultés de conservation et les situations respectives d'injustice semblent des problèmes tous plus importants les uns que les autres pour gérer les collections anthropologiques qui existent encore aujourd'hui. La recherche de la provenance doit alors vérifier individuellement les identités, en particulier les affiliations ethniques, à des fins de restitution.<sup>332</sup> De tels efforts offrent aux communautés indigènes

---

<sup>327</sup> «An wen wollen wir (uns) erinnern? Der Streit um Namensgebungen im öffentlichen Raum. Live aus dem FHXB Friedrichshain-Kreuzberg-Museum Berlin» *Deutschlandfunk* (Berlin 5 décembre 2018).

<sup>328</sup> Cela a débuté dans le quartier africain de Berlin, construit en 1899 avec 25 rues à orientation sud-ouest ou africaine. Aujourd'hui, des stèles expliquent le contexte. Voir Alexander Honold, «Afrikanisches Viertel. Straßennamen als kolonialer Gedächtnisraum» in Birthe Kundrus (Ed.), *Phantasiereiche. Zur Kulturgeschichte des deutschen Kolonialismus* (Campus 2003) 307.

<sup>329</sup> Cf. Accord de coalition (n 12) 157; sur ces monuments également Speitkamp (n 19) 409.

<sup>330</sup> Cf. Köbler, *Negotiating the Past* (n 82), 74; voir aussi Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 128.

<sup>331</sup> Cf. Christiane Habermatz, «Koloniales Nicht-Gedenken in Deutschland», *Deutschlandfunk* (Cologne, 16 février 2018).

<sup>332</sup> Pour Berlin en particulier, Stoecker décrit les collections et les itinéraires de transfert: Stoecker (n 83) 442; une approche journalistique est proposée par Michael Stang, «Leichen im Keller – Vom Umgang mit kolonialen

une meilleure possibilité de créer le lien que s'il s'agissait d'un amas de restes anonymes.<sup>333</sup> Il y eut un cas où un crâne de Herero qui appartenait à la famille n'est arrivé en Namibie qu'après plus de dix ans d'efforts.<sup>334</sup> Serait-il judicieux de créer un point de contact dans de tels cas? Les processus de restitution peuvent déclencher d'importants discours sur la mémoire dans les deux pays.

Il en va de même pour la restitution des biens culturels coloniaux. En février 2019, l'État du Bade-Wurtemberg a restitué au gouvernement namibien la bible du chef nama Hendrik Witbooi, qui était conservée au Linden-Museum de Stuttgart depuis plus de 100 ans. Mais les Namas avaient auparavant également déclaré une réclamation et ont demandé à la Cour constitutionnelle de Stuttgart de suspendre la restitution. Par conséquent, il faut répondre à l'épineuse question de savoir comment les biens pillés peuvent être restitués par les autorités de l'État sans interférer dans les affaires intérieures et sans déclencher un conflit entre le gouvernement et la société d'origine. La prochaine restitution est imminente: en mai 2019, le conseil d'administration du Musée historique allemand de

---

Skelettsammlungen» *Deutschlandfunk Kultur* (Berlin, 14 avril 2016).

<sup>333</sup> Voir Gesine Krüger «Knochen im Transfer – Zur Restitution sterblicher Überreste in historischer Perspektive» in Holger Stoecker, Thomas Schnalke et Andreas Winkelmann (Eds.), *Sammeln, Erforschen, Zurückgeben? Menschliche Gebeine aus der Kolonialzeit in akademischen und musealen Sammlungen* (Links 2013) 488 et Anna-Maria Brandstetter, «Provenienz (Un)Geklärt – Und Was Dann? Einführung» in Larissa Förster et al. (Eds.), *Provenienzforschung zu ethnografischen Sammlungen der Kolonialzeit: Positionen in der aktuellen Debatte. Elektronischer Tagungsband* (Arbeitsgruppe Museum der Deutschen Gesellschaft für Sozial- und Kulturanthropologie 2018) 189.

<sup>334</sup> Christoph Titz, «Herr Ziegenfuß ist den Schädel los», *Der Spiegel* (Hambourg, 28 août 2018).

Berlin a accepté de restituer à la Namibie la colonne de Cape Cross.<sup>335</sup>

Sur ces questions, des débats importants doivent être approfondis (à propos du Forum Humboldt de Berlin<sup>336</sup> et à propos des directives du Deutscher Museumsbund<sup>337</sup> [Association allemande des musées, NdT] concernant les collections coloniales). De grands espoirs reposent sur les possibilités qu'offrent les musées, les arts et les sciences dans le cadre d'un rapprochement transnational.<sup>338</sup> Les universités peuvent prendre des mesures en vue d'une réévaluation scientifique, y compris en ce qui concerne leur propre rôle en tant qu'institutions. Le travail qu'effectue un centre de recherche à Hambourg<sup>339</sup> prend également une dimension politique (la délégation Herero/Nama a été reçue par le Sénat à son initiative) et culturelle (ils étaient partenaires de coopération dans un projet artistique germano-namibien).<sup>340</sup>

Enfin, à Hambourg, la Chambre de commerce a entamé une réévaluation historique en cataloguant ses archives et en organisant une série de manifestations. Outre la politique, la

---

<sup>335</sup> Le symbole de la conquête portugaise a été volé par la marine allemande. A ce propos: Birgit Rieger, «Die Säule von Cape Cross geht zurück an Namibia», *Der Tagesspiegel* (Berlin, 18 mai 2019) 25.

<sup>336</sup> Voir la série de discussions «Das Humboldt-Forum und seine Geschichte(n)», *Deutschlandfunk* (Cologne, 2019).

<sup>337</sup> Deutscher Museumsbund [Association allemande des musées], «Leitfaden zum Umgang mit Sammlungsgut aus kolonialen Kontexten» (2<sup>e</sup> édition, juillet 2019) <<https://www.museumsbund.de/wp-content/uploads/2019/08/dmb-leitfaden-kolonialismus-2019.pdf>>.

<sup>338</sup> Cf. Rebekka Habermas et Ulrike Lindner, «Rückgabe – und mehr!», *Die Zeit* (Hambourg, 13 décembre 2018) 19.

<sup>339</sup> Centre de recherche du réseau de projets «Hamburgs (post-)koloniales Erbe, Hamburg und die frühe Globalisierung» <<https://www.kolonialismus.uni-hamburg.de>>.

<sup>340</sup> Exposition «Ovizire. Somgu: From Where Do We Speak? Von Woher Sprechen wir?», Museum am Rothenbaum, Kunst und Kulturen der Welt (MARKK) et galerie M. Bassy en coopération avec l'Université de Hambourg (Hambourg, du 4 décembre 2018 au 14 avril 2019).

science et la culture, l'économie est donc abordée comme un sous-domaine qui doit faire face aux questions difficiles concernant son propre rôle dans les interdépendances et les structures de pouvoir coloniales.<sup>341</sup>

#### 8.4 *Perspectives*

Ce mémoire pourrait être suivi par la consultation du point de vue namibien sur les étapes de la réévaluation. Dans ce contexte, il conviendrait également de préciser comment appréhender de manière empirique l'efficacité des excuses politiques.

Sur le plan politique, le Cameroun, qui a été soumis à une domination allemande parfois brutale de 1884 à 1919, serait le prochain pays qui pourrait faire l'objet de réparations.<sup>342</sup> Toutefois, ce cas se placera dans un contexte différent. Les questions que l'on a abordées ici se traitent au cas par cas, dans le cadre d'une réévaluation qui cherche à corriger le passé et d'une communication postcoloniale.<sup>343</sup>

La «Schutztruppe» coloniale, dont on peut voir la photographie en introduction, n'est plus défendue aujourd'hui, quelle que soit le fondement historique, juridique ou même politique de cette protection. On observera avec beaucoup d'attention si—et si oui, quand et comment—une demande d'excuses sera faite au nom de l'Allemagne aux descendants des victimes en Namibie et quelles seront les réactions qui suivront. Cela permettrait enfin de reconnaître le point de vue des victimes sur le plan éthique et moral. Le mémoire a également révélé les questions difficiles que soulève une telle réévaluation

---

<sup>341</sup> Selon Knoblauch (n 291) 8.

<sup>342</sup> Maria Ketzmerick, «Postkoloniale Außenpolitik: Wie sich Deutschland in Kamerun engagieren sollte» (PeaceLab-Blog of the Global Public Policy Institute Berlin, 20 mai 2019) <<https://peacelab.blog/2019/05/postkoloniale-aussenpolitik-wie-sich-deutschland-in-kamerun-engagieren-sollte>>.

<sup>343</sup> Cf. Köbler et Melber, *Völkermord – Und was dann* (n 22) 117.

historique. Néanmoins, le potentiel transformateur de cette méthode de *Transitional Justice* repose sur le grand espoir que des processus de réconciliation de grande envergure puissent être initiés.



## 9 Posteface

Au moment où s’achevait la rédaction de ce travail en juillet 2019, des discussions diplomatiques étaient encore en cours entre l’Allemagne et la Namibie (à tour de rôle à Windhoek et Berlin) sur la manière de traiter leur histoire commune. Les évolutions ultérieures jusqu’en juillet 2022 sont brièvement présentées ci-dessous, ainsi que des recommandations qui pourront servir pour d’éventuels développements ultérieurs.

Après neuf séries de pourparlers, le processus de dialogue entre l’Allemagne et la Namibie est désormais terminé. Le 15 mai 2021 a été présenté un projet de déclaration commune entre la République de Namibie et la République fédérale d’Allemagne intitulé «United in remembrance of our colonial past, united in our will to reconcile, united in our vision of the future»<sup>344</sup>. Si la déclaration est signée, le gouvernement allemand reconnaîtrait ainsi dans un premier temps la responsabilité morale de la colonisation de la Namibie, ainsi que des graves violations des droits de l’homme et du génocide. Dans un deuxième temps, l’Allemagne accepterait l’obligation morale, historique et politique de présenter ses excuses pour ce génocide. Enfin, un programme de soutien à hauteur de 1,1 milliard d’euros sur 30 ans<sup>345</sup> serait mis en place dans les régions où se trouvent les groupes de population qui ont été le plus touchés.

Plusieurs organisations de défense des intérêts des Herero et des Nama ont vivement critiqué cet accord. “The

---

<sup>344</sup> ‘Accord de réconciliation avec la Namibie – L’Allemagne reconnaît les crimes coloniaux comme un génocide’, *Deutschlandfunk* (Cologne, 21 septembre 2021).

<sup>345</sup> Bilan de l’accord avec des voix namibiennes et allemandes: Henning Melber et Kristin Platt (éditeurs), *Koloniale Vergangenheit - Postkoloniale Zukunft? Die deutsch-namibischen Beziehungen neu denken* (Brandes & Apsel 2022).

German Government acknowledges that the abominable atrocities committed during periods of the colonial war culminated in events that, *from today's perspective, would be called genocide*”,<sup>346</sup> peut-on lire dans un passage controversé. Cela est considéré comme une méthode destinée à continuer d'éviter les obligations légales. Le montant des dédommagements est également jugé trop faible. De manière générale, de nombreux groupes considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment intégrés au processus de dialogue, car parmi les nombreux groupes concernés, seuls quelques-uns se sont retrouvés à la table des négociations. En raison des inégalités existant dans la Namibie postcoloniale, les discussions bilatérales au niveau des États sont rejetées. Les minorités ne se sentent pas représentées par leur gouvernement et mettent par conséquent en doute le fait que les aides financières parviennent véritablement aux communautés les plus concernées, en particulier à cause de la forte corruption qui existe en Namibie. Au lieu de cela, elles réclament une compensation qui serait versée directement aux descendants des victimes. Le chef suprême Vekuui Rukoro - chef traditionnel des Herero et des Ovaherero dont l'autorité est cependant contestée au sein des groupes ethniques – s'est exprimé contre la visite du Président fédéral Frank-Walter Steinmeier en tant que représentant de l'État<sup>347</sup>.

Le négociateur allemand, Ruprecht Polenz, a expliqué qu'actuellement, on ne pouvait qu'attendre la réaction du

---

<sup>346</sup> Déclaration commune de la République fédérale d'Allemagne et de la Namibie (juin 2021), <[https://www.dngev.de/images/stories/Startseite/joint-declaration\\_2021-05.pdf](https://www.dngev.de/images/stories/Startseite/joint-declaration_2021-05.pdf)> (souligné par l'auteure).

<sup>347</sup> L'alliance de campagne intitulée «Le génocide n'est pas prescrit» a rassemblé de nombreuses analyses sous le titre «Our Colonial Present» <<https://genocide-namibia.net/2021/06/liste-von-meldungen-und-analysen-zum-versoehnungsabkommen/#page-content>>. Voir également Jürgen Zimmerer, 'In kolonialen Spuren. Warum ein Versöhnungsabkommen ohne Zustimmung aller Herero und Nama kein Grund zum Feiern ist', mission-lifeline.de, <<https://mission-lifeline.de/juergen-zimmerer/>>.

gouvernement namibien. Cependant, il craint également que la mise en œuvre de l'accord ne soit retardée pendant longtemps. Selon M. Polenz, il n'y aura pas de renégociations. Il estime qu'en s'en tenant à des discussions bilatérales au niveau des États, l'Allemagne a respecté la souveraineté de la Namibie. M. Polenz prend note des voix critiques mais également de celles qui soutiennent de manière claire le processus de négociation. Procéder à des indemnisations de manière anticipée serait à ses yeux une solution pour sortir du conflit. Jusqu'à présent, les deux gouvernements n'ont pas signé la déclaration.<sup>348</sup>

En juin 2021, la Namibie a été frappée par une vague de coronavirus catastrophique. Zed Ngavirue, Herero et négociateur en chef des négociations du gouvernement namibien avec l'Allemagne - et le plus fervent défenseur du processus de négociation - est décédé de la Covid-19, tout comme deux des critiques les plus virulents de l'accord, le chef suprême des Herero, Vekuii Rukoro et Gaob Eduard Afrikaner de la Nama Traditional Leaders Association. D'autres acteurs sont tombés gravement malades. En raison de la pandémie, des votes importants sur le résultat des négociations n'ont pas pu avoir lieu dans les communautés Herero et Nama. Des livraisons de vaccins ont eu lieu en signe de bonne foi pour prouver que l'Allemagne est prête à prendre ses responsabilités dans le présent.<sup>349</sup>

En effet, des vaccins contre la Covid-19 ont bien été donnés par le gouvernement fédéral, même s'il est impossible d'obtenir des informations quant à la quantité livrée. Plus d'un an après, la proportion des personnes entièrement vaccinées contre le coronavirus en Namibie est d'un peu moins de 20%. Avant cela, le gouvernement fédéral avait déjà livré des respirateurs et d'autres matériels médicaux. La pandémie a

---

<sup>348</sup> cf. Heiner Hoffmann, 'Différend sur l'accord de réconciliation avec la Namibie. «La morale n'a pas moins d'importance que le droit». Interview avec Ruprecht Polenz' - *Der Spiegel* (Hambourg, 9 octobre 2021).

<sup>349</sup> Christiane Habermalz, 'Le rôle de l'Allemagne en Namibie – Des vaccins en guise de réconciliation?', *Deutschlandfunk* (Cologne, 5 juillet 2022).

également eu pour conséquence le fait que le tourisme, principale source de revenus de la population namibienne, a presque cessé de fonctionner. Une aide financière a été mise à disposition afin de limiter les conséquences économiques et sociales de cette crise.<sup>350</sup>

En raison de la situation extrêmement tendue due au coronavirus, le débat parlementaire sur le projet d'accord commun en Namibie a été reporté à septembre 2021. Des centaines de personnes ont manifesté contre l'accord devant le parlement namibien à Windhoek en brandissant des pancartes et à l'aide de sifflets et de chants. Les protestataires ont franchi une barrière, des scènes parfois tumultueuses ont eu lieu. Le débat parlementaire, controversé, n'a pas eu lieu.<sup>351</sup>

Presque au même moment, le président fédéral allemand, Frank-Walter Steinmeier, a réaffirmé la mission de la société dans son ensemble en matière de travail sur l'histoire coloniale de l'Allemagne: afin de surmonter la discrimination, le dénigrement et les agressions physiques qui existent aujourd'hui, il doit y avoir une prise de conscience vis-à-vis de l'histoire coloniale. «La vérité est la suivante: quand il est question de l'époque coloniale, nous autres Allemands, qui sommes d'habitude si conscients de l'histoire, avons beaucoup trop de blancs! Nous avons des angles morts dans nos souvenirs et notre perception de nous-mêmes».<sup>352</sup> L'écrivaine nigériane Chimamanda

---

<sup>350</sup> Ministère des Affaires étrangères, 'Namibie: Les relations avec l'Allemagne' (Berlin, 21 décembre 2021) <<https://www.auswaertiges-amt.de/de/aussenpolitik/laender/namibia-node/bilateral/208320>>.

<sup>351</sup> Paul Starzmann, 'L'accord sur le génocide passé avec la Namibie doit-il être renégocié? Herero et Nama protestent contre l'Allemagne', *Der Tagespiegel* (Berlin, 22 septembre 2021).

<sup>352</sup> Frank-Walter Steinmeier, président fédéral allemand, 'Vernissage des expositions du Musée de l'ethnologie et du Musée des arts asiatiques des musées d'État de Berlin' (Discours tenu lors de la cérémonie au Humboldt-Forum, Berlin, 22 septembre 2021) <<https://www.humboldtforum.org/de/programm/digitales-angebot/digital/festrede-von-frank-walter-steinmeier-33700/>>.

Ngozi Adichie, l'une des voix les plus importantes d'Afrique, a repris cette image: «Nous ne pouvons pas changer notre passé, mais nous pouvons changer notre aveuglement face au passé.»<sup>353</sup>

Depuis fin 2021, un nouveau gouvernement est en place en Allemagne. Dans l'accord de coalition, il est écrit: «La réconciliation avec la Namibie reste pour nous une tâche indispensable qui découle de notre responsabilité historique et morale. L'accord de réconciliation avec la Namibie peut être le prélude à un processus commun.»<sup>354</sup> Une déclaration du ministère fédéral des Affaires étrangères indique: «La préoccupation centrale dans les relations bilatérales est le traitement des atrocités commises contre les peuples Herero et Nama sous la domination coloniale allemande dans l'ancienne colonie d'Afrique du sud-ouest allemande pendant la guerre de 1904-1908.»<sup>355</sup> Les deux documents laissent entendre que l'accord de réconciliation ne peut être considéré que comme un début pour d'autres étapes de réparation vers une réconciliation significative.

Le gouvernement namibien a annoncé vouloir reprendre les négociations. Dans le cas d'excuses politiques, la décision sur les prochaines étapes revient en effet aux victimes qui seules peuvent juger du temps nécessaire. À cet égard, cela permettrait de sortir du dilemme. Peut-être la ministre des Affaires

---

<sup>353</sup> Chimamanda Ngozi Adichie, 'Vernissage des expositions du Musée de l'ethnologie et du Musée des arts asiatiques des musées d'État de Berlin' (Discours tenu lors de la cérémonie au Humboldt-Forum, Berlin, 22 septembre 2021)

<<https://www.humboldtforum.org/de/programm/digitales-angebot/digital/festrede-von-chimamanda-adichie-32872/>>.

<sup>354</sup> 'Oser plus de progrès'. Accord de coalition passé entre le SPD, Bündnis 90/Die Grünen et le FDP à l'occasion de la 20e législature du Bundestag allemand (Berlin, 7 décembre 2021)

<<https://www.bundesregierung.de/breg-de/service/gesetzesvorhaben/koalitionsvertrag-2021-1990800>> 126.

<sup>355</sup> Ministère des Affaires étrangères (n 350).

étrangères, Annalena Baerbock, parviendra-t-elle à débloquent la situation.<sup>356</sup>

Mais pour cela, il faudrait également une entente entre les différents groupes au sein de la Namibie. Les parties sont en partie en désaccord et fragmentés. La question de savoir qui a le droit d'être assis à la table des négociations est essentielle. Une conclusion intermédiaire au processus de dialogue est donc que les discussions seules n'ont pas d'issue si un gouvernement qui n'a pas la confiance de tous, décide seul du choix des partenaires de négociation.

Il existe différentes prévisions quant à l'évolution future du traitement de l'histoire de l'injustice et de la violence coloniales. La déclaration de l'ancien ministre allemand des Affaires étrangères Joschka Fischer, selon laquelle il n'y aura pas «d'excuses relatives à l'indemnisation», a déjà été citée.<sup>357</sup> Il s'agissait vraisemblablement de ne pas créer de précédent pour les demandes de réparations lors du traitement d'autres faits de violence - dans les anciennes colonies ou lors de l'occupation de l'Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale. Cette attitude a permis de ne pas qualifier le génocide en tant que tel.

En revanche, un témoin des crimes violents perpétrés contre les Herero et les Nama évoque une toute autre image. Lors d'un débat au Reichstag en décembre 1905, le député du SPD Georg Ledebour a déclaré à propos du commandant en chef, le général Lothar von Trotha, et du chancelier au pouvoir Bernhard von Bülow:

«Mais ces deux messieurs, qui ont jusqu'ici prouvé qu'ils ne sont pas véritablement parvenus à préserver l'honneur de l'Allemagne lors de la guerre contre des tribus barbares,

---

<sup>356</sup> Henning Melber et Jephtha Nguherimo, 'La réconciliation est différente. Les failles dans la déclaration conjointe germano-namibienne sur le génocide', *The Namibian* (Windhoek, 17 décembre 2021).

<sup>357</sup> cf. 'Wir sind jetzt am Maximum' (n 183).

doivent être mis sur le banc des accusés, devant le tribunal du peuple allemand et le tribunal de l'histoire, et peu importe ce qu'ils diront: le peuple allemand et l'histoire les déclareront coupables.»<sup>358</sup>

Aujourd'hui, la Namibie et l'Allemagne sont confrontées à la question de savoir laquelle des deux prédictions se réalisera à long terme. Les sources historiques démontrent clairement le crime grave que constitue l'extermination des groupes ethniques et la privation de leurs moyens d'existence. À l'époque où vivaient les auteurs de ces faits, il n'y a pas eu de procédure judiciaire et par conséquent aucune culpabilité n'a été prononcée. Grâce à l'accord final sur le processus de dialogue entre l'Allemagne et la Namibie, on peut entrevoir pour la première fois une demande d'excuses de la part du chef de l'État allemand. Cela donne l'espoir que la violence et l'injustice puissent être condamnées au niveau politique et de la société.

Le travail sur le passé repose sur l'idée qu'une étape unique ne permet pas de parvenir au but, mais qu'il est nécessaire pour cela d'avoir des processus complets et complexes, pleins de ruptures, de courbes d'apprentissage et d'efforts qui n'ont finalement pas de fin dans le temps. Une demande de pardon peut être un jalon sur un chemin, dans un réseau de chemins différents. Comme le demandait déjà Ledebour, l'Allemagne devrait - par le biais de la politique et de la société - condamner la violence, reconnaître la culpabilité des auteurs et se ranger du côté des personnes concernées.

Pour faire face de manière appropriée à la violence coloniale, il faudrait qu'à l'avenir, on réussisse à associer de manière adéquate les descendants des victimes au processus sans imposer de règles à l'ancienne colonie. Serait-il possible de parvenir à un accord avec le gouvernement namibien pour

---

<sup>358</sup> Rapports sténographiés sur les négociations du Reichstag, 2 décembre 1905, 11e législature, 2<sup>e</sup> séance, tome 214, 1906, 92/B, Georg Ledebour. Les sociaux-démocrates ont applaudi.

impliquer directement les groupes de population autochtones dans les questions concernant la répartition des moyens financiers? Est-il possible, avec leur accord, d'impliquer les églises et les communes, les musées et les universités, les acteurs économiques et les institutions culturelles en tant que parties prenantes? Leurs missions résident dans différentes formes de coopération, dans la culture de la mémoire, dans la restitution des biens coloniaux spoliés, dans la création d'une conscience coloniale, dans le dialogue et le rapprochement par la création de liens entre les hommes. La liste n'est pas exhaustive.

La tâche n'est qu'en apparence trop difficile à accomplir. «Les solutions commencent toujours par un dialogue», a récemment déclaré Ileni Henguva, un activiste de la jeunesse Herero, lors d'un débat entre la jeune génération Herero et les propriétaires terriens germano-namibiens.<sup>359</sup> Avec une perception d'égal à égal, c'est la bonne direction qui est donnée.

---

<sup>359</sup> Claus Stäcker, Débats sur le génocide en Namibie, *Deutsche Welle* (18 mars 2022)

## 10 Liste des sources et références littéraires

### 10.1 Sources historiques

Anz W, «Gerechtigkeit für die Deutschen in Südwestafrika!», *Die christliche Welt* (Marburg, 7 juillet 2004)

Behnen M, (Ed.), *Quellen zur deutschen Außenpolitik im Zeitalter des Imperialismus 1890–1911* (Wissenschaftliche Buchgesellschaft 1977)

Bülow B von, *Denkwürdigkeiten*, volume 2, *Von der Marokkokrise bis zum Abschied* (Ullstein Verlag 1930)

Commando des Schutztruppen au ministère des Colonies du Reich, rapport médical sur la Schutztruppe impériale pour l'Afrique du Sud-Ouest, volume 1: partie administrative, Mittler 1909, 8; et volume 2: partie statistique, Mittler 1920

Estorff L, *Wanderungen in Südwestafrika, Ostafrika und Südafrika 1894–1910* (Meinert 1979)

Grand État-major prussien, *Les combats des forces allemandes en Afrique du Sud-Ouest, d'après les documents officiels préparés par le département I du Grand État-major général sur l'histoire de la guerre*, Volume 1: *La campagne contre les Hereros, 1906–1908*, Mittler 1906–1908

Irlé J, *Was soll aus den Herero werden?* (Verlag C. Bertelsmann 1905)

Irlé J, *Die Herero: Ein Beitrag zur Landes-, Volks- und Missionskunde* (Verlag C. Bertelsmann 1906)

Leutwein T von, «Elf Jahre Gouverneur in Deutsch-Südwestafrika» (Mittler 1906); collection digitalisée: *Deutscher Kolonialismus der Staats- und Universitätsbibliothek Bremen*

<<http://brema.suub.uni-bremen.de/dsdk/content/titleinfo/1870923>>

Rapports sténographiques sur les négociations du Reichstag, IX. Période législative, V. Session, Volume 1, 1897/98, numérisation par la Bayerische Staatsbibliothek Munich <<https://www.digitale-sammlungen.de/index.html?c=kurzauswahl&l=de&adr=www.reichstagsprotokolle.de/index.html>>

Rapports sténographiques sur les négociations du Reichstag, XI. période législative, LX. Session, Volume 199, 1903/05, numérisation par la Bibliothèque d'État de Bavière à Munich <<https://www.digitale-sammlungen.de/index.html?c=kurzauswahl&l=de&adr=www.reichstagsprotokolle.de/index.html>>

Rust C, *Krieg und Frieden im Hererolande: Aufzeichnungen aus dem Kriegsjahre 1904* (Kittler 1905)

Techow J, «Telegramm aus Windhuk (sic!) an das Auswärtige Amt», Berlin (11 janvier 1904), Archives fédérales (Allemagne), emplacement Berlin-Lichterfelde, inventaire Reichskolonialamt, R 1001/2111 <<https://weimar.bundesarchiv.de/DE/Content/Virtuelle-Ausstellungen/Der-Krieg-Gegen-Die-Herero-1904/der-krieg-gegen-die-herero-1904.html>> 1

Trotha L von, Appel aux Hereros, 2 octobre 1904, cité dans Michael Behnen (Ed.), *Quellen zur deutschen Außenpolitik im Zeitalter des Imperialismus 1890–1911* (Wissenschaftliche Buchgesellschaft 1977) 291; Texte aussi dans Conrad Rust, *Krieg und Frieden im Hererolande: Aufzeichnungen aus dem Kriegsjahre 1904* (Kittler 1905) 25

Vedder H, *Kurze Geschichten aus einem langen Leben* (Verlag der Rheinischen Missionsgesellschaften 1953)

Ziegler H, «Erinnerungen aus dem Herero-Aufstande» (1906) 42 *Dabeim* 11

## 10.2 Sources avec référence juridique

Code pénal international de la République fédérale d'Allemagne (VStGB) <<https://www.gesetze-im-internet.de/vstgb/BJNR225410002.html>>

Commission for International Law of the United Nations, Draft Articles on Responsibility of States for Internationally Wrongful Acts, UN-Dokument A/56/10 (2001 / 2008) <[https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/english/commentaries/9\\_6\\_2001.pdf](https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/english/commentaries/9_6_2001.pdf)>

Convention de Genève (22 août 1864) concernant l'allègement du sort des militaires blessés en campagne, dans: Norbert B. Wagner (ed.), *Archiv des Humanitären Völkerrechts in bewaffneten Konflikten*, Volume 2/I <<http://www.humanitaeres-voelkerrecht.de/HVR.II.1.pdf>>

Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (CPRCG), adoptée le 9 décembre 1948 par la résolution 260 A (III) de l'Assemblée générale des Nations unies, entrée en vigueur le 12 janvier 1951 <[https://treaties.un.org/doc/Treaties/1951/01/19510112%2008-12%20PM/Ch\\_IV\\_1p.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/1951/01/19510112%2008-12%20PM/Ch_IV_1p.pdf)>

Loi sur l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne à la Convention du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, *Journal officiel fédéral*, partie II, n° 15, 12 août 1954, 729

<[https://dejure.org/BGBI/1954/BGBI.\\_II\\_S.\\_729](https://dejure.org/BGBI/1954/BGBI._II_S._729)>

Ruhashyankiko N (Ed.), UN-Study of the Question of the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide, Document E/CN.4/Sub.2/416 (4 juillet 1978)  
<[https://digitallibrary.un.org/record/663583/files/E\\_CN.4\\_Sub.2\\_416-EN.pdf](https://digitallibrary.un.org/record/663583/files/E_CN.4_Sub.2_416-EN.pdf)>

### *10.3 Sources politiques*

Conférence de presse du gouvernement (Berlin, 10 juillet 2015)  
<<https://www.bundesregierung.de/breg-de/aktuelles/pressekonferenzen/regierungspressekonferenz-vom-10-juli-847582>>

Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 16 juin 2004, 15/3329, En mémoire aux victimes de la guerre coloniale dans l'ancienne Afrique allemande du Sud-Ouest (motion des groupes parlementaires SPD et Alliance 90/les Verts)  
<<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/15/033/1503329.pdf>>

Deutscher Bundestag, procès-verbal de séance plénière, 17 juin 2004, 15/114, En mémoire aux victimes de la guerre coloniale dans l'ancienne Afrique allemande du Sud-Ouest (discussion de la motion du groupe parlementaire Alliance90/les Verts)  
<10424B-10429 <http://dip21.bundestag.de/doc/btp/15/15114.pdf>>

Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 9 mars 2007, 16/4649, Reconnaissance et réparation des crimes coloniaux allemands dans l'ancienne Afrique allemande du Sud-Ouest (motion du groupe parlementaire Die Linke) <<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/16/046/1604649.pdf>>

Deutscher Bundestag, procès-verbal de séance plénière du 13 juin 2007, 16/102, Reconnaissance et réparation des crimes coloniaux allemands dans l'ancienne Afrique du Sud-Ouest  
<<http://dip21.bundestag.de/dip21/btp/16/16102.pdf>>

Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 23 juin 2008, 16/9708, Offre à l'Assemblée nationale namibienne pour un dialogue parlementaire sur la question de la réconciliation (motion du groupe parlementaire Alliance90/les Verts)  
<<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/16/097/1609708.pdf>>

Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 20 mars 2012, Renforcement des relations entre l'Allemagne et la Namibie et reconnaissance de la responsabilité historique de l'Allemagne (motion des groupes parlementaires SPD et Alliance 90/les Verts)  
<<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/17/090/1709033.pdf>>

Deutscher Bundestag, procès-verbal de séance plénière, 22 mars 2012, 17/168, Renforcement des relations entre l'Allemagne et la Namibie et reconnaissance de la responsabilité historique de l'Allemagne (discussion de la motion des groupes parlementaires SPD et Alliance 90/les Verts)  
<<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btp/17/17168.pdf>>

Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 1<sup>er</sup> juillet 2015, 18/5385, Renforcement des relations entre l'Allemagne et la Namibie et reconnaissance de notre responsabilité historique (motion du groupe parlementaire Alliance90/les Verts)  
<<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/18/053/1805385.pdf>>

Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 1<sup>er</sup> juillet 2015, 18/5407, Réconciliation avec la Namibie — Commémoration et excuses pour le génocide dans l'ancienne colonie de l'Afrique allemande du Sud-Ouest (motion du groupe

parlementaire Die Linke)

<<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/18/063/1806376.pdf>>

Deutscher Bundestag, procès-verbal de séance plénière, 24 septembre 2015, 18/124, Réconciliation avec la Namibie — Commémoration et excuses pour le génocide dans l'ancienne colonie de l'Afrique allemande du Sud-Ouest (discussion de la motion du groupe parlementaire Die Linke) et Renforcement des relations entre l'Allemagne et la Namibie et reconnaissance de la responsabilité historique de l'Allemagne (discussion de la motion du groupe parlementaire Alliance90/les Verts)

<<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btp/18/18124.pdf>>

Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 31 mai 2016, 18/8613, Mémoire et commémoration du génocide des Arméniens et des autres minorités chrétiennes en 1915 et 1916 (motion des groupes parlementaires CDU/CSU, SPD et Alliance 90/les Verts)

<<https://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/086/1808613.pdf>>

Deutscher Bundestag, documents parlementaires, 11 juillet 2016, 18/9152, État des négociations sur le processus de réconciliation avec la Namibie et sur la résolution du génocide des Hereros et Namas (Petite question du groupe parlementaire Die Linke)

<<http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/091/1809152.pdf>>

Deutscher Bundestag, procès-verbal de séance plénière, 21 mars 2019, 19/89, Examen de la recommandation de décision et du rapport de la commission de la Coopération économique et du Développement (19<sup>e</sup> commission) sur la proposition de Helin Evrim Sommer, Niema Movassat, Heike Hänsel, d'autres députés et du groupe parlementaire Die Linke: «Versöhnung mit Namibia – Entschuldigung und Verantwortung für den Völkermord in der ehemaligen Kolonie Deutsch-Südwestafrika»

<<http://dip21.bundestag.de/dip21/btp/19/19089.pdf>>

Deutscher Bundestag – services scientifiques, «Der Aufstand der Volksgruppen der Herero und Nama in Deutsch-Südwestafrika (1904–1908). Völkerrechtliche Implikationen und haftungsrechtliche Konsequenzen»

<<https://www.bundestag.de/resource/blob/478060/28786b58a9c7ae7c6ef358b19ee9f1f0/wd-2-112-16-pdf-data.pdf>>

«Ein neuer Aufbruch für Europa. Eine neue Dynamik für Deutschland. Ein neuer Zusammenhalt für unser Land». Accord de coalition entre la CDU, la CSU et le SPD pour la 19<sup>e</sup> législature du deutscher Bundestag (Berlin, 12 mars 2018)

<<https://www.bundesregierung.de/bregde/themen/koalitionsvertrag-zwischen-cdu-csu-und-spd-195906>>

Köhler H, ancien président fédéral allemand, «Von der Unmöglichkeit, über Afrika zu sprechen» (Discours à l'occasion des Journées de l'Afrique du ministère de l'Éducation et de la Recherche, Berlin, 18 mars 2014)

<<https://www.horstkoehler.de/reden-texte/von-der-unmoeglichkeit-ueber-afrika-zu-sprechen/>>

Macron E, président français, «Discours de Ouagadougou», (Discours à l'Université de Ouagadougou, Burkina Faso, 28 novembre 2017)

<<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/11/28/discours-demmanuel-macron-a-luniversite-de-ouagadougou>>

Müntefering M, ministre d'État allemand, «Rückgabe sterblicher Überreste an Namibia» (discours prononcé lors de la cérémonie de restitution et de commémoration à la Französische Friedrichsstadtkirche de Berlin, le 29 août 2018)

<<https://www.auswaertiges-amt.de/de/newsroom/muentefering-namibia/2131046>>

Pieper C, ministre d'État allemand, «Ansprache anlässlich der Feierstunde zur Übergabe von Schädeln namibischen Ursprungs in der Charité» (Discours à la Charité à Berlin, 30 septembre 2011)

<<https://www.auswaertiges-amt.de/de/newsroom/110930-stmpieper-rede-hereronama/247300>>

Wieczorek-Zeul H, ministre fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, «Zum 100. Jahrestag der Herero-Aufstände» (discours prononcé lors de la commémoration, Okakarara, Namibie, 14 août 2004)

<<https://www.dhm.de/archiv/ausstellungen/namibia/rede.pdf>>

#### *10.4 Sources de données*

Central Intelligence Agency, «The World Factbook» (26 mai 2020)

<<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/wa.html>>

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), «Human Development Index and its Components» (2019)

<<http://www.hdr.undp.org/en/composite/HDI>>

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), «Inequalities in Human Development in the 21st Century. Briefing note for countries on the 2019 Human Development Report»

<[http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/NAM.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/NAM.pdf)>

Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, «Namibia: Beziehungen zu Deutschland» (16 octobre 2019)

<<https://www.auswaertiges-amt.de/de/aussenpolitik/laender/namibia-node/bilateral/208320>>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), «Creditor Reporting System» (2018)  
<<https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>>

Namibia Statistics Agency, «Namibia Land Statistics Booklet» (septembre 2018).  
<[https://d3rp5jatom3eyn.cloudfront.net/cms/assets/documents/Namibia\\_Land\\_Statistics\\_2018.pdf](https://d3rp5jatom3eyn.cloudfront.net/cms/assets/documents/Namibia_Land_Statistics_2018.pdf)>

### 10.5 *Articles de presse et contributions des médias*

Bishoff K, «Justizsenator bittet Opferverbände um Verzeihung», *Berliner Zeitung* (Berlin, 28 août 2019)

Böhmermann J, «Eier aus Stahl», *Neo Magazin Royal / ZDFneo* (Cologne, 14 novembre 2019)

«Bundestagspräsident Lammert nennt Massaker an Herero Völkermord», *Die Zeit* (Hambourg, 8 juillet 2015)

«Eisenberg feiert trotz Kritik “Mohrenfest”», *Mitteldentscher Rundfunk* (Erfurt, 22 mai 2019)

Eligon J. «Colonial Past Weighs on Germany / The Big Hole in Germany’s Nazi Reckoning? Its Colonial History», *New York Times* (New York, 11 septembre 2018) A4

«Fischer bekennt sich zu deutscher Schuld an Sklaverei», *Süddeutsche Zeitung* (Munich, 3 septembre 2001)

Fischer S. et Springer M, «Thierse lobt Namibia», *Allgemeine Zeitung* (Windhoek, 25 avril 2003)

«Gefährliche Versöhnungsreise», *Süddeutsche Zeitung* (Munich, 7 octobre 2007)

«German Family's Namibia Apology», *BBC World News* (Londres, 7 octobre 2007)

Geyer S, «Herero-Massaker. Entschuldigung, aber keine Entschädigung», *Frankfurter Rundschau* (Francfort, 3 juillet 2016)

Grill B, «Aufräumen, aufhängen, niederknallen!», *Die Zeit* (Hambourg, 5 août 2004) 10

Grütters M et Müntefering M, «Eine Lücke in unserem Gedächtnis. Gastbeitrag», *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ) (Francfort, 15 décembre 2018)

Haarmeyer J, «Stadt entschuldigt sich bei Herero- und Nama-Opferverbänden», *Hamburger Abendblatt* (Hambourg, 6 avril 2018)

Habermalz C, «Koloniales Nicht-Gedenken in Deutschland», *Deutschlandfunk* (Cologne, 16 février 2018)

Habermalz C, «Zaghafte Aufarbeitung nach langer Amnesie», *Deutschlandfunk* (Cologne, 5 juin 2018)

Habermalz C, «Meilenstein im Prozess der Aufarbeitung deutscher kolonialer Schuld», *Deutschlandfunk* (Cologne, 29 = août 2019)

Habermas R et Lindner U, «Rückgabe – und mehr!», *Die Zeit* (Hambourg, 13 décembre 2018)

Heimendahl HD, «Wir brauchen eine neue Erinnerungskultur», *Deutschlandfunk Kultur* (Berlin, 31 janvier 2019)

Hintze R-F, «Die Deutschen haben eine kollektive Verantwortung. Gespräch mit Johann Galtung», *Allgemeine Zeitung* (Windhoek, 10 mars 2006)

Jessen H, «Namibia wartet. Interview mit Andreas Guibeb (2019)», 5 Politik und Kultur 4

Klein S, «Bitte um Vergebung», *Süddeutsche Zeitung* (Munich, 29 août 2018) 6

Knoblauch E, «Aus der Heimat entführt, um Europa zu amüsieren», *Die Zeit* (Hambourg, 6 décembre 2018) 8

Knoedler G, «Umbenennung ist richtiger Schritt. Interview mit Jürgen Zimmerer», *taz, die Tageszeitung* (Berlin, 11 septembre 2013)

Köckritz A, «Wie viel darf Versöhnung kosten?», *Die Zeit* (Hambourg, 12 décembre 2018) 6

Lammert N, «Deutsche ohne Gnade», *Die Zeit* (Hambourg, 9 juillet 2015) 16

«Look at your own genocide history, President Erdogan tells Germany», *Daily Sabah* (Istanbul, 5 juin 2016)

Reuß A, «Archaische Ansichten», *Süddeutsche Zeitung* (Munich, 8 mars 2019) 15

Riecker J, «Ja, Völkermord», *Die Zeit* (Hambourg, 1<sup>er</sup> juin 2016)

Rieger R, «Die Säule von Cape Cross geht zurück an Namibia», *Der Tagesspiegel* (Berlin, 18 mai 2019) 25.

Ruppel U, «Wir haben lange Zeit zu viel im Hilfsmodus gedacht. Interview mit Günter Nooke (CDU)», *Berliner Zeitung* (Berlin, 6

octobre 2018)

Schneider B et Welke O, «Genozid – Reine Ansichtssache», Heute Show / ZDF (Cologne, 3 juin 2016)

Schröder, A «Wir werden kämpfen bis die Gerechtigkeit siegt», *Deutschlandfunk Kultur* (Berlin, 7 avril 2018)

Schulze T, «Reisemuffel und Brückenbauer» *taz, die Tageszeitung* (Berlin, 5 novembre 2015)

Série de discussions «Das Humboldt-Forum und seine Geschichte(n)», *Deutschlandfunk* (Cologne, 2019)

Springer M, «Eid lehnt Entschädigung ab», *Allgemeine Zeitung* (Windhoek, 2 mai 2003)

Stang M, «Leichen im Keller – Vom Umgang mit kolonialen Skelettsammlungen» *Deutschlandfunk Kultur* (Berlin, 14 avril 2016)

Starzmann P, «Berliner Justizsenator bittet Herero und Nama um Entschuldigung», *Der Tagesspiegel* (Berlin, 27 août 2019)

Titz C, «Herr Ziegenfuß ist den Schädel los», *Der Spiegel* (Hambourg, 28 août 2018)

Trotier K, «Das waren in Hamburg geplante Raubzüge», *Die Zeit* (Hambourg, 27 juin 2019) 19

Weidlich B, «Von Trotha Family Arrives to “Reconcile”», *The Namibian* (Windhoek, 3 octobre 2007)

«Wir sind jetzt am Maximum», *Allgemeine Zeitung* (Windhoek, 30 octobre 2003)

Zimmerer J, «Afrika-Beauftragter nicht mehr tragbar!»,

*Westdeutscher Rundfunk* (Cologne, 9 octobre 2018)

Zimmerer J, «Erdogan hat einen Nerv getroffen», *Frankfurter Rundschau* (Francfort, 24 juin 2016)

#### 10.6 *Autres sources Internet*

Centre de recherche du réseau de projets «Hamburgs (post) koloniale Erbe, Hamburg und die frühe Globalisierung»  
<<https://www.kolonialismus.uni-hamburg.de>>

Deutscher Museumsbund [Association allemande des musées], «Leitfaden zum Umgang mit Sammlungsgut aus kolonialen Kontexten» (2<sup>e</sup> édition, juillet 2019)  
<<https://www.museumsbund.de/wp-content/uploads/2019/08/dmb-leitfaden-kolonialismus-2019.pdf>>

Exposition «Ovizire. Somgu: From Where Do We Speak? Von Woher Sprechen wir?», Museum am Rothenbaum, Kunst und Kulturen der Welt (MARKK) et galerie M. Bassy en coopération avec l'Université de Hambourg (Hambourg, du 4 décembre 2018 au 14 avril 2019)  
<<https://mbassy.org/programm/from-where-do-we-speak>>

Evangelische Kirche in Deutschland (EKD) [L'Église évangélique en Allemagne], «Vergib uns unsere Schuld (Matthäus 6, 12)», Déclaration de l'EKD sur le génocide dans l'ancienne Afrique allemande du Sud-Ouest (24 avril 2017)  
<[https://www.ekd.de/ekd\\_de/ds\\_doc/erklarung\\_voelkermord\\_deutschsuedwestafrika.pdf](https://www.ekd.de/ekd_de/ds_doc/erklarung_voelkermord_deutschsuedwestafrika.pdf)>

«Hereroland. Eine deutsch-namibische Geschichte», Thalia Theater Hamburg, première mondiale le 19 janvier 2020  
<<https://www.thalia-theater.de/stueck/hereroland-2019>>

Jaspert F, «Setback for the Descendants of the Nama and Ovaherero Indigenous Peoples» (Völkerrechtsblog, 8 mai 2019)  
<<https://voelkerrechtsblog.org/setback-for-the-descendants-of-the-nama-and-ovaherero-indigenous-peoples>>

Ketzmerick M, «Postkoloniale Außenpolitik: Wie sich Deutschland in Kamerun engagieren sollte» (PeaceLab-Blog of the Global Public Policy Institute Berlin, 20 mai 2019)  
<<https://peacelab.blog/2019/05/postkoloniale-aussenpolitik-wie-sich-deutschland-in-kamerun-engagieren-sollte>>

Köbler R, «Offene Wunden – Die von Trotha-Familie beim Herero-Gedenktag 2007 in Omaruru (Namibia)» (freiburg-postkolonial.de, 25 octobre 2007)  
<<http://www.freiburg-postkolonial.de/Seiten/Rez-2007-Koessler-Hererotag.htm>>

«Namibia – Deutschland. Eine geteilte Geschichte». Exposition au Rautenstrauch-Joest-Museum für Völkerkunde (Cologne, du 25 novembre 2004 au 24 avril 2005). <<https://www.dhm.de/archiv/ausstellungen/namibia/katalog.htm>>

Zeller, «Andauernde Auseinandersetzungen um das Kolonialkriegdenkmal in Göttingen – Eine Chronik» (freiburg-postkolonial.de, 1<sup>er</sup> novembre 2018).  
<<http://www.freiburg-postkolonial.de/Seiten/Goettingen-kolonialadler.htm>>

Zimmerer J *et al.*, «In großer Sorge um den Aussöhnungsprozess mit Herero und Nama: Brief an Bundeskanzlerin Angela Merkel», (Hambourg, 2 avril 2019; publié sous forme de lettre ouverte le 10 mai 2019)  
<<https://www.kolonialismus.uni-hamburg.de/wp-content/uploads/Brief-BKA-und-AA.pdf>>

Zimmerer J, «Kommentar zur Veröffentlichung des Offenen Briefs» (Hambourg, 10 mai 2019)  
<<https://www.kolonialismus.uni-hamburg.de/2019/05/10/offener-brief-an-die-bundesregierung-genozid-an-den-herero-und-nama>>

### 10.7 *Sources des illustrations*

Hirschfeld A von, photographie, Namibie, date inconnue (entre 1905 et 1907), in: Fotografische Sammlung des Museums am Rothenbaum. Kunst und Kulturen der Welt Hambourg (MARKK), Inv. n° 2018.1: 85

Zone de guerre en Afrique allemande du Sud-Ouest, reproduction de S Kuss, *Deutsches Militär auf kolonialen Kriegsschauplätzen: Eskalation von Gewalt zu Beginn des 20. Jahrhunderts* (2<sup>e</sup> éd., Links 2010) 79

Camp de travail dans la colonie allemande du Sud-Ouest africain, reproduction de J Kotek et P Rigoulot, *Das Jahrhundert der Lager: Gefangenschaft, Zwangsarbeit, Vernichtung* (Propyläen 2001) 74

### 10.8 *Bibliographie de recherche*

Anderson RJ, «Redressing Colonial Genocide. The Hereros' Cause of Action Against Germany» (2005) 93 *California Law Review* 1055

Andrieu K, «“Sorry for the Genocide”: How Public Apologies Can Help Promote National Reconciliation» (2009) 38 *Millennium – Journal of International Studies* 3

Barth Boris, *Genozid: Völkermord im 20. Jahrhundert: Geschichte, Theorien, Kontroversen* (CH Beck 2006)

Behnen, M (Ed.), *Quellen zur deutschen Außenpolitik im Zeitalter des Imperialismus: 1890–1911* (Wissenschaftliche Buchgesellschaft 1977)

Bentley T, *Empires of Remorse: Narrative, Postcolonialism and Apologies for Colonial Atrocity* (Routledge 2015)

Berat L, «Genocide: The Namibian Case against Germany» (1993) 5 *Pace International Law Review* 165

Bilder R, «The Role of Apology in International Law and Diplomacy» (2006) 46 *Virginia Journal of International Law* 433

Bley H, *Kolonialherrschaft und Sozialstruktur in Deutsch-Südwestafrika 1894–1914* (Leibnitz-Verlag 1968)

Bley H et Schleicher H-G, «Deutsch-deutsch-namibische Beziehungen von 1960 bis 1990» in: L Förster, D Henrichsen et M Bollig (Eds.), *Namibia – Deutschland, eine geteilte Geschichte: Widerstand, Gewalt, Erinnerung* (Ed Minerva 2004) 274

Böhlke-Itzen J, «Die Bundesdeutsche Diskussion und die Reparationsfrage. Ein “ganz normaler Kolonialkrieg”?» in: H Melber (Ed.), *Genozid und Gedenken. Namibisch-Deutsche Geschichte und Gegenwart* (Brandes & Apsel 2005) 103

Böhlke-Itzen J et Paech N, *Kolonialschuld und Entschädigung. Der deutsche Völkermord an den Herero (1904-1907)* (Brandes & Apsel 2004)

Brandstetter A-M, «Provenienz (Un)Geklärt – Und Was Dann? Einführung» in: L Förster *et al.* (Eds.), *Provenienzforschung zu ethnografischen Sammlungen der Kolonialzeit:*

*Positionen in der aktuellen Debatte. Elektronischer Tagungsband* (Arbeitsgruppe Museum der Deutschen Gesellschaft für Sozial- und Kulturanthropologie 2018)

<<https://edoc.hu-berlin.de/handle/18452/19768>> 184

Brehl M, «„Diese Schwarzen haben vor Gott und Menschen den Tod verdient“. Der Völkermord an den Herero 1904 und seine zeitgenössische Legitimation» in I Wojak, S Meinl et Fritz Bauer Institut (Eds.), *Völkermord und Kriegsverbrechen in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts* (Campus-Verlag 2004) 77

Bridgman J et Worley LJ, «Genocide of the Hereros» in S Totten, WS Parsos et IW Charny (Eds.), *Century of Genocide: Eyewitness Accounts and Critical Views* (Routledge 2004) 15

Brooks RL, *When Sorry Isn't Enough. The Controversy over Apologies and Reparations for Human Injustice* (New York University Press 1999)

Brumlik M, «Das Jahrhundert der Extreme» in I Wojak, S Meinl et Fritz Bauer Institut (Eds.), *Völkermord und Kriegsverbrechen in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts* (Campus-Verlag 2004) 19

Bürger C, «Der Koloniale Völkermord und die Geschichtspolitik der DDR» (2016) 1 *Basler Afrika Bibliographien* 1.

——, *Deutsche Kolonialgeschichte(n): Der Genozid in Namibia und die Geschichtsschreibung der DDR und BRD* (Transcript 2017)

Carranza R, Correa C und Naughton E, «Reparative Justice. More than Words: Apologies as a Form of Reparation» (2015) International Center for Transitional Justice Publication, <<https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-Apologies-2015.pdf>>

Chaumont J-M, *Die Konkurrenz der Opfer: Genozid, Identität und Anerkennung* (zu Klampen 2001)

Cohen R, «Apology and Reconciliation in International Relations» in Y Bar-Siman-Tov (Ed.), *From Conflict Resolution to Reconciliation* (Oxford University Press 2004) 177

Cooper AD, «Reparations for the Herero Genocide. Defining the Limits of International Litigation» (2007) 106 *African Affairs* 113

Cunningham M, «Saying Sorry: The Politics of Apology» (2002) 70 *The Political Quarterly* 285

Daase C, «Addressing Painful Memories. Apologies as a New Practice in International Relations» in A Assmann et S Conrad (Eds.), *Memory in a Global Age. Discourses, Practices and Trajectories* (Palgrave Macmillan 2010) 19

———, «Entschuldigung und Versöhnung in der internationalen Politik» (2013) *Aus Politik und Zeitgeschichte* 43

Daase C, Engert S et Renner J, «Guilt, Apology and Reconciliation in International Relations» in C Daase et S Engert (Eds.), *Apology and Reconciliation in International Relations: The Importance of Being Sorry* (Routledge 2016) 1

Dabag M, «Genozidforschung: Leitfragen, Kontroversen, Überlieferung» (1999) *Zeitschrift für Genozidforschung* 6

Dederling T, «The German-Herero War of 1904: Revisionism of Genocide or Imaginary Historiography?» (1993) 19 *Journal of Southern African Studies* 80

Drechsler H, *Südwestafrika unter deutscher Kolonialherrschaft. Der Kampf der Herero und Nama gegen den deutschen Imperialismus: 1884–1915* (Akademie-Verlag 1966)

——, *Aufstände in Südwestafrika: Der Kampf der Herero und Nama 1904 bis 1907 gegen die deutsche Kolonialherrschaft* (Dietz 1984)

Eckert A, «Der Kolonialismus im europäischen Gedächtnis» (2008) *Aus Politik und Zeitgeschichte* 31

Eicker S, *Der Deutsch-Herero-Krieg und das Völkerrecht* (P Lang 2009)

Engert S, «Politische Schuld, Moralische Außenpolitik? Deutschland, Namibia und der lange Schatten der kolonialen Vergangenheit» in S Harnisch, HW Maull et S Schieder (Eds.), *Solidarität und internationale Gemeinschaftsbildung. Beiträge zur Soziologie der internationalen Beziehungen* (Campus Verlag 2009) 277

——, «Die Staatenwelt nach Canossa. Eine liberale Theorie politischer Entschuldigungen» (2011) 86 *Die Friedens-Warte* 155

——, «Das kollektive Gewissen. Warum Staaten sich (nicht) entschuldigen» in S Schaede et T Moos (Eds.), *Das Gewissen* (Mohr Siebeck 2015)

——, «Germany – Namibia. The Belated Apology to the Herero» in S Engert et C Daase (Eds.), *Apology and Reconciliation in International Relations: The Importance of Being Sorry* (Routledge 2016) 127

Engert S et Daase C, «Aufarbeitung von Schuld in den internationalen Beziehungen: Überlegungen zum “Erweiterten Schuldbegriff”» in S Engert et T Moos (Eds.), *Vom Umgang mit Schuld: Eine multidisziplinäre Annäherung* (Campus Verlag 2016) 347

Engert S et Jetschke A, «Transitional Justice 2.0 – Zur Konzeptionellen Erweiterung eines noch jungen Forschungsprogramms» (2011) 86 *Die Friedens-Warte* 15

Erichsen CW, «Zwangsarbeit Im Konzentrationslager auf der Haifischinsel» in J Zimmerer et J Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika: der Kolonialkrieg (1904–1908) in Namibia und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 64

Fein H, «Scenarios of Genocide. Models of Genocide and Critical Responses» in IW Charny (Ed.), *The Book of the International Conference on Holocaust and Genocide. Vol. 1: Towards Understanding, Intervention and Prevention of Genocide* (Westview Press 1984) 3

——, «Definition and Discontent: Labelling, Detecting and Explaining Genocide in the Twentieth Century» in S Förster et G Hirschfeld (Eds.), *Genozid in der modernen Geschichte* (Lit 1999) 11

——, «Genozid als Staatsverbrechen. Beispiele aus Rwanda und Bosnien» (1999) *Zeitschrift für Genozidforschung* 36

Felz D, *Das Alien Tort Statute: Rechtsprechung, dogmatische Entwicklung und deutsche Interessen* (Duncker & Humblot 2017)

Gallie WB, «Essentially Contested Concepts» (1956) 56 *Proceedings of the Aristotelian Society* 167

Gewald J-B, «The Great General of the Kaiser» (1994) 26 *Botswana Notes and Records* 67

——, *Towards Redemption: A Socio-Political History of the Herero of Namibia between 1890 and 1923* (CNWS Publications 1996)

——, «Die Beerdigung von Samuel Maharero und die Reorganisation der Herero» in J Zimmerer et J Zeller (Eds.),

*Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904–1908) und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 215

Gibney M et Roxstrom E, «The Status of State Apologies» (2001) 23 *Human Rights Quarterly* 991

Hall S, *Ideologie, Identität, Repräsentation* (5<sup>e</sup> Ed., Argument Verlag 2016)

Harring SL, «The Herero Demand for Reparations from Germany: The Hundred Year Old Legacy of a Colonial War in the Politics of Modern Namibia» in M du Plessis et S Peté (Eds.), *Repairing the Past? International Perspectives on Reparations for Gross Human Rights Abuses* (Intersentia 2007) 437

Häussler M, *Der Genozid an Den Herero: Krieg, Emotion und Extreme Gewalt in "Deutsch-Südwestafrika"* (Velbrück Wissenschaft 2018)

Häußler M et von Trotha T, «Brutalisierung von "unten". Kleiner Krieg, Entgrenzung der Gewalt und Genozid im kolonialen Deutsch-Südwestafrika» (2012) 21 *Mittelweg* 36 57

Hayner PB, *Unspeakable Truths: Transitional Justice and the Challenge of Truth Commissions* (2<sup>e</sup> Ed., Routledge 2011)

Heinemann P, «Die deutschen Genozide an den Herero und Nama: Grenzen der rechtlichen Aufarbeitung» (2016) 55 *Der Staat* 461

Henrichsen D, «"Ehi ROvaherero". Mündliche Überlieferungen von Herero zu ihrer Geschichte im vorkolonialen Namibia» (1994) *Werk.Statt Geschichte* 15

——, «Die Hegemonie der Herero in Zentralnamibia zu Beginn der deutschen Kolonialherrschaft» in L Förster, D Henrichsen

et M Bollig (Eds.), *Namibia – Deutschland, eine geteilte Geschichte: Widerstand, Gewalt, Erinnerung* (Ed Minerva 2004) 44

——, *Herrschaft und Alltag im vorkolonialen Zentralnamibia: Das Herero und Damaraland im 19. Jahrhundert* (Basler Afrika Bibliographien; Namibia Wissenschaftliche Gesellschaft 2011)

Herman JL, *Trauma and Recovery* (Pandora 2015)

Hillebrecht W, «“Certain Uncertainties” or Venturing Progressively into Colonial Apologetics?» (2014) 1 *Journal of Namibian Studies* 73

Hinz MO, «Der Krieg gegen die Herero: Friedensschluss Hundert Jahre danach?» in N Paech et al. (Ed.), *Völkerrecht statt Machtpolitik. Beiträge für Gerhard Stuby* (VSA-Verlag 2004) 148

——, «One Hundred Years Later: Germany on Trial in the USA – The Herero Reparations Claim for Genocide» in E Schöck-Quinteros et al. (Eds.), *Bürgerliche Gesellschaft. Idee und Wirklichkeit. Festschrift für Manfred Hahn* (Trafo Verlag 2004) 375

Hockerts HG, «Wiedergutmachung in Deutschland 1945–1990. Ein Überblick» (2013) *Aus Politik und Zeitgeschichte* 15

Honold A, «Afrikanisches Viertel. Straßennamen als kolonialer Gedächtnisraum» in B Kundrus (Ed.), *Phantasiereiche. Zur Kulturgeschichte des deutschen Kolonialismus* (Campus 2003)

Hoppe T, «Authentische Erinnerung – Fundament für tragfähige Versöhnung» in Zentralkomitee der deutschen Katholiken (Ed.), *Wege zur Versöhnung. Grundlagen für ein tragfähiges Miteinander* (Renovabis 2018) 82

Howard-Hassmann RE, *Reparations to Africa*. (University Of Pennsylvania Press 2011)

Hull I V, *Absolute Destruction: Military Culture and the Practices of War in Imperial Germany* (Cornell University Press 2005)

Jaguttis M, «Koloniales Unrecht im Völkerrecht der Gegenwart» in H Melber (Ed.), *Genozid und Gedenken. Namibisch-Deutsche Geschichte und Gegenwart* (Brandes & Apsel 2005) 121

Jamfa L, «Germany Faces Colonial History in Namibia: A Very Ambiguous “I Am Sorry”» in M Gibney et al. (Eds.), *The Age of Apology: Facing Up to the Past* (University of Pennsylvania Press 2008) 202

Kämmerer JA, «Colonialism» in R Wolfrum (Ed.), *Max Planck Encyclopedia of International Law* (2018)

Kämmerer JA et Föh J, «Das Völkerrecht als Instrument der Wiedergutmachung? Eine kritische Betrachtung am Beispiel des Herero-Aufstandes» (2004) 42 *Archiv des Völkerrechts* 294

Karch D, «“...Selbst wenn wir sie dabei auslöschen.” Entgrenzte Gewalt in der kolonialen Peripherie» (2010) 10 *Jahrbuch für Europäische Überseegeschichte* 93

Kietzerow A, «The Crimes of Past Regimes: When a State Should Not Apologize» (Discours à la conference annuelle de l'International Society for Military Ethics in Europe (EuroISME), Vienne, 23 mai 2019)

König H, «Von Der Diktatur zur Demokratie oder Was ist Vergangenheitsbewältigung» in Helmut König, M Kohlstruck et A Wöll (eds.), *Vergangenheitsbewältigung am Ende des zwanzigsten Jahrhunderts* (Westdeutscher Verlag 1998) 371

Köbler R, *Namibia and Germany: Negotiating the Past* (University of Namibia Press 2015)

Köbler R et Melber H, «Völkermord und Gedenken. Der Genozid an den Herero und Nama 1904–1908» in I Wojak, S Meinl et Fritz Bauer Institut (Eds.), *Völkermord und Kriegsverbrechen in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts* (Campus-Verlag 2004) 37

——, *Völkermord – Und was dann? Die Politik deutsch-namibischer Vergangenheitsbearbeitung* (Brandes & Apsel 2017)

Kotek J et Rigoulot P, *Das Jahrhundert der Lager: Gefangenschaft, Zwangsarbeit, Vernichtung* (Propyläen 2001)

Krüger G, *Kriegsbewältigung und Geschichtsbewusstsein: Realität, Deutung und Verarbeitung des deutschen Kolonialkriegs in Namibia 1904 bis 1907* (Vandenhoeck & Ruprecht 1999)

——, «Knochen im Transfer – Zur Restitution sterblicher Überreste in historischer Perspektive» in H Stoecker, T Schnalke et A Winkelmann (Eds.), *Sammeln, Erforschen, Zurückgeben? Menschliche Gebeine aus der Kolonialzeit in akademischen und musealen Sammlungen* (Links 2013) 477

——, «Bestien und Opfer: Frauen im Kolonialkrieg» in J Zimmerer et J Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904–1908) und seine Folgen* (3<sup>e</sup> Ed., BPB 2016) 142

——, «Das Goldene Zeitalter der Viehzüchter. Namibia im 19. Jahrhundert» in J Zimmerer et J Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904–1908) und seine Folgen* (3<sup>e</sup> Ed., BPB 2016) 13

Kundrus B et Strotbek H, «“Genozid”. Grenzen und Möglichkeiten eines Forschungsbegriffs – Ein Literaturbericht» (2006) 51 *Neue Politische Literatur* 397

Kuper L, *Genocide. Its Political Use in the Twentieth Century* (Yale University Press 1981)

Kuß S, «Der Herero-Deutsche Krieg und das deutsche Militär: Kriegsursachen und Kriegsverlauf» in L Förster, D Henrichsen et M Bollig (Eds.), *Namibia – Deutschland, eine geteilte Geschichte: Widerstand, Gewalt, Erinnerung* (Ed Minerva 2004) 62

——, *Deutsches Militär auf kolonialen Kriegsschauplätzen: Eskalation von Gewalt zu Beginn des 20. Jahrhunderts* (2<sup>e</sup> Ed., Links 2010)

Lau B, «Uncertain Certainties. The Herero-German War of 1904», *History and Historiography – 4 Essays in Reprint* (1995)

Lemkin R, «Genocide» (1946) 15 *American Scholar* 227

Lindner U, «Das Kolonialviertel in München-Trudering» in U van der Heyden et J Zeller (Ed.), *Kolonialismus hierzulande: Eine Spurensuche in Deutschland* (Sutton 2007) 293

——, «Deutscher Kolonialismus im internationalen Kontext» in Deutsches Historisches Museum (Ed.), *Deutscher Kolonialismus: Fragmente seiner Geschichte und Gegenwart* (Theiss Verlag 2016) 16

Löwenheim N, «A Haunted Past: Requesting Forgiveness for Wrongdoing in International Relations» (2009) 35 *Review of International Studies* 53

Lundtofte H, «“I Believe That the Nation as Such Must Be Annihilated...” The Radicalization of the German Suppression of the Herero Rising in 1904» in SLB Jensen (ed.), *Genocide: Cases, Comparisons and Contemporary Debates* (Danish Centre for Holocaust and Genocide Studies 2003) 15

Marrus MR, «Official Apologies and the Quest for Historical Justice» (2007) 6 *Journal of Human Rights* 75

Melber H (Ed.), «Grenzen des (post-)kolonialen Staates: Von Deutsch-Südwest nach Namibia» in: J Becker et A Komlosy, *Grenzen weltweit: Zonen, Linien, Mauern im historischen Vergleich* (2<sup>e</sup> éd., Promedia-Verlag 2006) 125

—, «“Wir haben überhaupt nicht über Reparationen gesprochen”. Die namibisch-deutschen Beziehungen: Verdrängung oder Versöhnung?» in: J Zimmerer et J Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904–1908) und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 215

Mihai M, «When the State Says “Sorry”: State Apologies as Exemplary Political Judgments» (2013) 21 *The Journal of Political Philosophy* 200

Minow M, *Between Vengeance and Forgiveness: Facing History after Genocide and Mass Violence* (repr., Beacon Press 2009)

Moses AD, «Raphael Lemkin, Culture, and the Concept of Genocide» in D Bloxham et AD Moses (Eds.), *The Oxford Handbook of Genocide Studies* (Oxford University Press 2010) 19

Negash G, *Apologia Politica: States & Their Apologies by Proxy* (Lexington Books 2006)

Nobles M, *The Politics of Official Apologies* (Cambridge University Press 2008)

Nuhn W, *Sturm Über Südwest. Der Hereroaufstand von 1904: Ein düsteres Kapitel der deutschen kolonialen Vergangenheit Namibias* (Bernard & Graefe 1989)

Paech N, «Der juristische Weg der Wiedergutmachung: Schadensersatz für Völkermord?» in J Böhlke-Itzen (ed.), *Kolonialschuld und Entschädigung. Der deutsche Völkermord an den Herero 1904–1907*, vol 2 (Brandes & Apsel 2004) 11

Páez D, «Official or Political Apologies and Improvement of Intergroup Relations: A Neo-Durkheimian Approach to Official Apologies as Rituals» 25 *Revista de Psicología Social* 101

Poewe K, *The Namibian Herero: A History of Their Psychosocial Disintegration and Survival* (Mellen Press 1985)

Pool G, *Samuel Maharero* (Gamsberg Macmillan 1991)

Quigley J, «Intent without Intent» in A Jones (ed.), *Genocide in Theory and Law* (Sage 2008) 86

Ratner SR, Abrams JS et Bischoff JL, *Accountability for Human Rights Atrocities in International Law: Beyond the Nuremberg Legacy* (3<sup>e</sup> éd., Oxford University Press 2009)

Robel Y, *Verhandlungssache Genozid: Zur Dynamik geschichtspolitischer Deutungskämpfe* (Fink 2013)

Roos U et Seidl T, «Im “Südwesten” Nichts Neues? Eine Analyse der deutschen Namibiapolitik als Beitrag zur Rekonstruktion der Außenpolitischen Identität des deutschen Nationalstaates» (2015) 4 *Zeitschrift für Friedens- und Konfliktforschung* 182

Said EW, *Orientalism* (Pantheon Books 1978)

Sarkin J, *Colonial Genocide and Reparations Claims in the 21st Century: The Socio-Legal Context of Claims under International Law by the Herero against Germany for Genocide in Namibia, 1904-1908* (PSI 2009)

———, *Germany's Genocide of the Herero: Kaiser Wilhelm II, His General, His Settlers, His Soldiers* (UCT Press; James Currey 2010)

Schabas W und Fliessbach H, *Genozid im Völkerrecht* (Hamburger Edition 2003)

Schabas WA, «The Law and Genocide» in D Bloxham et AD Moses (Eds.), *The Oxford Handbook of Genocide Studies* (Oxford University Press 2010) 123

Schaller DJ, «Genozidforschung: Begriffe und Debatten» in DJ Schaller *et al.* (Eds.), *Enteignet – Vertrieben – Ermordet: Beiträge zur Genozidforschung* (Chronos-Verlag 2004) 9

——, «Kolonialkrieg, Völkermord und Zwangsarbeit in Deutsch-Südwestafrika» in DJ Schaller *et al.* (Eds.), *Enteignet – Vertrieben – Ermordet: Beiträge zur Genozidforschung* (Chronos-Verlag 2004) 147

——, «Genocide and Mass Violence in the “Heart of Darkness”: Africa in the Colonial Period» in D Bloxham et AD Moses (Eds.), *The Oxford Handbook of Genocide Studies* (Oxford University Press 2010) 345

Schwarzer A, «Nama und Herero: Völkermord ohne Entschädigung?» (2015) *Blätter für deutsche und internationale Politik* 13

Seibert-Fohr A, «United States Alien Tort Statute» in R Wolfrum (Ed.), *Max Planck Encyclopedia of International Law* (2015) 5

Sobich FO, *“Schwarze Bestien, Rote Gefahr”: Rassismus und Antisozialismus im deutschen Kaiserreich* (Campus 2006)

Speitkamp W, «Kolonialdenkmäler» in J Zimmerer (Ed.), *Kein Platz an der Sonne. Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte* (BPB 2013) 409

Spraul G, «Der “Völkermord” an den Herero: Untersuchungen zu einer neuen Kontinuitätsthese» (1988) 39 *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht* 713

Stoecker H, «Knochen im Depot: Namibische Schädel in anthropologischen Sammlungen aus der Kolonialzeit» in J Zimmerer (Ed.), *Kein Platz an der Sonne: Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte* (Bundeszentrale für politische Bildung 2013) 442

Stoler AL, «Colonial Aphasia: Race and Disabled Histories in France» 23 *Public History* 121

Strübbe K, *Politische Entschuldigungen: Theorie und Empirie des sprachlichen Handelns* (Springer VS 2018)

Sudholt G, *Die Deutsche Eingeborenenpolitik. Von den Anfängen bis 1904* (Olms 1975)

Tavuchis N, *Mea Culpa: A Sociology of Apology and Reconciliation* (Stanford University Press 1991)

Tetzlaff R, *Afrika. Eine Einführung in Geschichte, Politik und Gesellschaft* (Springer VS 2018)

Thompson J, *Taking Responsibility for the Past: Reparation and Historical Injustice* (Polity Press 2002)

——, «Apology, Justice and Respect: A Critical Defence of Political Apology» (discours de la conférence annuelle de l'Australian Association for Professional and Applied Ethics, 28–30 septembre 2005)

<<https://www.unisa.edu.au/siteassets/episerver-6-files/documents/eass/hri/gig/thompson.pdf>>

——, «Is a Political Apology Sorry Affair» 21 *Social & Legal Studies* 215

Trotha T von, «Genozidaler Pazifizierungskrieg. Soziologische Anmerkungen zum Konzept des Genozids am Beispiel des

Kolonialkriegs in Deutsch-Südwestafrika» (2003) 4 *Zeitschrift für Genozidforschung* 30

van den Berghe PL, «Race – As Synonym» in E Cashmore, *Dictionary of Race and Ethnic Relations* (4<sup>e</sup> éd., Routledge 1996) 297

van Laak D, «Deutschland in Afrika. Der deutsche Kolonialismus und seine Nachwirkungen» (2005) 4 *Aus Politik und Zeitgeschichte* 3

Verhoeven J, «Le Crime de Génocide. Originalité et Ambiguïté» (1991) 1 *Revue Belge de Droit International* 5

Walter D, «Kein Pardon. Zum Problem der Kapitulation im Imperialkrieg» (2012) 21 *Mittelweg* 36 90

Watts A, «The Art of Apology» in M Ragazzi (Ed.), *International Responsibility Today. Essays in Memory of Oscar Schachter* (Martin Nijhoff 2005) 107

Weyeneth RR, «The Power of Apology and the Process of Historical Reconciliation» (2001) 23 *The Public Historian* 9

Wieczorek-Zeul H, «In the Words of the Lord's Prayer. Bitte um Vergebung für die Verbrechen an den Nama und Herero», in H Wieczorek-Zeul, *Welt bewegen: Erfahrungen und Begegnungen* (Vorwärts-Buch 2007) 41

——, «Vorwort», *Völkermord – Und was dann? Die Politik deutsch-namibischer Vergangenheitsbearbeitung* (Brandes & Apsel 2017) 9

Winstel T, «Vergangenheit verjährt nicht. Über Wiedergutmachung» (2013) *Aus Politik und Zeitgeschichte* 15

Zeller J, «Zwischen Wilhelmshaven und München: (Post-)Koloniale Erinnerungskultur in Deutschland» in U van der

Heyden et J Zeller, (Eds.), *Kolonialismus hierzulande: Eine Spurensuche in Deutschland* (Sutton 2007) 267

——, «Ombepera i Koza – Die Kälte tötet mich. Zur Geschichte des Konzentrationslagers in Swakopmund (1904–1908)» in J Zimmerer et J Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika: der Kolonialkrieg (1904–1908) in Namibia und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 64

Zimmerer J, «Kriegsgefangene im Kolonialkrieg. Der Krieg gegen Die Herero und Nama in Deutsch-Südwestafrika (1904–1907)» in R Overmans (Ed.), *In der Hand des Feindes. Kriegsgefangenschaft von der Antike bis zum Zweiten Weltkrieg* (Böhlau Verlag 1999) 277

——, *Deutsche Herrschaft über Afrikaner: Staatlicher Machtanspruch und Wirklichkeit im kolonialen Namibia* (2<sup>e</sup> Ed., Lit 2002)

——, «Kolonialer Genozid? Vom Nutzen und Nachteil einer historischen Kategorie für eine Globalgeschichte des Völkermords» in DJ Schaller *et al.* (Eds.), *Enteignet – Vertrieben – Ermordet: Beiträge zur Genozidforschung* (Chronos-Verlag 2004) 109

——, «Entschädigung für Herero und Nama» (2005) 6 *Blätter für deutsche und internationale Politik* 658

——, «Bevölkerungsökonomie, Rassenstaat und Genozid» in W Benz (Ed.), *Vorurteil und Genozid. Ideologische Prämissen des Völkermords* (Böhlau Verlag 2010) 15

——, *Von Windhuk nach Auschwitz? Beiträge zum Verhältnis von Kolonialismus und Holocaust* (LIT-Verlag 2011)

——, «Kolonialismus und kollektive Identität: Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte» in J Zimmerer (ed.), *Kein*

*Platz an der Sonne: Erinnerungsorte der deutschen Kolonialgeschichte* (Bundeszentrale für politische Bildung 2013) 9

——, «Der erste Völkermord des 20. Jahrhunderts. Über den schwierigen Umgang mit Deutschlands kolonialem Erbe» in Deutsches Historisches Museum (Ed.), *Deutscher Kolonialismus: Fragmente seiner Geschichte und Gegenwart* (Theiss Verlag 2016) 138

——, «Krieg, KZ und Völkermord in Südwestafrika» in J Zimmerer et J Zeller (Eds.), *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika: der Kolonialkrieg (1904–1908) in Namibia und seine Folgen* (3<sup>e</sup> éd., BPB 2016) 45

Zirkel K, «Military Power in German Colonial Policy: The Schutztruppen and Their Leaders in East and South-West Africa, 1888–1918» in D Killingray et D Omissi (Eds.), *Guardians of Empire: The Armed Forces of the Colonial Powers c. 1700–1964* (Manchester University Press 1999) 91

## 11 Annexes

### 11.1 *Appel du général von Trotha*

#### «Appel au peuple Herero

Copie de O.K. 17290

Osombo-Windembe, 2 octobre 1904

Commando de la *Schutztruppe*.

«Moi, le grand général des soldats allemands, j'envoie cette lettre au peuple Herero. Les Hereros ne sont plus des sujets allemands. Ils ont assassiné et volé, ils ont coupé les oreilles et le nez des soldats blessés et d'autres parties de leur corps, et maintenant ils ne veulent plus se battre par lâcheté. Je dis au peuple: quiconque livrera un de ses capitaines à un de mes postes en tant que prisonnier recevra mille marks, quiconque amènera Samuel Maharero recevra cinq mille marks. Mais le peuple Herero doit quitter le pays.

Si le peuple n'agit pas ainsi, je l'obligerai à le faire avec le Groot Rohr.<sup>360</sup> Tout Herero, avec ou sans fusil, avec ou sans bétail, sera abattu à l'intérieur de la frontière allemande; je n'accueillerai plus ni femmes ni enfants, je les renverrai vers leur peuple ou je les ferai fusiller. Voici ce que j'ai à dire au peuple Herero.

Le grand général du puissant *Kaiser* allemand.

Ce décret doit être communiqué lors de l'appel des troupes, en ajoutant que la troupe qui attrapera un des capitaines recevra également la récompense correspondante et que le fait de tirer

---

<sup>360</sup> Il s'agit d'un fusil (note de l'auteur).

sur des femmes et des enfants doit être compris comme un tir au-dessus d'eux afin de les forcer à courir. J'entends que ce décret n'entraîne plus de prisonniers masculins, mais qu'il ne conduise pas à la cruauté envers les femmes et les enfants. Ils vont s'enfuir si on tire deux fois dans leur direction. Les troupes resteront vigilantes à maintenir la bonne réputation du soldat allemand.

Le Commandant

signé von Trotha, général de corps d'armée.»

Source:

Michael Behnen (Ed.), *Quellen zur deutschen Außenpolitik im Zeitalter des Imperialismus 1890–1911* (Wissenschaftliche Buchgesellschaft 1977) 291. Voir également le texte chez Conrad Rust, *Krieg und Frieden im Hererolande: Aufzeichnungen aus dem Kriegsjahre 1904* (Kittler 1905) 25.

## 11.2 Interview

<b>Nom:</b>	Ruprecht Polenz
<b>Organisation:</b>	Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU)
<b>Fonction:</b>	Envoyé spécial du gouvernement fédéral pour les négociations germano-namibiennes sur le passé colonial commun
<b>Lieu:</b>	Münster, Allemagne
<b>Date:</b>	16 mai 2019

### **Pouvez-vous nous dire quel sera votre rôle par rapport au processus de négociation en cours?**

Depuis novembre 2015, je suis l'envoyé spécial du gouvernement fédéral pour les négociations germano-namibiennes sur le passé colonial commun. Après avoir siégé à la commission des affaires étrangères pendant vingt ans jusqu'en 2013 et en avoir assuré la présidence pendant les huit dernières années, M. Steinmeier m'a demandé si je voulais assumer cette tâche; j'ai accepté. Les négociations que j'ai menées depuis décembre avaient déjà commencé quelques mois plus tôt d'un point de vue opérationnel, et la raison pour laquelle on m'a demandé de les mener à bien est qu'elles devaient maintenant être portées au niveau politique.

### **Où en sont les négociations en ce moment?**

#### **Pouvez-vous nous en donner un aperçu?**

Nous nous sommes rencontrés huit fois, alternativement à Berlin et à Windhoek, une fois à Swakopmund, et nous avons travaillé sur un programme de négociation que nous avons convenu au tout début; nous voulons les négociations, et nous avons réussi à les traiter comme des négociations gagnant-

gagnant, parce que les deux parties disent à juste titre: les relations germano-namibiennes sont bonnes, mais nous avons ce point du passé dont nous devons parler, afin de savoir comment nous voulons le traiter ensemble à l'avenir, afin que nous puissions développer encore plus nos relations. Cette question a toujours été mal abordée.

### **Quelle était cette question?**

La question des crimes commis entre 1904 et 1908. Le programme de négociation sur lequel nous nous sommes mis d'accord peut être résumé comme suit: Nous voulions décrire les événements de cette époque dans un langage commun, non pas pour écrire un nouveau livre d'histoire, mais pour avoir un point de départ commun. Lorsque nous discutons à propos des conséquences de quelque chose, nous voulons aussi définir ensemble les faits à l'origine de ces conséquences. Le texte devra également pouvoir servir de base pour des résolutions parlementaires, c'est pourquoi il est bref. Nous avons en grande partie terminé le texte. Il fait environ huit pages, je pense, il décrit ce qui s'est passé à l'époque et—pour répondre tout de suite à une question—il qualifie les crimes contre les Hereros et les Namas de génocide. Voilà.

Le deuxième point est le suivant: l'Allemagne tient à présenter ses excuses pour les crimes commis dans le passé. On ne peut pas s'excuser soi-même, on ne peut que demander des excuses et espérer que l'autre partie les acceptera. Pour l'autre partie, il est important de savoir si l'on peut accepter la demande d'excuses: est-ce que la requête est sérieuse ou est-ce que ce ne sont que des mots? On peut y répondre par le biais de la question suivante: que découlera-t-il de cette demande d'excuses? La réponse à cette question, ce qu'il en découlera, c'est l'objet de nos négociations.

De notre point de vue, c'est une question politique et morale que nous traitons, et non une question juridique que les

tribunaux pourraient trancher. Cela a été démontré dans le passé par les trois tentatives infructueuses d'action en justice. Mais il reste la question politico-morale, bien sûr. Ce n'est pas moins important qu'une question juridique, c'est autre chose. Nous ne parlons pas de réparation en tant que concept juridique, mais parce que nous voudrions faire ce qui peut être fait pour guérir les blessures qui existent encore. Ce terme ne vient pas du langage juridique, mais il décrit exactement ce qui nous préoccupe.

### **Comment décririez-vous le déroulement des négociations?**

Nous rencontrons une délégation du gouvernement namibien dirigée par le Dr Ngavirue, qui est un Herero. Du côté namibien, la délégation est composée de dix à vingt personnes, c'est variable. Il y a aussi des Hereros et des Namas, il y a des membres du gouvernement. De notre côté, je suis assisté par le directeur pour l'Afrique subsaharienne du ministère fédéral des Affaires étrangères, qui est actuellement Robert Dölger, le prédécesseur étant Georg Schmidt; ensuite par une cheffe de service du département de Droit international, Mme Bauch, et par notre ambassadeur à Windhoek, M. Schlaga. Nous préparons ces négociations de manière à nous mettre d'accord à l'avance sur ce qui est à l'ordre du jour, puis nous y travaillons, ce qui prend environ une journée et demie. Cependant, lors de mes visites en Namibie, je restais généralement pendant trois ou quatre jours et j'utilisais le reste du temps—le gouvernement namibien était au courant—pour parler au plus grand nombre possible de personnes en Namibie qui s'intéressent à ces questions. J'ai donc aussi parlé à ceux qui avaient porté plainte à New York: j'ai rencontré M. Rukoro, j'ai rencontré Mme

Hoffmann,<sup>361</sup> j'ai rencontré le vieux M. Frederiks.<sup>362</sup> J'ai rencontré des membres de la famille Witbooi, j'ai rencontré divers groupes de Hereros, ainsi que divers membres de la communauté germano-namibienne, les Namibiens blancs. Ce faisant, j'ai pu me faire ma propre impression, mais réciproquement, j'ai également utilisé ces conversations pour expliquer, comme je vous le rapporte maintenant, en quoi consiste le processus et ce qui s'y passe, afin que personne n'ait l'impression que quelque chose se négocie ici à huis clos loin du terrain, quelque chose qui ne prendrait peut-être pas correctement en considération ses propres intérêts.

**Je trouve assez intéressant que vous soyez aussi une sorte d'ambassadeur de votre propre processus de négociation, pour ainsi dire?**

J'ai été clair à ce sujet, j'ai donné plusieurs interviews. Je me suis particulièrement réjoui de l'intérêt manifesté par *Deutschlandfunk*, qui a toujours fait des reportages au regard un peu plus large, ainsi que par l'un ou l'autre journal, y compris international, et je l'ai toujours souligné. Je ne sais pas combien de fois cela a été inclus dans les rapports, mais ça a été en quelque sorte la façon de procéder.

**Qui s'assied à la table des négociations—pouvez-vous décrire les difficultés et les processus décisionnels qui ont dû être négociés?**

Il est important de noter que la décision de savoir qui participe n'a pas été négociée par l'Allemagne et la Namibie, car dans de telles négociations, chaque partie choisit toujours sa propre délégation. Point final. C'est une chose que l'Allemagne a un peu

---

<sup>361</sup> Ida Hoffmann, députée et présidente du comité technique sur le génocide des Namas en Namibie (note de l'auteur).

<sup>362</sup> David Frederik's, chef Nama décédé en 2018, dont les ancêtres ont combattu à la guerre (note de l'auteur).

de mal à accepter. Lors d'une réunion d'information des commissions parlementaires, avec lesquels je m'entretiens aussi régulièrement, un député — je crois du parti de gauche— a demandé pourquoi nous ne veillions pas à ce que d'autres personnes soient assises à la table aux côtés de ceux qui y sont déjà – des représentants des Hereros et des Namas, par exemple. J'ai répondu: «Eh bien, si j'étais à la place du gouvernement namibien et que l'Allemagne venait avec une telle demande, je demanderais assez froidement si l'on ne s'était pas encore rendu compte que la Namibie n'était plus une colonie allemande.»

Néanmoins, cette question revient sans cesse et au cœur de celle-ci se trouve une véritable préoccupation, à savoir si le résultat sera également accepté par les Hereros et les Namas, car nous voulons en quelque sorte mettre en route un large processus de réconciliation grâce au résultat des négociations qui suivront. Il est donc important de savoir comment les résultats globaux des négociations seront reçus.

Pour comprendre la position namibienne, il faut savoir que la Namibie est indépendante depuis 1990, que la SWAPO dirige le pays depuis cette époque et qu'elle a déployé beaucoup d'efforts pour donner à la Namibie une conscience nationale, un sentiment d'appartenance à la nation. Non pas: «Nous sommes un ensemble de différentes tribus vivant côte à côte», mais «Nous sommes Namibiens». C'est pourquoi le président attache une grande importance au fait qu'il est le représentant de tous les Namibiens, y compris des Hereros et des Namas, et il ne voit donc pas d'urgence à satisfaire certaines personnes qui n'ont peut-être pas tout à fait confiance dans le gouvernement et qui auraient des velléités de représentation tribale. De plus, j'ai remarqué lors de mes visites en Namibie qu'il n'y avait pas qu'une seule tribu de Hereros; j'ai fait la connaissance d'au moins trois groupes qui ne sont pas toujours amicaux entre eux: les Hereros verts, les Hereros rouges et les Hereros blancs. Il en va de même pour les Namas.

Quiconque pense qu'il est désormais possible de décider

qui s'assied à la table et qui ne s'y assied pas devrait analyser à nouveau la façon dont s'est déroulé le retour de la Bible de Witbooi. Ce fut un long processus: la Bible Witbooi était en possession de l'État du Bade-Wurtemberg, et après de longues négociations, le Bade-Wurtemberg et le musée qui détenait la Bible ont accepté de la restituer. Tout était prêt pour que la Bible soit remise lors d'une cérémonie au président namibien par le ministre de l'Éducation du Bade-Wurtemberg. Afin d'empêcher cela, M. Rukoro et probablement certaines parties de la famille Witbooi ont essayé d'obtenir une injonction temporaire pour que la Bible ne soit pas restituée, du moins pas au gouvernement, parce que, pour ainsi dire, ils avaient revendiqué leurs propres droits de propriété. Heureusement, la Cour constitutionnelle du Bade-Wurtemberg a rejeté cette demande d'injonction temporaire et la Bible a été restituée.

Ce fut également très intéressant sur le plan symbolique: la Bible a été physiquement remise au président, qui l'a immédiatement transmise à sa ministre de la Culture et de l'Éducation, qui l'a mise en lieu sûr pour lui trouver une place appropriée. Les Namibiens eux-mêmes négocieront ensuite la manière dont cela sera organisé. Si l'on avait tenté — et c'est pourquoi je raconte l'histoire — de dire: «Nous avons cette Bible, à qui dois-je la donner?», alors cinq personnes auraient probablement tendu la main. Nous n'aurions pas eu la possibilité de choisir l'un plutôt que l'autre, et la Bible serait alors restée en Allemagne. De cette manière, la Bible est maintenant là où elle doit être, à savoir en Namibie, et ce sont les Namibiens qui devront maintenant se demander comment ils vont traiter ce document important de leur histoire.

Il en va de même avec les choses que nous sommes en train de négocier. Prenez la question de la «cicatrisation des plaies»; je vous dirai que nous mettons l'accent sur les descendants des Hereros et des Namas, afin qu'ils soient les premiers à en bénéficier. En quoi cela consiste-t-il? Il s'agit d'abord de la formation professionnelle pour améliorer les

chances des jeunes, de l'offre en logements abordables, de soins de santé, de raccordement à l'électricité avec des énergies renouvelables, et aussi d'une participation à la réforme agraire qui est gérée par la Namibie elle-même. C'est un chapitre à part entière.

### **Cela répond-il à la question de savoir ce qui est exactement négocié?**

Oui. Nous avons également un autre sujet important, qui est la restitution des ossements humains. Il y avait déjà eu deux rapatriements avant mon arrivée, dont le premier a vraiment mal tourné, car un enchaînement de circonstances a finalement conduit à une procédure plutôt indigne. Le deuxième s'est mieux passé et le troisième, que nous avons alors organisé avec beaucoup de soin, s'est tellement bien déroulé l'année dernière que tout le monde en a été très satisfait. L'Église protestante d'Allemagne et le Conseil des Églises de Namibie nous ont beaucoup aidés pour transférer ces ossements dans un cadre digne, tant à Berlin qu'en Namibie. Cela ne signifie pas que le processus est terminé, car il reste des os humains en Allemagne; la recherche de ces dépouilles est une tâche qui doit être poursuivie, mais nous avons en tout cas trouvé à présent le moyen de rendre le rapatriement plus digne et sous une forme acceptée par tous.

En plus de ces points, il y a aussi la tâche de développer à l'avenir une culture commune du souvenir dans les deux pays, ce que nous n'avons pas encore. À cette fin, nous avons proposé la création d'une fondation germano-namibienne pour l'avenir, semblable à celle que nous avons dans les relations de voisinage germano-tchèques. On pourrait mettre en place un projet d'écriture commune des manuels scolaires d'histoire, dans lequel on déterminerait comment présenter cette période. De tels projets ont déjà été menés avec la Pologne et la France, avec de bons résultats. L'essentiel est que le souvenir soit un événement

public, ce qui est toujours le cas en Namibie alors qu'en Allemagne, il est plutôt timide et parfois sous une forme inappropriée.

Dans ce contexte, nous avons également proposé des échanges de jeunes. Lorsque nous avons abordé cela lors d'une conversation, l'évêque Kameta, qui est ministre de la Réduction de la pauvreté en Namibie, a déclaré: «Ah, comme *Aktion Sübnzeichen*—oui, on peut l'imaginer comme ça.» Les Namibiens ont donc été séduits par cette idée. Avec tous ces points, nous avons maintenant parcouru un long chemin. L'apport n'est pas seulement venu de nous, mais aussi de documents qui nous ont été remis par les Namibiens concernant leurs positions sur les négociations, tant lors des étapes préliminaires qu'au long cours. Nous avons demandé ce qui pouvait être fait, ils ont répondu par des propositions, nous avons fait les nôtres, et c'est ainsi que cela s'est développé. Et maintenant, disons que le résultat obtenu jusqu'à présent est entre les mains des deux gouvernements pour une sorte d'évaluation intermédiaire, de sorte que nous saurons alors ce qui doit être encore négocié et ce qui peut être considéré comme acquis en termes de résultat des négociations.

Il est difficile de prévoir combien de temps ce processus prendra encore. Quoiqu'il en soit, je remarque qu'en Allemagne aussi il y a parfois cette impatience, parce que les gens voudraient présenter des excuses. Bien sûr, cela pourrait être fait immédiatement, mais se poserait alors le problème, qui s'est déjà posé lors de précédentes demandes ou déclarations d'excuses, que la partie namibienne ne serait pas satisfaite, parce qu'il ne serait pas possible de répondre à la question: «qu'est-ce qui en découle?». Néanmoins, parce que c'est urgent et parce que nous voulons aller de l'avant, il y a une certaine impatience. M. Zimmerer, que vous connaissez peut-être, donne chaque mois une interview dans ce sens. Cependant, je trouve qu'il n'est pas approprié de soumettre le gouvernement namibien à de telles contraintes de temps. Parce qu'à mes yeux, ça ressemble un peu

à: «Nous voulons nous excuser, maintenant, alors passez à autre chose.» Et ce n'est pas une façon de traiter avec un partenaire, surtout dans une affaire comme celle-ci.

### **J'avais compris de la presse que c'était l'Allemagne qui était sous pression ...**

Nous ne sommes pas sous pression car en fait nous pouvons entrer en action très rapidement. Personne, du côté namibien, ne nous reproche de jouer la montre et cela n'a aucun intérêt pour nous. De telles choses prennent du temps; je crois aussi que la Namibie réfléchit très attentivement à l'image que cela laissera chez nous et il faut la comprendre. Comme je l'ai dit, j'espère que nous parviendrons bientôt à une conclusion, mais je ne peux pas avancer de date pour l'instant.

### **Quel est votre objectif, l'objectif du côté allemand?**

C'était aussi un objectif personnel lorsque j'ai accepté la mission, parce que j'ai toujours été préoccupé par certains aspects de l'histoire allemande, et il faut dire que la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle était déjà bien assez grave. C'est pourquoi, dès le début j'ai trouvé très gratifiant de travailler sur cette partie de l'histoire allemande, que l'on ne peut considérer qu'avec horreur. De la même manière, nous avons plutôt bien réussi à traiter la période de 1933 à 1945 et la période autour de la Première Guerre mondiale.

Quand on y regarde et qu'on s'y familiarise (je n'avais jamais été en Namibie auparavant, et très peu en Afrique), on est transi jusqu'aux os par le langage qui était utilisé en Allemagne il y a plus de 100 ans et bien sûr aussi par la brutalité avec laquelle l'Afrique du Sud-Ouest allemande était dirigée. Pas seulement cela, mais aussi cela.

Par conséquent l'objectif est de montrer — comme ce fut le cas dans les négociations avec Israël, avec les organisations juives, avec les Polonais, avec les Français et les Néerlandais —

que l'on considère ces crimes aujourd'hui de la même manière que les victimes de l'époque. Et que nous sommes désolés pour eux. Que bien sûr, on ne peut pas effacer ces crimes, mais qu'on veut, à travers les relations bilatérales, faire le maximum pour évoluer au mieux et que nous souhaitons en tirer des enseignements pour l'avenir, également en ce qui concerne notre propre comportement. Aujourd'hui, nous ne serions plus tentés d'acquiescer des colonies où que ce soit, mais pour ce qui est des relations avec les personnes de couleur différente, nous avons encore beaucoup à apprendre, même de nos jours.

Encore une chose: le succès de cette entreprise dépend de nombreux facteurs; et parmi ceux-ci, un point crucial sera l'implication de certains groupes en Namibie, à l'instar des évêques polonais dans les années 1960 qui ont écrit une lettre dans laquelle ils affichaient leur volonté de réconciliation. Cela peut se produire sous une forme différente aujourd'hui, et j'ai aussi l'impression que l'Église namibienne réfléchit particulièrement dans cette optique. Mais nous ne pouvons qu'attendre et espérer que les choses aillent bien dans ce sens. Si cela doit prendre plus de temps, nous devons être compréhensifs. Nous n'avons pas le droit de revendiquer la réconciliation.

**En quoi le gouvernement allemand, que vous représentez, agit-il différemment dans ces négociations par rapport à ce qui a été tenté par l'aide au développement depuis 1990?**

Il est vrai que l'Allemagne a développé des relations très étroites avec la Namibie depuis l'indépendance de celle-ci, y compris dans l'idée que «c'était une colonie allemande, autrefois». L'aide au développement par habitant que la Namibie a reçue est la plus importante de l'Afrique subsaharienne, et je pense qu'elle s'élève aujourd'hui à près d'un milliard d'euros. Sur ce point, j'en suis convaincu, le sentiment qu'à l'époque, (je mets des guillemets) «tout ne se soit pas très bien passé», a certainement joué, mais

on n'a jamais établi de lien direct en ce sens. On ne voyait pas les choses ainsi, on pensait plutôt selon le principe suivant: «Voici un pays qui est devenu indépendant et qui nous est encore proche». A l'instar de la France et de la Grande-Bretagne qui entretenaient toujours des relations très étroites avec leurs anciennes colonies, nous Allemands nous pouvions en faire autant avec les nôtres. Cette pensée a peut-être joué un rôle, je ne sais pas. En tout cas, on n'a jamais dit clairement qu'on s'était engagé à ce point parce qu'il y avait eu un génocide dans le passé.

Il n'a pas été non plus très facile de trouver les mots et la forme d'organisation qui établiraient désormais ce lien. Pensez à présent à ce que nous devons discuter avec la Pologne, peut-être avec la Russie à cause de Leningrad, avec la Grèce... En raison de ces demandes de réparation émanant d'autres pays, le département du droit international attache toujours une grande importance à garder, disons, une distance de sécurité par rapport à la question juridique. Étant moi-même juriste, je trouve cela compréhensible. Car on pourrait réduire cette question à une question juridique, comme une reconnaissance légale de culpabilité. Pour la suite, ce serait alors sur cette reconnaissance en tant que base juridique que l'on s'appuierait et non sur les événements qui se sont passés auparavant.

Il faut donc veiller à ce que le noyau politique et moral de ce lien apparaisse très clairement; mais il ne doit pas être compris comme des réparations au sens juridique du terme. D'une façon ou d'une autre, il est important pour tout le monde que quelque chose se passe, et il va se passer quelque chose.

### **Qu'est-ce qui doit absolument être accompli, selon vous?**

Ma tâche sera terminée lorsque l'Allemagne et la Namibie signeront un accord. Nous n'avons pas encore discuté de ces questions en détail, mais si j'obtenais une poignée de main symbolique, mon mandat serait rempli. Cela inclut une déclaration des deux parlements, l'allemand et le namibien, qui

servira de base pour les prochaines étapes. Ainsi que la demande d'excuses, comme on l'a décrit plus tôt. Je ne peux pas encore vous dire qui présentera ces excuses, le Chancelier ou le Président. Après tout, c'est M. Steinmeier qui m'a confié les négociations, il y attache un intérêt particulier et les suit avec attention. J'ai eu une conversation avec lui et il est prêt à le faire. J'ai également eu une longue conversation avec la chancelière Madame Merkel à ce sujet. Elle aussi est très intéressée par le processus et est prête à demander des excuses pour le génocide. Mais sous quelle forme, avec quel geste, à quelle occasion, cela reste encore à définir. Et une demande d'excuses, quels que soient les mots ou les gestes, même spontanés, que l'on ajoute ses propres mots au manuscrit ou que l'on omette quelque chose, ce ne peut en être qu'une partie. La force probante vient de ce que nous conviendrons pour l'avenir. Et surtout, il est très important que le geste soit culturellement compréhensible dans les deux pays.

### **L'année 2020, qui marque le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Namibie, serait-elle un point de référence?**

En ce qui concerne la temporalité, nous voyons une autre limite dans les négociations: il y a des élections en Namibie en novembre, il serait bon de conclure les négociations avant cela, mais je ne peux pas le programmer. Nous ne voulons pas vraiment attendre jusqu'en 2020. Mais je ne veux plus spéculer sur le calendrier. C'est peut-être ce qui est difficile pour moi: je sais, grâce à d'autres négociations, que tous les cycles de négociation sont programmés à l'avance. Mais dans ce cas, nous voyons au coup par coup et il est difficile de planifier à l'avance. C'est parfois difficile, je suis à la retraite, j'ai d'autres obligations et je le fais sur la base du volontariat. Mais on doit l'accepter.

### **Avez-vous réellement un budget financier pour les négociations?**

Je ne peux pas en parler publiquement. Ce n'est pas non plus très facile, le ministère des Finances, le ministère fédéral des Affaires étrangères et le ministère de la Coopération économique et du Développement doivent se mettre d'accord à ce sujet. Cela ne se déroule pas nécessairement sans heurts. Mais bien sûr, nous avons des ordres de grandeur, et bien sûr, il est question d'argent qui devrait surtout bénéficier à ceux qui ont été historiquement touchés, en particulier les Hereros et les Namas. Mais si l'on construit un hôpital ou un centre de formation professionnelle, alors tout le peuple pourra en bénéficier, et un bon avenir qui concerne la Namibie est tout aussi important.

**Pensez-vous que les négociations mettent en danger la cohabitation des Namubiens, notamment entre les populations noires et les blanches?**

Je ne peux pas vraiment dire ça: lors de mes visites sur le terrain, je suis entre autres allé à l'école namibienne internationale. Dans la classe que j'ai visitée, il y avait beaucoup d'élèves blancs, mais c'était une coïncidence. Je leur ai ensuite demandé s'ils avaient des amis en dehors de leur *community* et au début je pensais que personne ne répondrait, mais tous les bras se sont levés. Puis nous avons traversé la cour de l'école et la directrice s'est adressée à chaque enfant par son nom. Il y avait 1000 élèves dans cette école et elle les connaissait tous. Lorsque je l'ai interrogée à ce sujet, elle a expliqué qu'elle voulait que chacun se sente bienvenu et fasse partie de la communauté scolaire.

**Dans quelle mesure la réforme agraire fait-elle l'objet de négociations?**

La réforme agraire en Namibie est en effet aussi un sujet de discussion entre Windhoek et Berlin. Mais il faut aussi examiner ce qui se passe sur le terrain. Au premier abord, on pense: des exploitations agricoles qui ont une surface de plus de 40 000

hectares, comment est-ce possible? Ici, en Westphalie, ce serait gigantesque. Mais quand on les regarde sur place, il y a tellement de broussailles épineuses qu'on dirait un désert clôturé. Il faut bien une telle surface pour obtenir le moindre rendement. Le gouvernement namibien tente néanmoins de redistribuer les terres mais à l'indépendance, le pays s'est doté d'une constitution qui protège sciemment la propriété privée, contrairement au Zimbabwe, par exemple, où il y a eu de violentes expropriations. Aujourd'hui, le gouvernement namibien propose d'acheter des terres aux agriculteurs; cependant cela n'est possible que selon le principe «*willing seller, willing buyer*» [*«vendeur consentant, acheteur consentant»*]. L'Allemagne soutient indirectement ce projet en fournissant de l'argent.

Pourquoi est-il si important que la propriété soit protégée en Namibie? Parce que le tourisme est une source de revenus très importante. Les touristes ne viendraient plus s'ils ne se sentaient pas en sécurité. L'Allemagne, avec ses principes juridiques, ne peut pas soutenir des moyens qui mèneraient à l'expropriation.

### **Quand je vous entends, j'ai beaucoup d'espoir – pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour en arriver là?**

Je pense qu'après la Seconde Guerre mondiale, nous avons été pendant longtemps occupés par notre propre histoire; quant à la Namibie, elle était alors sous la domination sud-africaine. Le temps de la réévaluation est donc venu depuis moins de trente ans. 1990 et les années suivantes ont été fatigues pour les deux pays. Nous aurions pu aborder la question dix ou quinze ans plus tôt. Cela aurait été certainement mieux mais à présent, il ne nous reste qu'à étudier ce que nous pouvons réaliser ensemble, ici et maintenant.

### **Quel type de soutien souhaitez-vous aux négociations?**

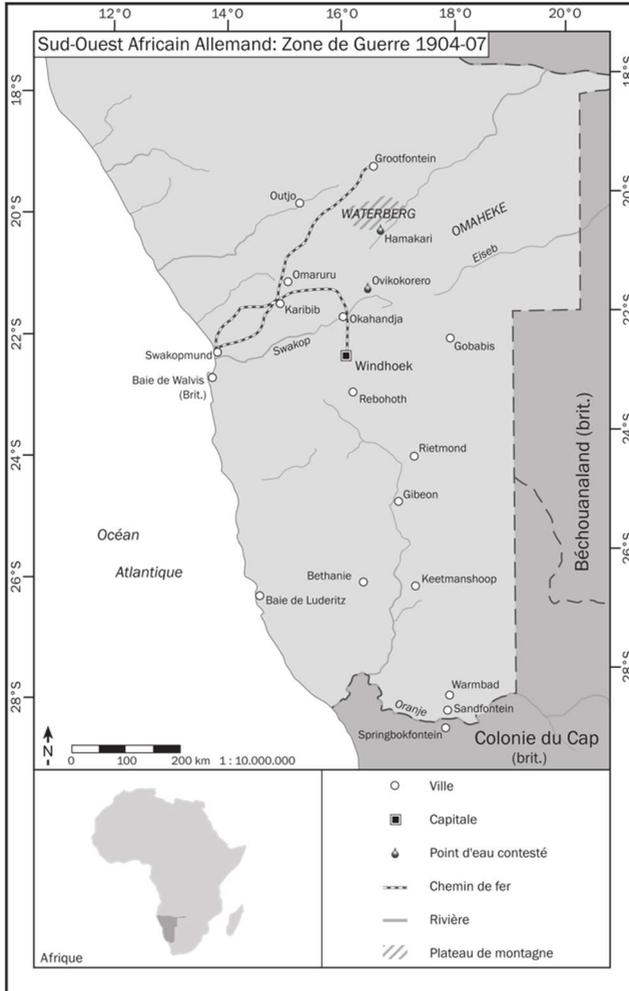
Ce que je voudrais, c'est de la patience pour le processus de

négociation. Il faut simplement comprendre que les choses prennent du temps. J'ai bon espoir que les groupes de victimes, qui n'ont pas été amenés à la table des négociations par le gouvernement namibien, évalueront les résultats de manière impartiale et avec ouverture d'esprit. Car les grands projets prévus dans le cadre du processus de négociation ne pourront être mis en œuvre qu'avec le gouvernement namibien.

**M. Polenz, je vous remercie pour cet entretien.**

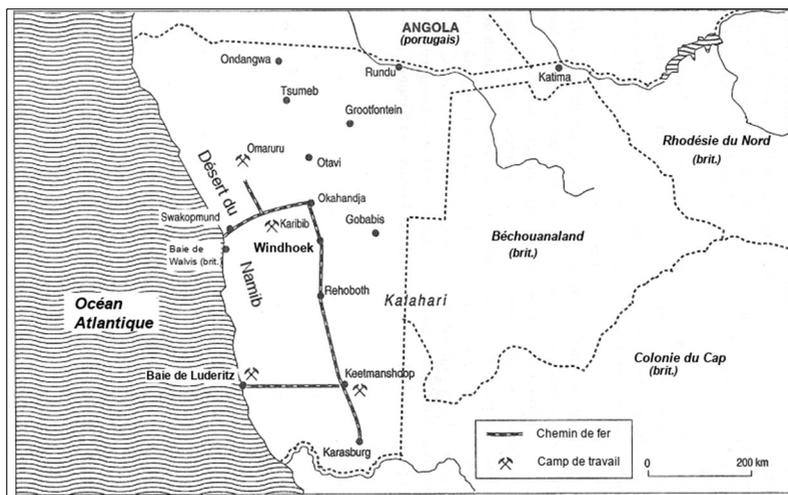
### 11.3 Cartes

## Carte 1: Sud-Ouest Africain Allemand: Zone de guerre 1904-1907



Source: © Reproduction avec l'aimable autorisation de l'auteur Susanne Kuß, *Deutsches Militär Auf kolonialen Kriegsschauplätzen: Eskalation von Gewalt zu Beginn des 20. Jahrhunderts* (2<sup>e</sup> éd., Links 2010) 79.

## Carte 2: Camps de travail dans la colonie d'Afrique allemande du Sud-Ouest



Source: © Reproduction avec l'aimable autorisation des auteurs Joël Kotek et Pierre Rigoulot, *Das Jahrhundert der Lager: Gefangenschaft, Zwangsarbeit, Vernichtung* (Propyläen 2001) 74.

#### 11.4 *Registre des personnes*

Toutes les personnes mentionnées dans le texte principal du document figurent ci-dessous.

**Behrendt, Dirk** (1971–): homme politique allemand (Alliance 90/Les Verts), depuis 2016 sénateur en charge de la Justice dans le Land de Berlin.

**Bismarck, Otto von** (1815–1898): Homme politique et homme d'État allemand, Chancelier impérial de 1871 à 1890; d'abord opposé au colonialisme, il préconisa ensuite l'occupation de l'Afrique par de prétendus «protectorats», au Cameroun, au Togo et dans les îles du Pacifique.

**Brandt, Willy** (1913–1992): Homme politique allemand (SPD), Chancelier à la tête du gouvernement d'une coalition sociale-libérale de 1969 à 1974. Il s'est agenouillé symboliquement le 7 décembre 1970 à Varsovie au mémorial des morts du ghetto de Varsovie.

**Brosda, Carsten** (1974–): Homme politique allemand (SPD), depuis 2017 sénateur de l'Agence de la Culture et des Médias de Hambourg.

**Bülow, Bernhard von** (1849–1929): homme politique et homme d'État allemand. En 1897, il a justifié les intérêts coloniaux allemands par la formule: «nous ne voulons faire de l'ombre à personne, mais nous voulons aussi notre place au soleil»;<sup>363</sup> chancelier impérial de 1900 à 1909.

---

<sup>363</sup> Bernhard von Bülow a inventé l'expression «ambition pour une puissance mondiale» en 1897. Cf. Rapports sténographiques sur les négociations du Reichstag, IX. Période législative, V. Session, Volume 1, 1897/98, Bernhard von Bülow.

**Deimling, Berthold von** (1853–1944): officier allemand, colonel en Afrique allemande du Sud-Ouest à partir de 1904, commandant et nommé général de division en 1906-1907; en Alsace et en Flandre pendant la Première Guerre mondiale, puis a adopté une attitude pacifiste.

**Eid, Ursula** (1949– ): femme politique allemande (Alliance 90 / Les Verts), Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de la Coopération économique et du Développement de 1998 à 2005, représentante de la Chancelière fédérale pour le G8 en Afrique de 2001 à 2005.

**Engert, Stefan** (1972– ): politologue allemand, projet de recherche «Entschuldigung und Versöhnung in der internationalen Politik» à l'Université Ludwig-Maximilian de Munich de 2008 à 2010, financé par la Fondation allemande pour la recherche sur la paix.

**Erdogan, Recep Tayyip** (1954– ): homme politique turc (parti conservateur AKP), Premier ministre de la Turquie de 2003 à 2014; depuis 2014, président de la République turque élu au suffrage direct; transformation du système en système présidentiel; pour ses opposants, un autocrate.

**Estorff, Ludwig von** (1859–1943): officier allemand (général), en Afrique allemande du Sud-Ouest à partir de 1894, puis en Afrique allemande de l'Ouest. Il participe à la guerre germano-namibienne de 1904 à 1907, est commandeur de la colonie de 1907 à 1911. Il combat sur le front occidental pendant la Première Guerre mondiale. Il participera au putsch de Kapp.

**Fein, Helen** (1943–): spécialiste américaine des sciences sociales; spécialiste de la recherche comparative sur le génocide; fondatrice de l'Association internationale des spécialistes du génocide (IAGS).

**Fischer, Joschka (Joseph)** (1948– ): homme politique allemand (Alliance 90/Les Verts); ministre des Affaires étrangères et Vice-Chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1998 à 2005.

**Geingob, Hage** (1941–): Homme politique namibien d'origine Damara (SWAPO), Président de la Namibie depuis le 21 mars 2015.

**Gysi, Gregor Florian** (1848– ): avocat et homme politique allemand (SED, PDS, Die Linke), membre du Bundestag allemand de 1990 à 1998 puis à partir de 2005.

**Herzog, Roman** (1934–2017): avocat et homme politique allemand (CDU), Président de la République fédérale d'Allemagne de 1994 à 1999, en visite en Namibie du 4 au 8 mars 1998.

**Joseph Frederiks II** (?–1893) (nom Nama: !Khorebeb-!Naixab), *captain* de l'Orlam-Nama, partie prenante dans la vente de terres à Adolf Lüderitz, où il a cru vendre une superficie beaucoup plus petite qu'elle ne l'était en réalité («Meilenschwindel», ou escroquerie des miles); sa plainte au gouvernement du Reich est restée sans réponse.

**Lammert, Norbert** (1948– ): homme politique allemand (CDU), membre du Bundestag allemand de 1980 à 2017; vice-président du Bundestag à partir de 2002 et président de 2005 à 2017.

**Lemkin, Raphael** (1900–1959): avocat juif polonais et chercheur sur la paix, a perdu une grande partie de sa famille dans l'Holocauste; a inventé le terme de génocide et, depuis 1947, a préparé un projet de loi pour les Nations Unies afin de punir le génocide.

**Leutwein, Theodor von** (1849–1921): officier allemand (général de division), en Afrique allemande du Sud-Ouest à partir de 1893, commandant de la Schutztruppe et gouverneur entre 1895 et 1904, où il établit un système de gouvernement indirect. Retour en Allemagne en 1904 et retraite en 1905.

**Lüderitz, Franz Adolf Eduard von** (1834–1896): Marchand de tabac de Brême, a acquis le 1<sup>er</sup> mai 1883 la baie d'Angra Pequena du *kaptein* Nama Joseph Frederiks II sans en définir le type de miles (allemand/anglais); a exigé de Bismarck une protection.

**Kohl, Helmut** (1930–2017): Homme politique allemand (CDU), sixième Chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1982 à 1998, dans une coalition CDU/CSU/FDP.

**Macron, Emmanuel** (1977–): homme politique français, président de la France depuis 2017; lors d'un discours au Burkina Faso, il a annoncé un changement de cap dans la politique culturelle en ce qui concerne les biens culturels controversés.

**Maharero, Samuel** (1865–1923): chef des Hereros dans la région d'Okahandja; à partir de 1890 *chief* suprême; d'abord allié des Allemands, puis ennemi; en 1904, il s'enfuit et meurt au Bethchuanaland (aujourd'hui le Botswana); transfert à Okahandja; sépulture d'une grande importance culturelle.

**Merkel, Angela** (1954–): femme politique allemande (CDU), Chancelière de la République fédérale d'Allemagne dans différentes coalitions depuis 2005.

**Movassat, Niema** (1984–): homme politique allemand (Die Linke), membre du Bundestag allemand depuis 2009, au sein de la commission de la Coopération économique et du Développement.

**Müntefering, Michelle** (1980–): journaliste et femme politique allemande (SPD), ministre d'État à la politique étrangère, culturelle et éducative au ministère fédéral des Affaires étrangères depuis mars 2018.

**Ngavirue, Zedekia Josef (Zed)** (1933–2021): scientifique namibien d'origine herero et ambassadeur de longue date de la Namibie auprès de l'Union européenne et des pays européens; envoyé spécial du gouvernement namibien dans les négociations avec l'Allemagne.

**Nujoma, Samuel Daniel Shafiishuna, dit Sam** (1929 –): homme politique namibien d'origine ovambo (Organisation du peuple d'Ovambo appartenant à l'Organisation du peuple de l'Ovamboland (SWAPO), Président de la République de Namibie de 1990 à 2005.

**Özdemir, Cem** (1965–): homme politique allemand (Alliance 90 / Les Verts), membre du Bundestag allemand de 1994 à 2002 et depuis 2013; au Parlement européen entre 2004 et 2009.

**Pieper, Cornelia** (1959–): femme politique allemande (FDP), ministre d'État au ministère fédéral des Affaires étrangères de 2009 à 2013.

**Polenz, Ruprecht** (1946–): homme politique allemand (CDU), Président de la commission des Affaires étrangères du Bundestag allemand de 2005 à 2013, envoyé spécial du gouvernement fédéral dans les négociations avec la Namibie depuis le 4 novembre 2015.

**Reventlow, Ludwig von** (1864–1906): avocat et homme politique allemand (Parti social allemand), propriétaire foncier, membre du Reichstag de 1903 à 1906.

**Riruako, Kuaima Isaac** (1935–2014): homme politique namibien, *chef suprême des Herero* depuis 1978, d'abord défenseur politique des réparations, depuis 2001 demandeur de la «Herero People's Reparation Corporation» aux États-Unis pour faire valoir ses droits.

**Rukoro, Vekuii Reinhard** (1954–2021): homme d'affaires namibien, depuis 2014 *chef suprême de tous les Hereros*, mais pas accepté par tous ; après la mort de Riruako, a porté plainte en justice ; non impliqué dans les négociations germano-namibiennes.

**Schlieffen, Alfred von** (1833–1913): maréchal allemand, chef de l'état-major général, auteur du plan stratégique-opérationnel Schlieffen.

**Schröder, Gerhard** (1944–): homme politique allemand (SPD), Chancelier fédéral de 1998 à 2005.

**Steinmeier, Frank-Walter** (1956–): homme politique allemand (SPD); ministre des Affaires étrangères de 2005 à 2009, président du groupe parlementaire d'opposition du SPD au Bundestag de 2009 à 2013; ministre des Affaires étrangères de 2013 à 2017; depuis 2017 président de la République fédérale d'Allemagne.

**Ströbele, Hans-Christian** (1939–): avocat et homme politique allemand (Alliance 90 / Les Verts), membre du Bundestag de 1998 à 2017.

**Thierse, Wolfgang** (1943–): homme politique allemand (SPD), président du Bundestag allemand de 1998 à 2005, vice-président du Bundestag de 2005 à 2013.

**Tjiseseta, Michael** (1872–1924): Fils de Manasse Tjiseseta, *chief* du peuple Herero d'Omaruru.

**Trotha, Lothar von** (1848–1920): général allemand. Lieutenant-colonel en Afrique allemande de l'Ouest de 1894 à 1897; en Chine en 1900-1901; général de corps d'armée commandant en chef des troupes en Afrique allemande du Sud-Ouest à partir de mai 1904; appel aux Hereros le 2 octobre 1904 (connu sous le nom d'«ordre d'extermination»); rappelé en 1905.

**Trotha, Wolf von** et **Trotha, Ulrich**: parents éloignés aujourd'hui vivants du général Lothar von Trotha; voyage de plusieurs membres de la famille en Namibie en 2007.

**Wieczorek-Zeul, Heidemarie** (1942– ): femme politique allemande (SPD), ministre fédéral de la Coopération économique et du Développement de 1998 à 2009; en août 2004, voyage en Namibie à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la guerre.

**Guillaume II** (1859–1941): Friedrich Wilhelm Viktor Albert de Prusse, dernier empereur allemand et roi de Prusse de 1888 à 1918; porteur d'une politique coloniale impérialiste.

**Zimmerer, Jürgen** (1965– ): historien allemand spécialiste du monde et de l'Afrique, depuis 2014 chef de l'unité de recherche «Hamburgs (post-)koloniale Erbe/Hamburg und die frühe Globalisierung»; se concentre sur la recherche sur le génocide.

### 11.5 *Liste des abréviations*

AfD	Alternative für Deutschland (parti) (Alternative pour l'Allemagne)
ATS	Alien Tort Statute (Statut de délit des étrangers)
BRD	Bundesrepublik Deutschland (RFA (République fédérale d'Allemagne))
CDU	Christlich Demokratische Union Deutschlands (Union démocratique chrétienne d'Allemagne)
CPRCG	Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide
DDR	Deutsche Demokratische Republik (République Démocratique d'Allemagne, RDA)
EKD	Evangelische Kirche in Deutschland (Église protestante en Allemagne)
FDP	Freie Demokratische Partei (Parti libéral démocrate)
G8	Groupe des huit, association supranationale de sept grandes nations industrielles (G7) et de la Russie (1998–2004)
HDI	Human Development Index (IDH (Indice de développement humain))
HPRC	Herero People's Reparations Corporation (Société de réparation du peuple Herero)

IGH	Internationaler Gerichtshof, Den Haag (CIJ (Cour Internationale de justice), La Haye)
IHDI	Inequality-adjusted Human Development Index (IDHI (Indice de développement humain ajusté aux inégalités))
SED	Sozialistische Einheitspartei Deutschlands (Parti de l'unité socialiste d'Allemagne)
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate d'Allemagne)
SWAPO	South-West Africa People's Organisation (Organisation du peuple de l'Afrique du Sud-Ouest)
UN	United Nations (Nations Unies)
UNDP	United Nations Development Program (PNUD (Programme des Nations unies pour le développement))
VStGB	Völkerstrafgesetzbuch (Code pénal international)

## 11.6 Remerciements

Je tiens à remercier la branche européenne de la Société internationale d'éthique militaire (EuroISME), qui a décerné au présent ouvrage le 1<sup>er</sup> prix du meilleur mémoire de master en éthique militaire 2020;

En particulier Philip McCormack, Royaume-Uni, et Ted van Baarda, des Pays-Bas, pour la digne cérémonie de remise des prix, qui s'est déroulée en virtuel selon les signes du temps. Sur le chemin de la publication, j'ai été particulièrement aidée par Ivana Gošić, de Serbie, ce dont je lui suis très, très reconnaissante;

Je tiens à remercier du fond du cœur le Dr Veronika Bock pour la supervision de la thèse de master et pour son accueil chaleureux au Centre d'éducation éthique dans les forces armées (zebis) à Hambourg, ainsi que Heinrich Dierkes, Rüdiger Frank, Jan-Peter Gülден, Bianca Rossini, Maria Störch et Kristina Tonn pour leur soutien collégial;

Je suis également reconnaissante à le professeur Dr Anna Geis, de l'université Helmut Schmidt de Hambourg, pour avoir aimablement accepté de me donner un deuxième avis.

Je tiens à remercier la directrice de l'Institut de recherche sur la paix et la politique de sécurité (IFSH) de l'Université de Hambourg, le professeur Dr Ursula Schröder, qui a proposé mon travail pour le prix EuroISME, ainsi que l'ensemble de son institut pour son programme d'études passionnant et la coordination associée.

Je tiens à remercier tout particulièrement Ruprecht Polenz pour son temps et sa franchise dans l'interview. Je tiens à remercier le professeur Dr Heinz-Gerhard Justenhoven, de l'Institut pour la

théologie et la paix de Hambourg, qui a permis la réalisation de cette interview.

Je suis très reconnaissante à Catharina Winzer, responsable des archives photographiques du Museum de Rothenbaum, Hambourg, pour son aimable assistance dans la recherche des photos.

Merci, mes chers amis du monde entier — sans vous et votre foi en moi, je n'aurais pas pu y arriver: Bastian Roos, Hannah Habertag, Johanna Willner, Kerstin Lohr, Thorsten Ehrbeck et Ulrike Dimitz.

Mes parents Andrea et Felix Böcker, mes sœurs Anna-Magdalena Wachter, Daphne Böcker et Noemi Böcker méritent un grand merci pour leur soutien.

Je remercie de tout cœur mon mari Patrick pour son soutien, sa patience, son calme et sa confiance.

Et enfin, je voudrais remercier mes enfants Vincent, Julius et Catharina Böcker pour les meilleures pauses, questions, idées et distractions. Puissiez-vous grandir pour devenir des Européens conscients de l'Histoire et cosmopolites.

### *11.7 À propos de l'auteur*

Julia Böcker est historienne, médiatrice et chercheuse sur la paix. Elle s'intéresse aux questions de recherche sur le génocide depuis sa maîtrise en histoire moderne et contemporaine, en études des médias et en droit public à Fribourg (Brisgau), Bâle (Suisse) et Jérusalem (Israël). Pendant plusieurs années, elle a fourni une assistance pratique dans les procédures de résolution des conflits devant les tribunaux de district aux États-Unis. En 2019, elle a obtenu un master supplémentaire en recherche sur la paix et la politique de sécurité à l'université de Hambourg avec ce mémoire. Aujourd'hui, elle travaille au Centre d'éducation éthique des forces armées (zebis) et vit avec sa famille, dont ses trois enfants, à Hambourg.







Suite aux protestations contre les violences policières à l'encontre des personnes Noires aux Etats-Unis, un débat sur le passé colonial a également lieu en Allemagne en 2020. La ville de Berlin sera-t-elle vraiment «Mohrenstraße», du nom du premier philosophe et juriste connu d'origine africaine en Allemagne, sera-t-elle rebaptisée «Anton-Wilhelm-Amo-Straße»? Le mythe erroné d'une courte période coloniale non contaminée a longtemps perduré dans ce pays. Les débats sur les noms de rue et les monuments, les dépouilles mortelles dans les collections universitaires et les biens volés dans les musées laissent espérer une prise de conscience progressive de l'injustice coloniale, de la violence coloniale.

Cela montre un mouvement dans la bonne direction, à savoir que l'Allemagne fait face à tout son passé chargé de violence. D'autres étapes doivent encore être franchies. En Namibie, les descendants des victimes souffrent encore aujourd'hui des conséquences tardives du premier génocide du XXe siècle. L'empire allemand a non seulement privé des milliers de Herero et de Nama de leurs droits et les a exterminés, mais les a également réduits en esclavage et les a assassinés. L'Allemagne a reconnu sa culpabilité historique pour l'Holocauste et la Seconde Guerre mondiale. Mais il faut également assumer la responsabilité de la violence coloniale.

Un travail de mémoire implique différents aspects très complexes, des contextes historiques aux moyens politiques, en passant par les voies juridiques et, dans le meilleur des cas, les solutions éthiques pour la paix. C'est à un tel exemple de travail historique colonial que se livre le présent ouvrage dans une perspective interdisciplinaire.

*Ce travail a été récompensé par le premier prix de l'année 2020 dans le cadre du concours annuel d'EuroISME pour le meilleur mémoire de maîtrise (M.A.). Il a été mis à jour en 2022.*

